

HISTOIRE DE LA VILLE
DES
TROIS-RIVIERES
ET DE SES ENVIRONS.

HISTOIRE
DE LA VILLE DES
TROIS-RIVIERES

ET
DE SES ENVIRONS

PAR
BENJAMIN SULTE

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

MONTREAL
EUSEBE SENÉCAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
Rue St Vincent, Nos 6, 8 et 10.

1870

ENREGISTRÉ, conformément à l'acte du Parlement du Canada, en
l'année mil huit cent soixante et neuf, par BENJAMIN SULTE, au
bureau du Ministre de l'Agriculture.

1870-1871
1871-1872

FC
2949
+95857
1870

A SA GRANDEUR
MGR. LAFLECHE

ÉVÊQUE D'ANTHÉDON

Témoignage de respect et de reconnaissance.

L'AUTEUR.

PRÉFACE

Nous nous proposons de renfermer dans ce livre le récit des faits connus qui se rattachent à l'histoire de la ville des Trois-Rivières et de ses environs.

Renouer la chaîne des traditions locales; mettre en évidence les noms des plus anciennes et des principales familles du district, et réunir les opinions des hommes importants qui se sont occupés de cette partie de la province de Québec, tel est en peu de mots notre but.

Nous aurons d'abord à raconter les guerres dont ces endroits ont été le théâtre; la fondation et les agrandissements successifs de la ville, ainsi que l'arrivée des principaux groupes de familles qui en colonisèrent les environs. Plus tard, un examen des ressources naturelles des Trois-Rivières nous rapprochera plus particulièrement de l'époque moderne.

L'histoire du Canada, considérée au point de vue général, est écrite et se trouve entre les mains de nombreux lecteurs. Nous pouvons parcourir les annales de notre passé, nous les rendre familières, remonter à nos origines,

et revoir, pour ainsi dire, en face, nos aïeux dont, à si juste titre, nous avons droit d'être fiers.

Des hommes laborieux et remplis de dévouement, ont remis en lumière les pièces authentiques sur lesquelles s'appuient les récits d'autrefois. L'existence de tout un peuple refoulé dans l'ombre s'est révélée aux yeux surpris des lecteurs étrangers ; un orgueil national très légitime s'est emparé de nos cœurs, et maintenant, forts de notre passé sans tache, et sans remords nous marchons avec confiance vers un avenir prospère que Dieu paraît nous avoir réservé.

De nos jours, en parcourant la route majestueuse ouverte par les historiens du Canada, l'on se demande s'il ne serait pas opportun d'examiner minutieusement chaque endroit du paysage qu'elle traverse, et de nous arrêter devant les sites importants qui n'ont pas encore été l'objet d'une étude spéciale.

La perspective d'écrire un nouveau livre d'histoire a bien ses attraits, surtout si l'on vient à songer que ce travail est la suite naturelle des grandes recherches entreprises pour ériger à la nation un monument digne d'elle et honorable au jugement de tous les hommes. Ce qu'il y a de vertus, d'héroïsme et de nobles actions dans les traits saillants de notre histoire se retrouve dans le cadre plus restreint mais non moins vénérable de nos chroniques locales. Puisque le Canada a une mission à remplir sur ce continent, dans le même ordre de choses, chacune de ses villes doit avoir aussi sa mission particulière, qu'il ne faut pas trop tarder à comprendre. Ce point bien saisi, tout s'élargit et prend des proportions attrayantes.

Rassemblons donc les matériaux qui peuvent servir à cet objet. Dans le domaine de l'Histoire, rien n'est petit,

rien n'est perdu, tout peut être utile, ou au moins intéressant, lorsqu'il s'agit d'événements, de lieux et de personnages qui nous touchent de si près.

Quelque soin que nous ayons apporté à la préparation de ce livre, il peut n'être pas exempt d'erreurs. Nous recevrons avec reconnaissance les renseignements que l'on voudra bien nous communiquer à cet égard, et rien ne sera négligé pour mettre les lecteurs en garde contre les fautes qui nous auront été signalées.

L'histoire des Trois-Rivières n'ayant jamais été imprimée avant ce jour, nous indiquons, autant que possible, les sources où nous avons puisé, afin de mettre ceux qui voudraient suivre ces jalons en mesure de compléter notre travail, car de toutes les pages de l'histoire du Canada qui restent à écrire, celle qui concerne les Trois-Rivières est peut-être la moins connue. Cette œuvre a pour nous des attrait particuliers, nous la tentons, en disant avec le poète :

“ On le peut, je l'essaie ; un plus savant le fasse.”

B. S.

Aux Trois-Rivières, }
ce 4 juillet 1869. }



HISTOIRE

DE LA

VILLE DES TROIS-RIVIERES

CHAPITRE I.

1534-1599.

SOMMAIRE.— Jacques Cartier visite les Trois-Rivières.— Origine des guerres des Sauvages.— Nations qui fréquentaient les Trois-Rivières avant l'arrivée des Français.— Fort construit par les Algonquins.— Massacre à la rivière Puante.

Jacques Cartier ayant découvert le fleuve Saint-Laurent dans l'été de 1534, y revint l'année suivante, et le remonta jusqu'à un cap qui en commande le passage : Stadaconé, aujourd'hui Québec.

Le 19 septembre, laissant deux de ses navires à la rivière Saint-Charles, il s'embarqua sur le plus petit, un galion nommé l'*Emerillon*, du port d'environ quarante tonneaux, pour remonter le fleuve. Il s'était muni de deux barques. Tous les gentilshommes de son expédition et cinquante marins l'accompagnaient. Ce furent les premiers Européens connus qui passèrent devant les Trois-Rivières.

Le dessein de Cartier était de se rendre sans relâche à Hochelaga (Montréal), pour connaître de là les pays qui sont situés à l'ouest. Il ne remarqua pas d'abord la rivière Saint-Maurice ou ne voulut y prêter aucune attention. Les dimensions du lac Saint-Pierre, sont la seule note digne d'être relevée dans son récit en ce qui touche les localités dont nous nous occupons.

Il dit : "un grand lac et plaine du dit fleuve, large d'environ cinq ou six lieues et douze de long." Il ne paraît pas que ce soit Cartier qui ait donné à ce lac le nom de lac d'Angoulême, mais plutôt Thévet ou Jean-Alphonse, pilote de Roberval. Cette observation nous vient de M. l'abbé C. H. Laverdière, à qui nous voudrions pouvoir témoigner notre reconnaissance pour les bons avis qu'il nous a prodigués si généreusement sur nombre de faits relatés dans ce volume.

Le 28, l'*Emerillon* s'arrêta à la hauteur des îles de Sorel, et, faute de pouvoir trouver un chenal, Cartier dut continuer son voyage en barques. Sa visite au Mont-Royal ne lui apprit que peu de choses concernant les territoires qu'il espérait parcourir ; le 4 octobre, il était de nouveau à bord de l'*Emerillon*, prêt à redescendre vers Québec. Sa relation dit :

"Le Mardy, 5. iour dudict moys, nous feismes voylle et appareillasse avec nostre dict gallyon, & barques pour retourner à la prouince de Canada au port de sainte Croix, ou estoient demourez nods nauires. Et le 7. iour nous vinsmes poser le trauers d'une riuere qui vient deuers le Nort, sortant audict fleueue : à l'entrée de laquelle y a quatre petites ysles plaines d'arbres : nous nomasmes icelle riuere la riuere de Fouez. Et pource q l'une d'icelles ysles s'auance audict fleueue, & la veoit on de loing, feist le cappitaine planter vne belle grande croix sur la poincte d'icelle, & commanda apprester les barques pour aller avec marée, dedans icelle, pour veoir la nature d'icelle : ce qu'il fut faict, & nagerent celuy iour amond lad riuere. Et parce qu'elle fut trouuée de nulle experience n'y perfonde, retournerent & appareillastes pour aller aual."¹

Ce passage peut se lire comme suit : Le mardi, cinquième jour d'octobre nous appareillâmes (dans les îles de Sorel) et fîmes voile avec notre galion et nos

¹ *Bref récit et succincte narration de la navigation faite en MDXXXV et MDXXXVI par le Capitaine Jacques Cartier aux îles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres.*—Réimpression figurée de l'édition originale, Paris, librairie Tross, 1863, page 28.

barques pour retourner à Québec, où étaient demeurés nos navires. Le septième jour, nous vinmes poser en travers d'une rivière qui vient devers le nord et se jette dans le fleuve Saint-Laurent. A l'entrée de cette rivière, il y a quatre petites îles pleines d'arbres : nous nommâmes cette rivière la rivière de Fouez. Et parce que l'une de ces îles s'avance dans le fleuve et qu'on la voit de loin, le capitaine fit planter une belle grande croix sur la pointe de cette île, et commanda d'apprêter les barques pour aller avec la marée dans la dite rivière et en connaître la nature : ce qui fut fait, et ce même jour on la remonta. L'ayant trouvée impraticable et peu profonde, l'expédition rebroussa chemin et nous appareillâmes pour descendre le fleuve.

Cartier écrit *Fouez* suivant l'orthographe qu'il s'est plu à imaginer, ou qui était peut-être conforme à la prononciation des gens de sa province. Lescarbot pense qu'il voulait dire *Foix*, nom d'une branche de la première noblesse de France; cette opinion est généralement adoptée. La famille de Foix était entrée par les femmes dans celle de Bretagne. A l'époque du voyage de Cartier, le gouverneur de la Bretagne devait avoir épousé une *de Foix*. Le cardinal *Pierre de Foix*, mort en 1490, avait été évêque de Vannes en Bretagne.

Le texte cité plus haut dit que dans l'embouchure de cette rivière il y a quatre îles, quoiqu'en toute exactitude il y en ait six. Les deux très petites que Cartier ne compte point, sont mentionnées par Champlain, 68 ans plus tard.

Les navigateurs chrétiens prenaient possession des terres qu'ils découvraient en y plantant une croix, à la quelle, le plus souvent, ils suspendaient l'écusson du prince qui les avait envoyés. Cartier avait élevé deux croix avant de débarquer aux Trois-Rivières : celles de la baie des Chaleurs en 1534, et celle du havre Saint-Nicolas, ¹ dans le golfe Saint-Laurent, le 1er août 1535.

Il est difficile de préciser le lieu où Cartier planta une croix. Ce ne peut être, dans tous les cas, que sur la pointe de l'une des deux îles qui s'avancent encore aujourd'hui dans le fleuve et font que les bouches du Saint-Maurice figurent trois rivières. La tradition locale ne s'accorde pas avec le texte pourtant si clair du grand navigateur ; nous croyons que le débat devrait se borner à vouloir connaître laquelle des deux îles a reçu les marins de l'*Emerillon*.

1 Nos navigateurs conservent encore sans le savoir un souvenir de la visite de Cartier dans ce havre. Ils l'appellent aujourd'hui *Havre à la Croix*. Le nom sauvage est *Wachtawouka*, quelques lieues en deçà de Natasquan. (Note de M. l'abbé Laverdière.)

Le fleuve a envahi une bande de terrain de trois ou quatre arpents de largeur sur sa rive nord, depuis la Banlieue jusqu'à Batiscan. Les rivages élevés ont été minés et déchiquetés par les eaux, tandis que le sol bas s'est recouvert d'eau graduellement. A la connaissance des vieillards de notre temps, la pointe de l'île de *la Trinité* ou *Saint-Quentin*, qui semblerait être celle dont parle Cartier a été rongée d'au moins six cents pieds par la charge du courant du fleuve qu'elle reçoit constamment, et par les glaces qui l'assaillent au printemps. Avec de semblables données, il est permis de croire aussi que l'île de la Potherie, sa voisine, a pu être la plus avancée dans le fleuve ; mais on peut douter de l'une et de l'autre assertion.

La marée se fait sentir jusqu'au milieu du lac Saint-Pierre ¹ et au rapide des Forges Saint-Maurice. Aux Trois-Rivières, elle atteint parfois un pied et demi. On croira difficilement que Cartier ait pu en tirer parti.

La tentative qu'il fit pour pénétrer dans le Saint-Maurice et qui dut probablement s'arrêter au rapide des Forges, se rattache à une idée vieille de plusieurs siècles dans l'histoire du commerce et de la navigation des peuples civilisés. Après Marco Polo, qui se rendit en Chine au 13^{me} siècle, les nations de l'Europe tentèrent de se frayer un passage vers ce pays, représenté comme la source des plus riches productions qu'il y eût sur le globe. De là les courses aventureuses dont Vasco de Gama, Christophe Colomb et Fernand Magellan sont les héros à jamais célèbres.

Lorsqu'à son tour le navigateur français envoyé par François I toucha aux côtes de l'Amérique septentrionale, il avait deux missions importantes à remplir : préparer le salut éternel des Indiens et trouver un passage qui permît d'atteindre l'Asie plus promptement que par les voies connues. Le fleuve Saint-Laurent promettait de se prolonger si loin vers l'ouest, que Cartier crut sérieusement à la réalisation de cette dernière partie de son projet. C'est pourquoi il mit tant de diligence à visiter le Mont-Royal et à s'enquérir des mers et des rivières qui coulent au-delà. Dans cet espoir, il voulut aussi parcourir les terres du nord à travers lesquelles descend le Saint-Maurice ; il y était surtout entraîné par les Sauvages de Québec qui lui parlaient d'un prétendu royaume fabuleusement riche, situé dans cette direction et que Cartier

¹ Le lac Saint-Pierre mesure 25 milles de longueur et 9 milles de largeur ; il est à 500 milles de la pointe occidentale de l'île Anticosti.

n'avait pas de peine à prendre pour le Cathay (la Chine) et le Zipangu (le Japon). Par la suite, un examen des abords du grand fleuve le convainquit peut-être de son erreur ; car il ne paraît pas s'en occuper, si ce n'est lorsqu'il retourne au Mont-Royal en 1541. Se voyant entouré d'immenses contrées et de cours d'eau infinis, il dut s'apercevoir qu'il était au centre d'un continent plus difficile à traverser que les flots des deux océans. ¹

Il n'est pas parlé des Sauvages qui habitaient ou fréquentaient les Trois-Rivières à cette époque. Entre le rapide Richelieu et le Montréal, les Français ne virent aucune bourgade ; la guerre avait passé par là.

Après avoir hiverné près de Québec, Cartier retourna en France, au mois de mai 1536. Il revint en 1541 et visita Montréal ; l'on suppose aussi que Roberval remonta le fleuve jusque là en 1542 ; Jacques Noël, petit-neveu de Cartier, parcourut le fleuve en 1583, et ses deux fils en 1587—mais de tous ces voyages il reste à peine quelques notes vagues, touchant l'histoire du Canada, durant la période qui va de Cartier à Champlain. Il en résulte que, si nous voulons lever le voile qui couvre ces soixante années, pendant lesquelles la France abandonna le Canada, nous n'avons que les traditions recueillies par les premiers colons et voyageurs canadiens.

Nous allons consigner en aussi peu de mots que possible les principaux faits qui ressortent de tous ces récits. Ils ont une grande valeur historique en ce qu'ils expliquent l'origine des guerres terribles que les nations sauvages se firent entre elles et dont les Trois-Rivières devinrent si fréquemment le théâtre.

Aussi loin que l'on peut remonter, la vallée du Saint-Laurent était occupée par deux grandes races, parlant chacune sa langue propre : la race *Iroquoise* et la race *Algonquine*. Elles se subdivisaient en de nombreuses tribus portant chacune un nom distinct. ²

¹ Le voyage à la Chine est resté jusqu'à nos jours l'idée fixe d'un grand nombre de personnages éminents. Si nous avons eu l'expédition qui alla échouer à son début, dans l'île de Montréal, et que l'esprit caustique de nos pères commémora en nommant le lieu de la débandade *la Chine*, nous avons eu aussi les héroïques voyageurs qui tentèrent de passer d'une mer à l'autre par les régions glacées du pôle nord. Tout récemment, le chemin de fer du Pacifique a enfin franchi les montagnes et les prairies découvertes par nos ancêtres ; la Chine est maintenant à la porte des Etats-Unis. La France vient de couper l'isthme de Suez, qui rapproche l'Europe des comptoirs de l'Asie.

² Ferland, vol. 1^{er} p. 95.

Les Iroquois possédaient les Trois-Rivières et Montréal; ils touchaient, dans la direction de l'ouest, aux Algonquins, établis surtout le long de la rivière Ottawa, appelée rivière des Algonquins.¹

Les Iroquois prétendaient être venus autrefois de l'ouest. Leurs tribus, peu belliqueuses d'abord, mais qui devaient finir par porter la terreur et la mort sur presque tous les points de ce continent, cultivaient la terre, et dédaignaient la chasse;² elles vivaient réunies en bourgades. Leur mode de gouvernement était dès lors remarquable par l'autorité qu'exerçaient les conseils de la nation et les chefs. Ce germe se développa à la faveur des événements qui surgirent et devint le nerf de la redoutable confédération connue sous le nom des *cinq nations iroquoises*. Quant au caractère des Iroquois, il a toujours été fourbe; ils étaient doués d'une imagination vive et d'un tempérament passionné.

Les Algonquins offraient à peu près tous les traits opposés. Ils s'adonnaient à la guerre et à la chasse, menaient une vie nomade,³ et méprisaient toute autre autorité que celle du chef de famille. Fiers de leur indépendance, doués d'une intelligence moins forte⁴ se croyant les maîtres de la contrée, ils ne perdaient aucune occasion de témoigner leur mépris aux Iroquois et de les molester. Leur amour de la guerre les jeta dans des entreprises hasardeuses, d'où leur indiscipline était peu propre à les tirer. Ajoutons qu'étant plus honnêtes, plus francs que les Iroquois, ils furent à plusieurs reprises victimes de la foi jurée, sur laquelle ils s'appuyaient naïvement.

De jeunes iroquois, invités par un parti de jeunes gens algonquins à les suivre à la chasse, furent assez heureux pour les surpasser et abattre plus de gibier qu'eux. L'orgueil des Algonquins s'en trouva froissé; ce fut la cause d'une succession de différends qui aboutirent à la guerre ouverte. La supériorité des Algonquins se manifesta aux premiers coups; ils se rendirent maîtres du pays des vaincus. Les Iroquois se réfugièrent vers le lac Érié, d'où une nation du voisinage les chassa presque aussitôt.⁵ Ils

¹ *Mémoire sur les mœurs, coutumes et religion des Sauvages de l'Amérique septentrionale*, par Nicolas Perrot, publié par le R. P. J. Tailhan, de la compagnie de Jésus, Leipzig et Paris, 1864, p. 9.

² Mémoire de Nicolas Perrot, p. 9.

³ Mémoire de Nicolas Perrot, p. 9.

⁴ Ferland, vol 1^{er} p. 95.

⁵ Mémoire de Nicolas Perrot, p. 10, 11, 12.

allèrent se placer sur la rive est du lac Ontario,¹ de manière à s'étendre jusqu'aux sources de la rivière Sorel, dont l'embouchure leur ouvrait une porte entre les Trois-Rivières et Montréal.

La haine du nom algonquin et l'espoir de reconquérir leur ancienne patrie, réveilla le génie des Iroquois.² Ils apprirent à faire la chasse et la guerre, à conduire habilement des expéditions, à harceler sans cesse l'ennemi dans ses marches et dans ses retraites. Ils se révélèrent enfin sous une face nouvelle. Leurs forts étaient les mieux construits au point de vue de la solidité et de la stratégie.³ L'ordre qui régnait dans leurs affaires publiques se consolida, prit les formes de véritables lois de peuples civilisés, et contribua énormément aux succès de leurs armes. Lorsqu'au bout de quelques années ils reparurent sur le fleuve, les Algonquins virent qu'ils allaient avoir sur les bras un ennemi qu'ils ne pourraient plus mépriser ; aussi firent-ils bon accueil à l'une des tribus iroquoises, les *Houendats*, dont les instincts pacifiques s'accommodaient difficilement du régime nouveau adopté par leur nation. Les Houendats désiraient se livrer en paix à l'agriculture ; dans ce but, ils allèrent s'établir sur les terres qui sont entre le lac Simcoe et la baie Georgienne,⁴ la partie la

1 Ferland, vol. 1^{er} p. 46.

2 Le Père Bressani dit que les Iroquois se regardaient comme les anciens possesseurs de Montréal, d'où les Hurons les avaient chassés. A l'époque où le Père Bressani vivait en Canada, les Hurons et les Algonquins faisaient cause commune, ce qui a pu lui faire croire que ces deux races avaient toujours été étroitement liées ensemble, tandis que, conformément à tous les renseignements qui nous sont parvenus, il faut croire que les Hurons ne firent la guerre contre les Iroquois qu'à partir du commencement du 17^{me} siècle, lorsque ces derniers étaient déjà depuis longtemps établis à l'est du lac Ontario. Que les Iroquois aient autrefois possédé Montréal et les Trois-Rivières, cela paraît incontestable, mais ce sont bien certainement les Algonquins qui les chassèrent des rives du fleuve.

Puisque les Sauvages visités par Cartier à Hochelaga avaient des habitations à la mode iroquoise ; que les mots recueillis chez eux en cette occasion sont des mots iroquois, et que ces Sauvages paraissent avoir été alors entièrement détachés des Toudamans qui faisaient la guerre aux gens de Québec, l'on peut croire que toutes les tribus iroquoises n'avaient point été chassées d'abord par les Algonquins. Ces derniers ont en effet conservé de bonnes relations avec une partie de la nation iroquoise, et ils ont même fait une alliance inaltérable avec les Hurons, tribu de la langue iroquoise.

3 Ils se donnaient le nom de *Hottinonchiendi* qui signifie *cabane achevée*.

4 Ferland, vol. 1^{er} p. 93.

plus fertile du Haut-Canada; il y a apparence qu'ils s'unirent bientôt étroitement aux Algonquins, mais sans perdre les mœurs ni la langue des Iroquois. Lorsque Champlain les visita, en 1615, ils avaient dix-huit bourgades et la nation, qui se subdivisait en plusieurs tribus, comptait quarante mille âmes. Les Français les nommèrent *Hurons*, parce qu'ils se rasaient les cheveux de manière à ne laisser sur le sommet de la tête qu'une espèce de crête assez semblable à la hure d'un sanglier.¹

La défection des Houendats ne fit qu'activer la guerre contre les Algonquins. Les cinq tribus iroquoises les plus vaillantes, les Agniers,² les Onneyouts, les Onnontagués, les Goyogouins et les Tsonnontouans apparaissent dès ce moment comme les membres de la plus puissante confédération indienne dont l'histoire ait parlé. Ce sont ces tribus que les Français eurent à combattre, et qui, grâce à l'incurie des gouvernements de Louis XIII et Louis XIV, retardèrent pendant de longues années les progrès du Canada en promenant le fer et le feu au milieu des colons dispersés sur les bords du Saint-Laurent.

Les Iroquois étaient les premiers orateurs sauvages; ils déployèrent parfois assez d'esprit et de science de la parole pour déconcerter les hommes instruits de l'Europe. Les Français les nommèrent *Iroquois* parce qu'ils terminaient leurs harangues par le mot *hiro*: j'ai dit.³ Parmi les nations sauvages, on les appelait *Toudamans*.⁴

Avant l'arrivée de Cartier, les Iroquois descendaient la rivière Sorel, qui porta longtemps leur nom, et poussaient déjà leurs ravages jusque dans le bas du fleuve;⁵

1 Ferland, vol. 1er, p. 93.

2 D'après la *Relation* de 1660, chapitre II, p. 6, colonne 2, l'on suppose que la guerre eut lieu pendant la seconde moitié du 16^{me} siècle entre les Algonquins et les Agniers principalement.

3 Ferland, vol. 1^{er}, p. 93.

4 "Ce mot, nous dit M. l'abbé Laverdière, est probablement une corruption de Toundouans, Tsoundouans, Tsonnontouans."

Jacques Cartier (p. 346) parle des Toudamas, gens du sud, qui faisaient la guerre aux Sauvages de Québec et qui poussaient leurs courses jusqu'au golfe. Il faudrait donc croire que les Agniers et les Tsonnontouans soutinrent les premiers la guerre de représailles contre les Algonquins. La carte de 1609 place les Toudamans sur la rive sud du fleuve entre Québec et Montréal. "Les Toudamans furent plus tard connus sous le nom d'Iroquois." (*Ferland*, vol. 1^{er}, p. 35.)

La rivière Sorel s'appelait "rivière des Agnierhonons," nation iroquoise, d'après Sagard, (*Histoire*, p. 174.)

5 Relation de Jacques Cartier.

on s'explique ainsi l'absence de villages que le découvreur du Saint-Laurent remarqua entre Montréal¹ et Achelacy,² situé près des rapides Richelieu, à mi-chemin entre Québec et les Trois-Rivières. La plupart du temps, les Iroquois se contentaient de porter la guerre dans les campements situés entre Québec et Montréal, et se retiraient dès que les Algonquins se montraient en nombre.³ Le lac Saint-Pierre, avec ses îles et son étendue, offrait un refuge aux flottilles de guerre qui, au besoin, s'y cachaient ou s'y mettaient en embuscade.

“ Lorsque les Français revinrent pour fonder Québec, ils ne trouvèrent plus le peuple de langue huronne, ou iroquoise, qui avait si bien accueilli Cartier à Hochelaga. Pressé par les nations algonquines, qui habitaient la rivière des Outaouais, et la partie inférieure du Saint-Laurent, il s'était peut-être retiré vers le midi ou l'ouest.” (Ferland, vol. I, p. 45.)

Les Trois-Rivières étaient occupées par des partis de guerre, de chasse et de pêche qui s'y succédaient au caprice des événements. Ce lieu se trouvait le plus exposé aux attaques des bandes iroquoises, à cause de sa proximité du lac Saint-Pierre et du Saint-Maurice. Toutes les traditions sauvages s'accordent à dire que nul endroit du cours du fleuve n'était plus aimé ni autant fréquenté que celui-là. Il n'y en avait probablement pas qui fussent plus souvent témoins des drames barbares qui se jouaient entre les Toudamans et les Algonquins, puisque sa position semble l'avoir désigné comme le champ de bataille des deux partis. La chasse et la pêche y abondaient prodigieusement et en faisaient un rendez-vous de toutes les tribus des langues iroquoise, algonquine et montagnaise. Longtemps après la fondation de Québec, et en dépit des instances que l'on fit pour les détourner de leur coutume de séjourner aux Trois-Rivières, ces deux dernières nations y restèrent attachées. Les Relations des Jésuites le répètent fréquemment ; dans celle de 1636 on lit, page 15 :

1 Des études très-intéressantes ont prouvé que les Sauvages de Montréal visités par Cartier parlaient la langue iroquoise ; mais ils ne sont pas considérés comme des Toudamans par la relation de ce navigateur. Nous pensons que c'étaient des Houendats, ou peut-être une autre branche de la race iroquoise non encore en guerre avec les Sauvages de Québec.

2 En comparant les diverses orthographes de ce mot, tant dans les anciennes cartes que dans les relations de Cartier, on acquiert la quasi-certitude que c'est Achelai ou *Achelayi*. (Note de M. l'abbé Laverdière.)

3 Ferland, p. 35.

“ Comme les Sauvages se plaisent davantage aux Trois-Rivières que non pas à Kébec, aussi font-ils là plus souvent leur séjour, et en plus grand nombre : c'est pourquoi les Pères qui ont demeuré cette année en notre résidence de la Conception (des Trois-Rivières) ont baptisé plus de personnes que ceux qui sont restés à Kébec, où ces barbares n'arrêtent pas si longtemps.” M. Boucher écrivait en 1663 : “ Plusieurs rivières et lacs entrecouper les terres des Trois-Rivières qui sont toutes bordées de belles prairies, ce qui fait qu'il y a quantité d'animaux et surtout des élans (orignaux) caribous et castors, et très grand nombre de gibiers et poissons.” Il dit aussi que l'on ne voyait point d'orignaux plus bas que les Trois-Rivières.

Ce que l'on connaît des habitudes des Attikamègues fait supposer qu'avant 1637, ils se mêlaient rarement aux peuples qui visitaient les Trois-Rivières. Ils se concentraient vers la hauteur des terres où le Saint-Maurice et le Saguenay ont leurs sources, et fréquentaient de préférence les bords de cette dernière rivière, habitée par leurs frères montagnais qui les recevaient avec affection et parlaient leur langue.

En construisant le boulevard Turcotte, il y a une dizaine d'années, l'on mit à découvert des sépultures que, malheureusement, personne ne sut fouiller avec la science nécessaire. Les plus intéressantes ont été trouvées dans la partie est de la rue du Collège et dans le voisinage immédiat du bureau de poste actuel, sur la rue ou promenade du boulevard, précisément dans les terrains qui formaient le flanc du Platon de ce côté. Ces sépultures étaient celles de Sauvages de différentes races ; pour trois raisons principales, nous les reporterions toutes à des dates antérieures à la fondation du fort : 1^o parce que plusieurs appartiennent à la période que les archéologues nomment l'âge de pierre ; 2^o parce que les Français, installés sur le lieu même, n'y auraient pas toléré des enterrements ; 3^o ce ne sont pas non plus des restes du premier cimetière catholique, parce que ses dimensions ne pouvaient être aussi étendues, et que rien n'indique, dans ce que l'on a découvert, des sépultures chrétiennes. M. le chevalier Taché, très-versé dans les études de ce genre, nous dit qu'une partie des objets trouvés en cette circonstance datent de l'âge de pierre. Ils sont déposés au musée de l'Université Laval. Ce sont : une hache de pierre (la plus belle qui soit connue) des harpons en os, une pipe de terre cuite et des tessons de poterie sauvage. Ces restes, comme les informations obtenues des ouvriers

terrassiers qui les ont mis au jour, indiquent à n'en pas douter qu'ils appartenaien à la race huronne-iroquoise. Ils doivent donc avoir été enfermés là avant le commencement de la guerre entre les races algonquines et iroquoises, ce qui est conforme au Mémoire de Nicolas Perrot, puisqu'il dit positivement : "Le pays des Iroquois était autrefois le Montréal et les Trois-Rivières." Les rares sépultures d'où l'on a exhumé des couteaux de fer ou des débris d'ustensiles provenant des arts européens, ont dû avoir été faites dans l'espace des quarante années qui précédèrent la fondation du fort des Trois-Rivières, c'est-à-dire, après l'arrivée des premiers trafiquants français. Dans certains endroits de la haute-ville, les particuliers qui pratiquent des excavations rencontrent çà et là des sépultures indiennes ; il est à désirer que l'on ne se montre pas indifférent à cet égard, et que de semblables trouvailles soient portées à la connaissance des personnes susceptibles d'en tirer des éclaircissements pour l'histoire du pays.

Bien des années avant l'apparition des commerçants français, les Algonquins se considéraient comme les propriétaires du site actuel de la ville et, pour y résister aux attaques des Iroquois, ils avaient bâti un fort en palissades sur le tertre que nous appelons le Platon. Les Iroquois, offusqués de cette manifestation de résistance, l'emportèrent d'assaut et le rasèrent à fleur de sol.

Ce qui est remarquable, c'est l'espèce de fausse bravoure dont les Algonquins firent parade, par un reste d'habitude de leurs anciennes conquêtes. Ils savaient de combien de ruses et de pièges leurs ennemis disposaient, ce qui ne les empêchait point de commettre journellement les imprudences les plus grossières. Cependant, ils ne leur en cédaient point pour l'habileté et le courage ; mais il leur manquait la tenacité et la persistance dans la poursuite de ces guerres cruelles. ¹

L'épisode suivant est un tableau fidèle des combats des Sauvages.

La nation de l'*Iroquet* était de la race algonquine, mais elle faisait la guerre aux Algonquins des Trois-Rivières, de même que certaines tribus de la race iroquoise s'alliaient aux ennemis des Iroquois. Les Hurons (et les Iroquois probablement) appelaient les

¹ Lafiteau, *Mœurs des Sauvages Américains*, (4 volumes, Paris, 1724,) vol. 1^{er}, p. 91, 101-2, 173, 196. Ferland, *Histoire du Canada*, vol. 1^{er}, p. 148. Faillon, *Histoire de la Colonie Française*, vol. 1^{er}, p. 524-33.

gens de l'Iroquet *Onnontchataronons*.¹ Après leur défaite, ceux-ci furent adoptés par la nation algonquine, sans perdre leur principal chef nommé Iroquet.

Un jour qu'un grand nombre de guerriers de cette tribu se présentaient en force devant les Trois-Rivières, les Algonquins s'avisèrent, pour les détruire, d'employer un stratagème qui leur réussit. Le gros des Algonquins se cacha dans les bois qui bordaient la rivière Bécancour, à quelques centaines de pas de son embouchure, et quelques canots restèrent seuls sur le fleuve, occupés apparemment à pêcher. Ce qui avait été prévu arriva, les Iroquois se lancèrent sur les pêcheurs isolés, qui prirent la fuite vers la rivière, en poussant des cris de désespoir. Derrière eux arriva toute la flotille iroquoise, sans se douter du danger vers lequel elle courait et croyant tenir une proie facile. L'embuscade avait été si bien préparée que presque tous les coups eurent de l'effet, dès que les Iroquets furent à portée du trait. Une seconde décharge eut le même résultat, puis le tomahak assomma ceux qui avaient échappé aux flèches. Charlevoix dit qu'il n'en survécut pas un seul, car les Algonquins ne voulurent faire aucun prisonnier. Le grand nombre de cadavres qui restèrent dans le lit de la rivière et sur ses bords, infesta l'eau à tel point qu'elle en prit le nom de rivière *Puante*. Cela se passait vers 1560,² autant qu'il est possible de s'en assurer. La nation de l'Iroquet ne se releva jamais de cet échec.³

Les Relations des Jésuites, (1646, p. 34, et 1642, p. 38), disent que la nation algonquine des *Onnontchataronons*, ou de l'Iroquet, a occupé l'île de Montréal et les terres qui sont vers Chambly et la ville de Saint-Jean. "Voilà, dit un de ces Sauvages, où il y avait des bourgades très-peuplées. Les Hurons, qui pour lors étaient nos ennemis, ont chassé nos ancêtres de cette contrée ; les uns se retirèrent vers le pays des Abénaquis (au Nouveau-Brunswick aujourd'hui) d'autres allèrent trouver les Iroquois, et une partie se rendit aux Hurons mêmes et s'unit à eux."

De la relation de Jacques Cartier et des récits des sauvages, l'on peut inférer qu'un parti de Hurons, après avoir chassé les *Onnontchataronons*, était resté avec quelques-uns de ces derniers dans l'île de Montréal, et y avait établi la bourgade que les Français trouvèrent au

¹ Relation de 1646, ch. VIII.

² *Histoire des Abénaquis* (publiée à Sorel en 1866, par M. l'abbé J. A. Maurault,) p. 284.

³ *Journal du Père Charlevoix*. Vol. I, p. 162-4.

pied de la montagne en 1535 ; plus tard, les Hurons, harcelés par les anciens possesseurs de l'île et peut-être par les Agniers, auraient été forcés de se replier sur le gros de la nation. (Ferland, vol. I, p. 47.)

Les Algonquins remportèrent une série de succès. A la fin du seizième siècle, les Iroquois étaient détruits ou à peu près, " il n'en paraissait presque plus sur la terre," mais " ce peu qui en restait, comme un germe généreux, poussa tellement en peu d'années qu'il réduisit réciproquement les Algonquins aux mêmes termes que lui." ¹

¹ Relation de 1660, p. 6.



CHAPITRE II.

1600-1609.

SOMMAIRE.—Pontgravé aux Trois-Rivières.—Les Algonquins s'éloignent de ce lieu ; ils y reviennent plus tard.—Deux descriptions que Samuel de Champlain fait de la rivière des Trois-Rivières.—Le lac Saint-Pierre et les rivières qui s'y jettent.—Le nom de la rivière et de la ville des Trois-Rivières.—Les îles de l'embouchure du Saint-Maurice.—L'île sur laquelle Cartier planta une croix et où Champlain voulait bâtir une habitation.—Le ruisseau Sainte-Madeleine.—Lieu où séjournaient les Sauvages.

Le premier français qui visita les Trois-Rivières après Jacques Cartier fut, autant que nous pouvons le constater, le sieur de Pontgravé, ou Dupont-Gravé, l'un des principaux marchands de Saint-Malo et habile marin. Il y a apparence qu'il donna à la rivière de Fouez le nom de *rivière des trois rivières* qui s'est conservé, si toutefois ce nom n'était déjà adopté parmi les rares aventuriers qui remontaient le fleuve Saint-Laurent vers la fin du XVI^e siècle, pour trafiquer avec les Sauvages. En 1599, étant devenu lieutenant du capitaine Pierre Chauvin, de Honfleur, il s'embarqua avec lui pour faire la traite de pelleteries du Canada. Pontgravé aurait désiré qu'on s'établît aux Trois-Rivières parce qu'il connaissait le lieu pour l'avoir déjà visité et qu'une grande affluence de Sauvages y régnait à certaine époque de l'année. Chauvin qui avait d'autres vues, se contenta de faire la traite à Tadoussac.¹

¹ Champlain, éd. 1632. 1^{re} part. p. 36. Ferland, p. 61. Faillon, p. 71-2, 74.

Les Français commençaient à attirer les nations sauvages, qui échangeaient avec eux leurs pelleteries pour des articles de fabrique européenne. Les Hurons qui faisaient cause commune avec les Algonquins, descendirent, en 1600, jusqu'à Tadoussac. A partir de ce moment les Iroquois les enveloppèrent dans le plan de guerre destiné à l'extermination de la race algonquine.

Au mois de juin 1603, lorsque Samuel de Champlain visita les Trois-Rivières, il y rencontra peu de Sauvages ; les lieux environnants ainsi que Montréal et Québec, étaient déserts : les Algonquins avaient le dessous, ils préféraient rester sur leur ancien territoire des bords de l'Ottawa. Les Iroquois couraient le fleuve et le rendaient presque inaccessible. Lorsqu'en 1609, Champlain eut fait alliance avec les Algonquins, ceux-ci se rapprochèrent des Trois-Rivières. La tradition des Agniers prétend que le pays des Algonquins était à cent lieues à l'ouest des Trois-Rivières.¹

Champlain, accompagné de Pontgravé, visita ce lieu le vendredi 27 juin 1603. Voici la description qu'il en trace :

“ La bande du nord est basse et pleine de bons arbres et en quantité (depuis Québec) jusqu'aux Trois-Rivières, où il commence d'y avoir température de temps quelque peu dissemblable à celui de Sainte-Croix,² d'autant que les arbres y sont plus avancés qu'en aucun lieu que j'eusse déjà vu. Des Trois-Rivières jusqu'à Sainte-Croix, il y a quinze lieues. En cette rivière, il y a six îles, trois desquelles sont fort petites, et les autres quelques cinq à six cents pas de long, fort plaisantes et fertiles pour le peu qu'elles contiennent. Il y en a une au milieu de la dite rivière qui regarde le passage de celle de Canada et commande aux autres éloignée de la terre, tant d'un côté que de l'autre, de quatre à cinq cents pas. Elle est élevée du côté du sud et va quelque peu en baissant du côté du nord. Ce serait à mon jugement un lieu propre pour habiter et pourrait-on le fortifier promptement, car sa situation est forte de soi, et proche d'un grand lac qui n'en est qu'à quelque quatre lieues, lequel presque joint la rivière du Saguenay, selon le rapport des Sauvages qui vont près de cent lieues au nord et passent nombre de sauts, puis vont par terre quelques cinq ou six lieues et entrent dans un lac³ d'où le dit Saguenay prend la

1 Faillon, volume 1^{er}, p. 526-7.

2 Le Platon de Sainte-Croix, au pied du Richelieu.

3 Le lac Saint-Jean.

meilleure part de sa source, et les dits Sauvages viennent du dit lac à Tadoussac. Aussi que l'habitation des Trois-Rivières serait un bien pour la liberté de quelques nations ¹ qui n'osent venir par là, à cause des Iroquois leurs ennemis, qui tiennent toute la rivière de Canada bordée; mais étant habité, on pourrait rendre les dits Iroquois et autres Sauvages amis, ou tout au moins sous la faveur de la dite habitation les dits Sauvages viendraient librement sans crainte et danger, d'autant que le dit lieu des trois rivières est un passage. ² Toute la terre que je vis à la terre du nord est sablonneuse. Nous entrâmes environ une lieue dans la dite rivière et ne pûmes passer plus outre à cause du grand courant d'eau. Avec un esquif nous fûmes pour voir plus avant; mais nous ne fîmes pas plus d'une lieue que nous rencontrâmes un saut d'eau fort étroit, comme de douze pas, ce qui fut occasion que nous ne pûmes passer outre. Toute la terre que je vis au bord de la dite rivière va en haussant de plus en plus, qui est remplie de quantité de sapins, cyprès et fort peu d'autres arbres.

“ Le samedi suivant, nous partîmes des Trois-Rivières et vîmes mouiller l'ancre à un lac où il y a quatre lieues. ³ Tout ce pays, depuis les Trois-Rivières jusqu'à l'entrée du dit lac est terre à fleur d'eau, et du côté du sud quelque peu plus haute. La dite terre est très-bonne et la plus plaisante que nous eussions encore vue; les bois y sont assez clairs, qui fait que l'on les pourrait traverser aisément.”

Le lecteur sera sans doute frappé de l'analogie entre la description de Cartier et celles de Champlain.

“ Le lendemain, 29 juin, nous entrâmes dans le lac qui a 15 lieues de long et quelque sept ou huit lieues de large.”

Le 29 juin, étant le jour de la Saint-Pierre, Champlain, quoiqu'il ne le dise pas, donna sans doute au lac le nom du Prince des Apôtres, suivant la coutume adoptée par les explorateurs de son temps. Depuis l'année 1603, le lac n'a porté que ce seul nom.

En descendant de Montréal, d'où il était parti le 4, il dit seulement: “ Le lundi, septième jour de juillet, nous fûmes mouiller l'ancre aux Trois-Rivières.”

Dans l'intervalle qui s'écoula entre 1603 et 1609, il ne

1 Les Atticamègues.

2 C'est-à-dire: un point de repère pour les chasseurs.

3 Quatre lieues entre les Trois-Rivières et le lac.

se passa rien de remarquable aux Trois-Rivières, du moins on le suppose. Les traitants y allaient, à une époque fixe de l'été, pour trafiquer avec les Sauvages ; mais la traite se portait plutôt à Tadoussac.

En 1608, Champlain fonda la ville de Québec. L'année suivante, sollicité par les Algonquins et les Montagnais qui fréquentaient les postes des blancs, il entreprit contre les Iroquois l'expédition qui devait attirer sur les Français la vengeance des *cinq nations*.¹ Il arriva aux Trois-Rivières, suivi de nombreux canots algonquins et hurons, et y attendit des Montagnais, qui devaient se joindre à lui. Un chef célèbre, du nom d'Iroquet,² commandait les Algonquins, et Ochatéguin les Hurons.³ C'est ici que se place naturellement la seconde description que Champlain fait du Saint-Maurice :

" Le 28 du mois (juin 1609), je partis de Québec pour assister ces Sauvages. Le 1^{er} juillet, nous arrivâmes à Sainte-Croix, distant de Québec de 15 lieues, avec une chaloupe équipée de tout ce qui était nécessaire.

" Je partis de Sainte-Croix le 3 de juillet, avec tous les Sauvages et nous passâmes par les Trois-Rivières, qui est un fort beau pays, rempli de quantité de beaux arbres. De ce lieu à Sainte Croix, il y a 15 lieues. A l'entrée d'icelle rivière y a six îles, trois desquelles sont fort petites et les autres de cinq à six cents pas de long, qui sont fort plaisantes à voir : et proche du lac Saint-Pierre. Faisant environ deux lieues dans la rivière, y a un petit saut d'eau qui n'est pas beaucoup difficile à passer. Ce lieu est par la hauteur de 46 degrés quelques minutes moins de latitude. Les Sauvages du pays nous donnèrent à entendre qu'à quelques journées il y a un lac par où passe la rivière, qui a dix journées, et puis on passe quelques sauts, et après, encore 3 ou 4 autres lacs de 5 ou 6 journées, et étant parvenus au bout ils font 4 ou 5 lieues par terre et entrent de rechef dans un autre lac, où le Saguenay prend la meilleure part de sa source. Les Sauvages viennent du

1 Ferland, vol. 1^{er}, pp. 148, 150.

2 " La nation de l'Iroquet habitait (en 1608) l'intérieur d'un territoire triangulaire, dont Vaudreuil, Kingston et Ottawa formaient les angles." (Ferland, vol. 1^{er}, p. 91.) Dans les années 1610, 1615-6, la nation de l'Iroquet fait de nouveau partie des expéditions contre les Iroquois. Les Relations de 1637, 1640 et autres, la mentionnent encore comme étant d'une certaine importance. En 1658, des Sauvages de ce nom, combattent près des Trois-Rivières. (Lettre de M. d'Argenson, manuscrits de Paris, série 2^{me}, vol. 1^{er}, p. 311-12.)

3 Champlain, 1613.

dit lieu à Tadoussac. Les trois rivières vont 20¹ journées de sauvages ; et disent qu'au bout d'icelle rivière il y a des peuples qui sont grands chasseurs, n'ayant de demeures arrêtées, et qu'ils voient la mer du nord en moins de dix journées. Ce peu de terre que j'ai vu est sablonneux, assez élevé en côteaux, chargé de quantité de pins et de sapins sur le bord de la rivière : mais entrant dans la terre environ un quart de lieue, les bois y sont très-beaux et clairs et le pays uni.

“ Continuant notre route jusqu'à l'entrée du lac Saint-Pierre, qui est un pays fort plaisant et uni, et traversant le lac à 2, 3 et 4 brasses d'eau, lequel peut contenir de long 8 lieues et de large 4, ² du côté du nord nous vîmes une rivière qui est fort agréable, qui va dans la terre 20 lieues et l'ai nommée Sainte-Suzanne : ³ et du côté du sud il y en a deux, l'une appelée la rivière du Pont et l'autre de Gennes, qui sont très-belles, et en beau et bon pays.”

Dupont-Gravé, commandant des vaisseaux du roi, fréquentait les environs depuis douze ou quinze années, ce qui fait que Champlain dit de l'une de ces rivières : “ elle est appelée du Pont ; ” c'est la rivière Nicolet. La suivante, appelée de Gennes, probablement du nom d'un employé de la traite, doit être la rivière Yamaska. L'une et l'autre paraissent avoir été nommées ainsi avant Champlain.

Quant à la rivière Saint-François, elle a l'air d'être la même que Champlain nomme Saint-Antoine sur l'une de ses cartes. Ce dernier nom paraît avoir été adopté dans le voisinage de la rivière, puisqu'il s'est transmis ensuite à la baie du Febvre.—(Note de M. l'abbé Laverdière.)

Le témoignage du fondateur de Québec, touchant la beauté des environs des Trois-Rivières, est confirmé plus de vingt fois par les écrivains qui y ont passé après lui.

Peu d'endroits sur ce continent ou ailleurs renferment autant de cours d'eau importants que les dix-sept lieues que comprenait le gouvernement dit des Trois-Rivières : les rivières du Loup, Yamachiche, Saint-Maurice, Batiscan, Sainte-Anne, sur la rive nord du Saint-Laurent ; Gentilly, Bécancourt, Nicolet, Saint-François et Yamaska sur la rive sud. La facilité des communications, la magnificence de ses forêts et la fertilité de son sol firent de cette partie

1 L'édition de 1613 porte 40 journées, celle de 1632, 20, qui est assurément plus près de la vérité sur ce point.

2 En 1603, il avait écrit : 15 lieues de long et 7 à 8 de large. Remarquons aussi qu'en 1609, il l'appelle le “ lac Saint-Pierre.”

3 C'est la rivière du Loup.

du Canada un lieu privilégié, autant aimé des Français que des Sauvages.

On remarque que Champlain dit, dès les premières lignes de sa description, en 1603 : "jusqu'aux Trois-Rivières."

Ce nom, *les Trois-Rivières*, a été donné, par les traitants français qui précédèrent Champlain, à la rivière que Jacques Cartier nomme rivière de Fouez, ou de Foix, selon l'interprétation de Lescarbot, et que nous appelons le Saint-Maurice.

Les Sauvages l'appelaient Métabéroutine, ¹ mot algonquin qui signifie : décharge aux vents, ou : lieu où il vente de tous côtés. Ce nom désignait, vraisemblablement, l'embouchure de la rivière qui forme, avec le fleuve Saint-Laurent, une nappe d'eau ouverte à tous les vents, ou même le cap des Iroquois, (la pointe des Chenaux ²) qui est la pointe opposée au cap de la Madeleine.

Champlain paraît plutôt accepter ce nom que l'imposer. Avant de quitter Québec, il parle des Trois-Rivières comme l'on en parle de nos jours, c'est-à-dire en désignant ce lieu par son nom connu. Lescarbot dit que ce nom a été donné à la rivière de Fouez par Champlain ; peut-être se base-t-il sur le fait que Champlain est le premier qui l'écrit. ³

La *rivière des Trois-Rivières* a longtemps porté ce seul nom. Les cartes latines des anciens voyageurs le conservent, mais en le traduisant. Quelques cartes françaises portent Métaberoutin, qui est le nom de l'embouchure transporté à la rivière, comme le nom de la *rivière des Trois-Rivières* a été transporté à la ville.

Citons des extraits des historiens et autres, pour faire voir que jusqu'à ces années dernières l'on s'est constamment accordé sur le sens de ce mot *les Trois-Rivières* et sur son orthographe telle que nous l'écrivons ici :

1 Les différentes désinences avec lesquelles on trouve ce nom écrit ne changent rien à son sens. Il se prononce le plus souvent : Metapelodine et Métabéroutine. Les Abénaquis en ont fait Madonbalodenik, c'est-à-dire : à l'endroit où les vents sont toujours contraires. — (*Notes de Mgr. Laflèche et de M. l'abbé Maurault.*)

2 Cette pointe prend son nom des trois chenaux que fait l'embouchure du Saint-Maurice. De nos jours, dans le langage populaire, *les chenaux* signifient toute la rivière.

3 *Histoire de la Nouvelle-France*, par Marc Lescarbot, Paris 1618. A la page 224, dans les notes qui accompagnent la carte, il est dit : "La rivière de Foix, nommée par Champlain *Les trois rivières*."

“ Nous passâmes aux Trois-Rivières que je contemplai curieusement pour être un séjour fort agréable et charmant. Les Français ont nommé ce lieu *les Trois-Rivières*, pour ce qu'il sort des terres une assez belle rivière qui se vient décharger dans le fleuve de Saint-Laurent par trois principales embouchures, causées par plusieurs petites îles qui se rencontrent à l'entrée de cette rivière.”¹

“ Le 18 juillet 1624, de Caën partit pour aller *aux Trois-Rivières*.”²

A Paris, le 15 février 1634, la Compagnie des Cent-Associés concède aux révérends Pères Jésuites 600 arpents de terre “ au lieu dit les Trois-Rivières.”

Après 1634, le poste est désigné sous le nom “ d'Habitation ou Fort des Trois Rivières.”

Le 6 février 1635, le Père Le Jeune rédige l'en-tête du registre de la paroisse et l'intitule : “ Catalogue des trépassés au lieu nommé les Trois-Rivières.”

La Relation de 1635 dit : “ Les Français ont nommé ce lieu les Trois-Rivières, parce qu'il sort des terres un assez beau fleuve, qui se vient dégorger dans la grande rivière de Saint-Laurent par trois principales embouchures, causées par plusieurs petites îles qui se rencontrent à l'entrée de ce fleuve, nommé des Sauvages *Metaberoutin*.”

“ Le fleuve qu'on nomme les Trois-Rivières.”—*Relation de 1636*, p. 37.

En 1646, parlant du cap de la Madeleine, le *Journal des Jésuites*, (p. 70), le nomme “ Cap des Trois-Rivières.”

En 1851, la concession des terrains du cap de la Madeleine mesure “ deux lieues le long du fleuve, depuis le cap nommé des Trois-Rivières, en descendant sur le grand fleuve jusqu'à l'endroit où les dites deux lieues pourront s'étendre.”³

Un contrat d'Ameau, en date du 4 novembre 1652, dit indifféremment cap de la Madeleine et cap des Trois-Rivières pour désigner le même endroit.

En 1653, le Père Bressani écrit : “ C'est un cours d'eau

¹ Sagard, *Histoire du Canada*, année 1623, p. 173. (*Histoire du Canada et Voyages que les Frères mineurs récollets y ont faits pour la conversion des infidèles*, depuis 1615 jusqu'à 1629, par le Frère Gabriel Sagard Théodat, mineur récollet de la province de Paris. Edition de 1636, chez Claude Sonnius, à Paris.)

² Voyages de Champlain, édition de 1632, p. 74, 2^e partie.

³ Archives provinciales, vol. A, p. 75. Registres de l'intendance, Nos 2 à 9, folio 131.

que nous appelons les Trois-Rivières parce qu'à l'embouchure, il est divisé en trois branches par deux îles." ¹

En 1655, cinq "habitants des Trois-Rivières," concèdent l'île de Saint-Christophe, "située dans les Trois-Rivières." ² Cette année, dans l'inventaire de la succession de Mathieu Labai, on lit: "la ville des Trois-Rivières." ³ Même année, M. Boucher concède l'île Saint-Joseph, "située dans le fleuve des Trois-Rivières, à trois quarts de lieues ou environ du grand fleuve Saint-Laurent et qui est la dernière des quatre en montant dans les dites Trois-Rivières." ⁴

Le *Journal des Jésuites*, année 1659, page 318, dit que "les Sauvages des Trois-Rivières vont en traite dans les Trois-Rivières, vers le premier saut." (aux Graïs.)

Le gouverneur Boucher écrit son "Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada;" il la date "de la ville des Trois-Rivières, en la Nouvelle-France, le 8 octobre 1663." Dans ce livre, il dit, page 17: "Il y a comme deux habitations ⁵ séparées par une grosse rivière qu'on appelle *les Trois-Rivières*, à cause qu'étant entrecoupée par des îles elle fait comme trois rivières en ce lieu là, qui vient de dedans les terres du côté nord."

Les révérends Pères Jésuites déclarent, en 1667, posséder des terres "au cap des Trois-Rivières," ce qui, à la lecture du document, veut dire le cap de la Madeleine. ⁶

En 1668, l'île que M. de la Potherie possédait et qui a gardé son nom, figure comme "située au nord-est de l'île de la Trinité," ⁷ nom que cette dernière devait probablement à sa position dans l'embouchure des trois rivières. Nous lui avons substitué un nom d'un prosaïsme outré.

En 1676, la veuve de Maurice Poulin, sieur de la Fontaine concède le fief Saint-Maurice "sur le bord de la rivière des Trois-Rivières." ⁸ Le nom de baptême de Pou-

1 Relation du P. Bressani, traduction du Père Martin, p. 58.

2 Gresse du notaire Ameau.

3 Gresse du notaire Ameau.

4 Documents relatifs à la Tenure Seigneuriale, p. 85.

5 La ville des Trois-Rivières et le cap de la Madeleine, déjà fort peuplé, comparativement.

6 Manuscrits de Paris, 11e vol. 2e série, p. 203.

7 Gresse du notaire Ameau.

8 Doc. de la Tenure Seigneuriale, p. 154.

lin, qui avait occupé ce fief sans en avoir le titre écrit, devait finir par remplacer l'ancien nom de la rivière, nom qui resta à la ville seule.

En 1681, Louis XIV érige "la juridiction civile et criminelle des Trois-Rivières."

Nous avons les plans de la ville "des Trois-Rivières" années 1685, 1704 et 1721.

L'administration judiciaire de la ville "des Trois-Rivières" devient, en 1687, "la prévôté des Trois-Rivières."

L'acte de concession du fief Sainte-Marguerite mentionne "le fleuve des Trois-Rivières" ¹ en 1691.

Bacqueville de la Potherie dit en 1701 : "La ville des Trois-Rivières tire son origine de trois canaux dont l'un est plus large que la Seine au-dessus de Paris, et qui sont formés par deux îles de quinze à seize cents arpents de long, chacune remplies de beaux arbres. Il y en a quatre autres fort petites au-dessus, dans l'embouchure d'une rivière nommée Maitabirotine, d'où descendent plusieurs nations qui y viennent faire la traite de leurs pelletteries." ²

On ne saurait douter que la ville doit son origine aux avantages naturels qu'offre le territoire du Saint-Maurice, et que son nom lui vient de la conformation particulière de l'embouchure de ce cours d'eau ; mais ce qui est évident aussi, c'est que la Potherie n'a pas vu les îles dont il parle, puisqu'il donne à deux d'entre elles des dimensions exagérées et qu'il efface presque l'île Saint-Christophe, la plus grande de toutes, sans compter qu'il les déplace étrangement.

Les Anglais de la Nouvelle-Angleterre ont fait une corruption du mot "trois : " l'on voit dans les archives qui renferment leur correspondance publique qu'à partir de 1700 ils écrivent "Troy River" pour "Trois-Rivières." ³ Plusieurs étrangers ne traduisent pas le nom français, ils se contentent de l'insérer dans leur texte. Lorsqu'à la fin du siècle dernier, les Anglais prirent l'habitude de le traduire par *Three Rivers*, l'article qui le précède se trouva supprimé ; quelques-uns se mirent à écrire : *the Three Rivers*, mais l'abréviation, qui est plus conforme au génie de la langue anglaise, l'emporta, et, à notre tour,

1 Dictionnaire topographique de Bouchette. Appendice.

2 Histoire de l'Amérique Septentrionale, vol. 1, p. 287.

3 London Documents, vol. 4, p. 405 ; consulter la table des dix volumes compulsés par E. B. O'Callaghan.

nous l'avons traduit par "Trois-Rivières," au mépris de toutes les traditions qui exigent l'article.

Charlevoix s'exprime singulièrement: "Un peu au-dessous, et du même côté que la ville, le fleuve reçoit une assez belle rivière qui, avant de confondre ses eaux avec les siennes, en reçoit en même temps deux autres, l'une à sa droite et l'autre à sa gauche, et c'est ce qui a fondé le nom de Trois-Rivières que porte la ville."¹ Au moment où cet écrivain, si consciencieux d'ordinaire, traçait ces lignes dans une lettre adressée à la duchesse de Lesdiguières, il arrivait de Bécancourt et il mettait pour la première fois pied à terre dans la ville des Trois-Rivières. C'était le 6 mars 1721, il avait traversé le fleuve en carriole sans se rendre aux îles; ses renseignements sur les deux rivières qui se déchargent dans l'embouchure d'une troisième rivière sont l'effet d'un malentendu, puisqu'il s'est borné, croyons-nous, à consigner ce jour-là les réponses que l'on fit à ses questions. Du reste, avant de quitter la ville, il écrit: "qu'elle doit son origine au grand abord qui, dans les commencements de la colonie, se faisait en ce lieu-là des Sauvages des différentes nations. Il en descendait surtout plusieurs des quartiers les plus reculés vers le nord, par les Trois-Rivières, qui ont donné le nom à la ville, et qu'on remonte fort loin."² Il ne mentionne pas le nom de Saint-Maurice. Il n'omet pas l'article qui précède le nom des Trois-Rivières.

Dans un jugement rendu par Bégon en 1723, il est dit que le fief Saint-Maurice est situé sur la rive ouest de la rivière "vulgairement nommée fleuve de Saint-Maurice." C'est la plus ancienne mention de ce nom donné aux "trois rivières."³

Les voyageurs se copient parfois en se succédant et reproduisent de cette manière des erreurs qui ont lieu de surprendre. Le Beau visite en 1729 la "ville que l'on appelle les Trois-Rivières" "Elle tire son nom de trois canaux, dont l'un est plus large que la Seine, dans son entrée à Paris. Ces trois canaux sont formés par deux îles de seize cents arpents de long chacune et remplies de beaux arbres."⁴ Le Beau, qui ne manque ni de

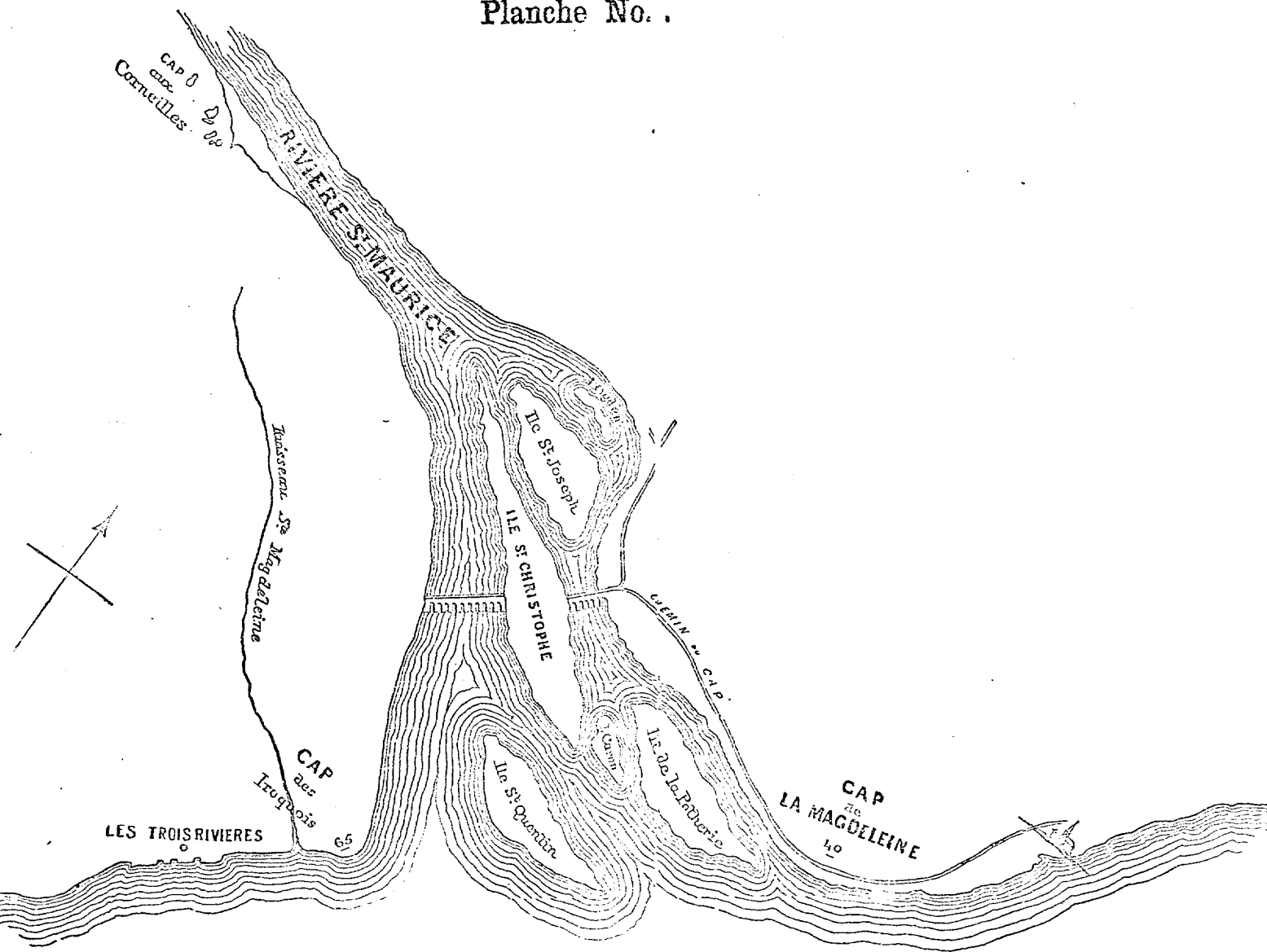
1 Journal du Père Charlevoix, vol. 1, p. 165.

2 Journal du Père Charlevoix, vol. 1, p. 167.

3 Papiers concernant les terrains de la Banlieue, déposés au *Gros* des Trois-Rivières.

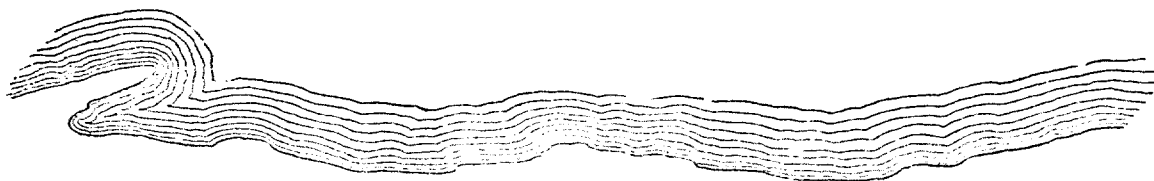
4 Aventures du sieur C. Lebeau, avocat en parlement. Edition d'Amsterdam, année 1738, vol. 1, p. 84.

Planche No. .



FLEUVE S^t. LAURENT

Reprographia



pédanterie ni d'ignorance, copie ouvertement les données de Bacqueville de la Potherie, lequel paraît avoir pris sa mesure de seize cents arpents dans la citation que Lescarbot fait du voyage de Champlain en 1609, citation qui, à cela près, est correcte. Dans son voyage de 1603, Champlain écrit que trois des îles peuvent avoir environ cinq ou six cents pas de long.¹ Lescarbot cite ce passage et met en chiffres : 15 à 1600 pas. La Potherie et le Beau remplacent les pas par des arpents ; en fin de compte ces îles auraient dix-neuf lieues de long !

Une carte, sous la date de l'année 1731, nomme le Saint-Maurice : "rivière Chabetsioualagane ou chemin des trois rivières."

Lorsqu'en 1740, les "intéressés" de la compagnie des Forges obtinrent le fief Saint-Etienne, l'on se servit encore, dans la patente accordée par le roi, des mots : "la rivière des Trois-Rivières."²

Franquet écrit, en 1752, le nom de Saint-Maurice appliqué à la rivière comme s'il n'en existait plus d'autre : "Le nom de cette ville semble indiquer que trois rivières y affluent, tandis qu'il n'y a que celle de Saint-Maurice qui forme quatre îles à son débouché dans le fleuve Saint-Laurent où elle se confond par trois passages qui ont donné

1 L'île de la Trinité se nomme aussi Saint-Quentin, du nom de Quentin Moral ; Bouchette la nomme île du Milieu ; elle est plus connue sous les noms de l'île aux Cochons ou de Maillet, son avant-dernier propriétaire. Son étendue, d'une pointe à l'autre, est de 3,200 pieds. Elle appartient aux héritiers de John McPherson, à George Baptist et aux héritiers de Samuel Hart, fils d'Ezéchiel.

L'île de la Potherie, portait, lorsque M. de la Potherie la concéda en 1649, le nom de l'île aux Cochons ; elle a reçu successivement les noms de Bellerive, Caldwell et Baptist, propriétaire actuel. Bouchette la désigne, conjointement avec une île voisine, sous le nom des "îles de l'Abri" à cause du refuge efficace qu'elles offrent aux navires. Son étendue, d'une pointe à l'autre, est de 3,000 pieds.

Ces deux îles (de la Trinité et de la Potherie) divisent l'embouchure du Saint-Maurice en trois canaux.

La troisième, appelée Caron ou l'Abri, mesure 1,287 pieds de longueur. C'est une propriété du gouvernement.

L'île Saint-Christophe sur laquelle reposent les deux ponts, a 6,138 pieds d'étendue, ou environ 80 arpents en superficie. Elle appartient moitié au gouvernement et moitié à Joseph-Néré Lambert.

La cinquième a été concédée par M. Boucher en 1655. Elle porte les noms de Saint-Joseph, de la Croix et de Boucher. Sa longueur est de 2,475 pieds. Son propriétaire est Eusèbe Doucet.

La sixième se nomme île Ogden. Elle a 1,013 pieds d'étendue.

Ces îles font partie de la division territoriale de la ville.

lieu à son étymologie.”¹ Il dit ailleurs : “ L’on passe (en remontant le fleuve en barque pour arriver à la ville) par le travers de deux îlets, des quatre que forment les trois débouchés de la rivière de Saint-Maurice dans le fleuve Saint-Laurent. Le plus large et le plus considérable (des débouchés) cotoye les terres de l’ouest de cette rivière, le courant y est beaucoup plus rapide qu’aux deux autres ; ils forment ensemble, en avant de la tête des dits îlets, une batture de sable ; ces îlets sont boisés et le fleuve vis-à-vis est réduit à 1000 ou 1100 toises.”

Les cartes de Popple (1755) et celles de Jeffreys (1766), soit anglaises soit latines, portent “ les Trois-Rivières.” pour nom de la ville, et “ Saint-Maurice” pour la rivière.

En 1760, le général Amherst conserve la division des trois gouvernements de Québec, Montréal et *des Trois-Rivières*.

Le district “ des Trois-Rivières ” fut aboli en 1764 ; on le rétablit en 1791 sous les mêmes nom et orthographe.

Le dictionnaire de Trévoux (année 1771) porte : “ Nom d’une grande rivière de la Nouvelle-France, en Amérique, *Trifluvius*. Elle se forme par le concours de trois rivières qui ont leurs sources vers les confins de l’Estotiland, et se décharge dans la rivière de Saint-Laurent entre Québec et Montréal. Les Français ont fait à son embouchure une colonie qu’ils nomment les Trois-Rivières, en latin *Trifluvium*.”

Ces trois rivières imaginaires qui sortent de la hauteur des terres ne sont pas plus l’origine du nom de la ville que les deux rivières citées par Charlevoix et qui n’existent pas. L’abondance des citations que nous soumettons ici prouve jusqu’à l’évidence pourquoi les Français nommèrent la rivière de Foutez les *Trois-Rivières*.

On nous permettra de faire observer en passant que le nom de *trifluviens* porté par les habitants des Trois-Rivières, est l’un des plus euphoniques du pays. Il se prononce en effet avec avantage à côté de *québécois*, *ottawais*, *montréalais* et *sorelois*.

En 1796 apparaît le mot “ Trois-Rivières ” ; c’est M. Williams, l’un des juges de la cour des plaids communs pour le district des Trois-Rivières, qui paraphe les registres des années 1792-3-4 et 5, et altère ainsi le nom qu’avait toujours porté la ville. La fantaisie du juge Williams ne saurait faire autorité.

¹ Voyage de Franquet, manuscrit déposé à la bibliothèque fédérale à Ottawa.

Bouchette écrit en 1815 " Cap des Trois-Rivières " pour désigner la pointe aux Iroquois, ou cap Lieutenant.¹

Le décret canonique de l'évêque de Québec, en date du 17 septembre 1832, dit : nous avons érigé et érigeons en paroisse la susdite ville *des Trois-Rivières*... etc.

En 1852, Sa Sainteté Pie IX, forme le diocèse et nomme l'évêque *des Trois-Rivières*.

En 1857, la ville " des Trois-Rivières " est incorporée par un acte du Parlement.

Champlain, Lescarbot, Sagard, les Pères Jésuites, les évêques du Canada, les chroniques des Ursulines, les fonctionnaires de la colonie, les traitants des différentes compagnies de commerce qui s'y succédèrent, les registres de la paroisse des Trois-Rivières ainsi que ceux des paroisses environnantes, les actes des anciens notaires, les archives de la justice des Trois-Rivières, les gouverneurs de la colonie et ceux des Trois-Rivières écrivent invariablement *les Trois-Rivières*, *aux Trois-Rivières* et *des Trois-Rivières*, l'article s'accordant avec le nom. Il n'y a pas d'exemple de l'omission de l'article, sauf les cas rapportés plus haut et qui font une très petite exception à la règle.

Deux controverses très-vives, au sujet de l'orthographe du nom des Trois-Rivières, ont occupé l'attention du public dans le cours des vingt dernières années. Nous adoptons la règle établie par les documents historiques cités ci-dessus, plus abondants, croyons-nous, que tous ceux dont on a déjà fait usage dans le même but.

D'ailleurs, comme la Nouvelle-Orléans, le Havre, le Détroit, la Pointe-du-lac, les Grondines, la Chine (sur l'île de Montréal) la Présentation et la Rochelle, le nom des Trois-Rivières doit s'écrire avec l'article. La langue française a des exigences ; l'article, dans les noms de lieux mentionnés ici, fait autant partie du nom que dans les noms propres des personnes : la Violette, La-fleche, LaRue, Larivière, etc.

Ainsi, les commerçants qui vinrent en ce lieu avant l'arrivée de Champlain, c'est-à-dire entre les années 1599 et 1603, l'appelèrent apparemment " les Trois-Rivières " ²

1 Dictionnaire topographique.

2 M. Faillon dit que " c'est le seul nom sous lequel il a toujours été connu des Français." *Histoire de la Colonie de la Nouvelle-France*, 1er vol. p. 265. Pour être exact, il devait dire que Cartier, Roberval, Jean-Alphonse et Thévet, qui n'étaient point des Anglais, l'appellent " rivière de Foix " avant l'arrivée de Champlain. La carte de 1609 appelle encore le Saint-Maurice *rivière de Foix*.

Champlain et une longue succession de personnages distingués maintiennent ce nom ; la Religion vient aussi le consacrer ; il est confirmé par l'usage général ; pour nous, il est inséparable des souvenirs de la gloire du passé, ne l'altérons pas, c'est une partie de notre héritage comme Trifluviens.

Nous connaissons, au nord de ce continent, d'autres endroits qui portent le même nom que les Trois-Rivières. Les rivières Kaministigoyia tombent dans la baie du Tonnerre, située au nord-ouest du lac Supérieur, ce qui leur a valu le nom des Trois-Rivières, sous lequel le poste de traite voisin a été connu pendant à peu près un siècle. Les voyageurs des Trois-Rivières du Bas-Canada, qui ont contribué si puissamment à fonder le Détroit, paraissent être les auteurs de cette appellation ; en effet, ils furent les premiers à parcourir le nord-ouest et à lui imposer les noms de leur choix. Le site de Kaministigoyia est magnifique, il porte aujourd'hui le nom du fort Williams, fondé sur la terre ferme par les traitants anglais. C'est là que s'ouvre le chemin colonial destiné à relier les établissements de la Rivière-Rouge au Canada. Par une singularité du hasard, ce sont encore des ingénieurs et des ouvriers des Trois-Rivières qui viennent de partir pour exécuter cette œuvre.

Dans l'île du Prince-Edouard, il y a une petite ville désignée de nos jours sous le même nom.

C'est le moment de rappeler une tradition trifluvienne qui veut que le nom des Trois-Rivières ait été donné au fort situé près de l'embouchure du Saint-Maurice en raison de son accès commode pour y rencontrer les Sauvages qui faisaient la traite en descendant par les rivières Métaberoutin, Bécancourt et Saint-François. Pour motiver la tradition, la traite de ces trois rivières aurait dû avoir lieu dès le temps de Champlain, ce qui était impossible, puisqu'il n'y avait pas de Sauvages au sud du fleuve, où les Iroquois ne se montraient que pour dresser des embuscades et massacrer les coureurs des bois. Lorsque les Abénaquis, venus du Maine et du Nouveau-Brunswick, formèrent les villages de Bécancourt et de Saint-François, il y avait un siècle que le nom des Trois-Rivières était adopté, et cinquante autorités irréfutables en avaient expliqué l'étymologie.

Retournons au texte de Champlain pour ce qui regarde d'autres points de sa description :

L'île située "au milieu" de l'embouchure du Saint-Maurice, correspond à celle qui porta le nom de *la Trinité*, et

que, de nos jours, l'on appelle l'île Saint-Quentin, ou aux Cochons, mais elle n'est pas " élevée du côté du sud " ni " abaissée du côté du nord," attendu qu'elle est presque aussi plate que les cinq autres, petites et grandes. Le monticule, à peine visible, qui en marque le centre a pu être autrefois le dernier degré d'une pente, disparue avec le sol qui la formait. A partir de cet endroit jusqu'à son extrémité est, l'île est basse et submergée tous les ans. Au temps de Champlain, elle devait s'avancer à une distance considérable dans le fleuve ; il est certain aussi qu'elle a été racourcie à cette extrémité dans la même proportion qu'elle s'est allongée par sa pointe ouest : elle a fait un pas de recul, sous la pression du courant du fleuve et aidée, d'un autre côté, par les sables que charrie la rivière. Il faut croire que la partie rongée par le fleuve comprenait toute l'élévation décrite par Champlain. Si tel était le cas, il y aurait lieu de supposer que Cartier dut choisir de préférence ce petit promontoire pour y planter une croix ; le doute où l'on est à cet égard nous semble éclairci par la comparaison des textes de ces deux explorateurs.

L'expression : " élevé du côté du sud " a donné à penser que le cap Métaberotine ou des Iroquois¹ pourrait bien être le site propre à être fortifié, vu que c'est la seule pointe de terre tournée dans la direction du sud-est : celles des îles la Trinité et la Potherie portant plutôt au nord-est. Plusieurs raisons s'opposent à cette croyance : ce cap, comme les îles, fait face à la rive droite du Saint-Laurent que l'on désigne comme étant *au sud*, il faudrait écrire ou parler avec la plus stricte précision, si, en nommant ces lieux, l'on prenait le soin de faire sentir qu'ils ne s'offrent pas exactement tous à la direction du sud. Ensuite, le cap Métaberotine ne va pas " en baissant quelque peu du côté du nord," il garde son niveau, qui est celui de la rive droite du Saint-Maurice. Troisièmement, il n'est pas " éloigné de la terre, tant d'un côté que de l'autre, de quatre à cinq cents pas," c'est l'île de la Trinité qui occupe cette position, le mot " terre " signifiant terre ferme.

On a cru que Champlain ne pouvait se tromper aussi grossièrement que de voir un terrain élevé où il n'y a qu'une terre à fleur d'eau ; et le zèle pour sa mémoire a voulu faire une ancienne île du cap Métaberotine. Champlain ne s'est pas trompé : il paraît y avoir eu un tertre un peu élevé à l'extrémité sud de l'île du Milieu, seule-

¹ C'est la pointe qui termine la rive droite de l'embouchure du Saint-Maurice, du côté de la ville.—Voir la planche No. 1.

ment le fleuve l'a détruit. Mais les admirateurs de Champlain ne se trompent pas, eux non plus : le cap Métaberotine, est une ancienne île, comme le démontre le lit de rivière qui le côtoie à sa droite, ou côté sud-ouest, depuis le cap aux Corneilles jusqu'à sa tombée dans le fleuve. Il serait difficile de dire à quelle époque un bras du Saint-Maurice a coulé dans ce canal ; pourtant l'on ne saurait se le figurer au temps de Champlain, il n'était pas assez large pour placer le cap actuel au milieu de l'embouchure, et, d'ailleurs, cette disposition aurait fait nommer l'endroit *les Quatre-Rivières* plutôt que *les Trois-Rivières*. Le changement n'a pas pu s'opérer depuis, car nous en saurions quelque chose par les centaines de témoins qui n'auraient pas manqué de nous en instruire.

Le lit argileux de ce canal ne pouvait se creuser sous l'action de l'eau aussi facilement que les autres bouches du Saint-Maurice qui sont sur le sable ; le niveau s'étant détruit de cette manière, le courant a cessé de s'y jeter.

Les canots qui, dans les premiers temps du poste, descendaient la *rivière des Trois-Rivières* pour aller en traite à la ville, ne doubtaient pas toujours le cap Métaberotine ; souvent ils s'arrêtaient vers le *fond-de-veau*, non loin du cap aux Corneilles, à l'endroit qui porte encore le nom de *Côte-aux-Sauvages*, et, de là, les pelleteries étaient transportées à dos d'hommes jusqu'au magasin des Français, aux Trois-Rivières. Pour accomplir ce dernier trajet, les Sauvages traversaient le marais, long et assez étroit, que formait alors le lit de l'ancienne rivière ; ils l'appelaient *le Portage*. Par opposition, ils appelaient *la Table*, le terrain sec et élevé qui s'étend entre le grand fleuve, le Platon, la rue Saint-Pierre, et la ravine qui est en face du couvent. Ce carré, long d'à-peu-près 500 pieds sur le fleuve et de 600 pieds de profondeur, était presque inaccessible du côté du nord et de l'ouest, pendant une partie de l'année, à cause des fondrières et des cours d'eau provenant de ce que le lit de l'ancienne rivière s'évase largement dans cette direction.

Un contrat de l'année 1637, dit que le fief des Jésuites est borné par " le ruisseau Sainte-Madeleine, qui tombe dans le Saint-Laurent, à la pointe des Iroquois." Ainsi, dès cette époque, ce n'était plus qu'un ruisseau, et le nom de la " Pointe des Iroquois " était adopté, probablement en mémoire de quelque tragédie dont les faits ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Métaberotine, Pointe aux-Iroquois, Cap-des-Trois-Rivières, Cap-Lieutenant et Pointe-des-Chenaux signifient le même cap.

L'industrie et le commerce tireraient un puissant parti du ruisseau Sainte-Madeleine en le disposant pour prendre dans le Saint-Maurice, au moyen d'un barrage placé au cap aux Corneilles, un volume d'eau capable de servir de force motrice à plusieurs manufactures. L'endroit où il se décharge dans le fleuve est plus que suffisamment profond pour les grands navires d'outre-mer.

En lisant la première description de Champlain, l'on voit que, dès 1603, il avait le désir de fonder un poste aux Trois-Rivières, sur l'île du Milieu, uniquement pour les avantages de la traite. Afin de mieux connaître la contrée, il se rendit jusqu'à la chute des Grais, sans pouvoir monter plus haut.

Dans sa seconde description des Trois-Rivières, Champlain mentionne qu'il y rencontra des Sauvages. Sur sa carte de la même année, 1609, Lescarbot indique comme lieu habité l'endroit où la ville est bâtie,¹ ce qui montre que les Sauvages rencontraient les blancs sur ces terrains et non sur les îles des Trois-Rivières. Les Français, se conformant aux coutumes de ces tribus, ne paraissent pas avoir trafiquer avec elles ailleurs que sur la terre-ferme.

Enfin, nous savons que les anciens Iroquois occupaient la partie de la haute-ville qui comprend le *Platon* et la *Table*. Les Algonquins s'y installèrent après leur conquête, et tout porte à croire que les Sauvages, si fidèles aux vieilles coutumes, n'adoptèrent pas d'autre lieu de rendez-vous avant le milieu du dix-septième siècle, sauf quelques campements accidentels à Batiscan, où les Français se rendaient aussi.

¹ Lescarbot n'ayant jamais vu le fleuve, il ne faut pas cependant attacher trop d'importance à sa carte.



CHAPITRE III.

1610-1619.

SOMMAIRE.—La traite aux Trois-Rivières.—Première messe.—Religieux desservant les Trois-Rivières.—Arrivée des premiers colons.—Le mal-de-terre.—État du poste.—Le Frère Pacifique Du Plessis.—Les anciens voyageurs des Trois-Rivières.—Conspiration des Sauvages.—Transport de la traite du saut Saint-Louis aux Trois-Rivières.—Chapelle construite.—Mort du Frère Pacifique.—Le Frère Langoissieux.

La compagnie du sieur de Monts ne fit rien, ou presque rien, pour l'établissement de la Nouvelle-France ; sans l'activité de Champlain, son principal employé, le fort de Québec n'eût pas même été conservé. La traite était l'unique but des hommes engagés dans les affaires du Canada.

Champlain s'arrêta aux Trois-Rivières vers le 17 juin 1610 et y rencontra des Montagnais qui se joignirent à lui pour aller en guerre à la rivière des Iroquois.¹

Le poste des Trois-Rivières était fréquenté, aux mois de juillet et août, par les chasseurs sauvages et par les blancs qui s'étaient promis de s'y rencontrer ; l'on échangeait, troc pour troc, des couteaux, des haches, des chemises, des capots, des cuillères, des miroirs de poche et des plats d'étain contre les peaux de castor, d'orignal, etc., que les blancs obtenaient ainsi à vil prix. L'argent monnoyé n'avait aucune valeur aux yeux des Sauvages, tandis que des bagatelles fabriquées en Europe avec des matières comme le fer et la laine étaient estimées par

¹ Ferland, p. 157.

dessus tout, en raison de leur utilité et du manque absolu de ces objets dans l'état primitif où vivaient les Sauvages.

Une fois la traite terminée, il ne restait presque personne en cet endroit. Les Sauvages de Québec et des Trois-Rivières étaient toujours errants, et ne cabanaient que par groupes de deux ou trois familles, là où ils trouvaient du gibier et du poisson.¹

La compagnie de Rouen qui se forma en l'année 1614, donna de suite de grandes espérances. Champlain obtint l'aide de religieux Récollets, et quatre, sur six qui avaient été promis, les PP. Jamay, Le Caron, Dolbeau et le frère Pacifique Du Plessis, arrivèrent à Tadoussac le lundi, 25 mai 1615.²

Les PP. Jamay³ et LeCaron étant montés au saut Saint-Louis, près de Montréal, où était le rendez-vous de la traite cette année, se trouvèrent avec Champlain à la rivière des Prairies et y célébrèrent la première messe qui eût été dite en Canada depuis Jacques Cartier et Roberval. Le jeudi, 25 juin, le Père Dolbeau, assisté du frère Pacifique Du Plessis, célébra aussi la messe à Québec.⁴

Le Père Denis Jamay, supérieur, et le Père Joseph Le Caron étaient partis pour se rendre au saut Saint-Louis à la traite, dirigée par Champlain en personne. Le Père Le Clercq se trompe lorsqu'il écrit que la traite eut lieu cette année aux Trois-Rivières; le récit de Champlain doit être plus exact, aussi le croit-on de préférence à celui du Père, qui ne vint en Canada que bien des années après.

D'après ce dernier, l'on a adopté la croyance que le Père Le Caron, étant rendu aux Trois-Rivières, y fit élever une petite chapelle et une maison par les Français et les Sauvages qui s'y trouvaient.

Le dimanche, 26 juillet 1615, la première messe fut célébrée, dit-on, aux Trois-Rivières. Le Père Le Clercq⁵ écrit que c'est le Père Le Caron qui fit élever la chapelle et qui dit la première messe en ce lieu. Les historiens l'ont répété de confiance; c'est une erreur que M. l'abbé Laverdière nous a signalée. Le Père Le Caron était

1 Etablissement de la Foi. Le Clercq, vol. 1^{er}, p. 63.

2 Le Clercq, *Premier établissement de la Foi*, (2 volumes, Paris année 1691.) Vol. 1, p. 56, 62.

3 Le P. Jamay monta avec Champlain.—(*Champlain*, 1619.)

4 Ferland, vol. 1, p. 170. Le Clercq, *P. établiss.*, vol. 1, p. 60, 63.

5 *Etablissement de la Foi*, vol. 1, p. 66-7, 69, 89.

parti¹ depuis le 8 juillet, du saut Saint-Louis, en haut de l'île de Montréal, pour se rendre chez les Hurons ; il n'était donc pas aux Trois-Rivières le 26 juillet.² La messe a pu être dite aux Trois-Rivières ce jour-là, par le Père Denis Jamay peut-être, en descendant du saut Saint-Louis à Québec.

Voici le texte du Père Le Clercq, (p. 66) : " Le Père Denis Jamay descendit des Trois-Rivières (il faut lire : saut Saint-Louis) ou il laissa le Père Le Caron. Celui-ci bâtit à la faveur des français et des sauvages, une maison et une chapelle pour commencer la mission sédentaire que le Père Jamay lui avait ordonné d'établir avant son départ : il y dressa un autel orné selon la pauvreté d'un lieu champêtre et sauvage. Il eut l'honneur d'y célébrer la sainte messe le 26 juillet 1615 avec une dévotion sensible : il avait disposé toutes choses pour une mission solide, et il aurait souhaité d'y demeurer fixe, les sauvages mêmes tâchèrent de l'y arrêter ; il leur laissa deux français pour leur consolation spirituelle et comme le révérend Père Jamay se réservait d'étendre ses soins jusqu'à cette mission, le Père Joseph Le Caron partit des Trois-Rivières et descendit à Québec où son supérieur l'appelait."³

Jusqu'à présent ce récit, comparé avec celui de Champlain, est tout ce qui peut nous éclairer touchant la première messe que l'on prétend avoir été dite aux Trois-Rivières, le 26 juillet 1615.

Le Père Le Clercq écrit que l'on avait l'intention de fonder une mission fixe ; cela est probable ; les quatre prêtres n'avaient à se partager, pour le moment, que les postes de Tadoussac, de Québec et des Trois-Rivières.⁴ Les missions des Hurons allaient cependant réclamer un ou deux Pères. Mais les agents de la compagnie de Rouen,

1 " Suivi de près par Champlain." *Etabliss. de la Foi*, p. 77.

2 Sagard, (*Histoire du Canada*, p. 30) dit que le Père Le Caron " ayant passé une année entière dans le pays des Hurons," partit de là le 20 mai 1616 pour se rendre à Québec. Il est évident, en comparant ce texte avec le récit de Champlain, que le Père passa une année, ou plus exactement une dizaine de mois, chez les Hurons.

3 Voir Champlain, 1619, édit. de Québec, p. 18.

4 En 1611, Champlain avait tenté d'établir un poste de traite au saut Saint-Louis. Montréal n'avait aucun établissement en 1615. M. Laverdière nous écrit à ce sujet : La traite se fit au saut, en 1611, 1612, 1613, 1614, 1615, 1616, et probablement 1617. (Champlain 1613 et 1619.) Je ne crois pas qu'il y eût de magasin proprement dit.

loin de mettre de la complaisance dans leurs relations avec les Pères, entravèrent le progrès de l'établissement.¹

Un prêtre allait, de temps à autre, aux Trois-Rivières administrer les sacrements aux Français employés à la traite. Un certain nombre de ces derniers étaient huguenots, et ne se faisaient pas faute de reproduire en petit les agitations que la réforme religieuse avait fait naître en Europe. Ces querelles servaient les intérêts des marchands en ce qu'elles empêchaient les Récollets de s'établir sur différents points du pays et d'y attirer les Sauvages, pour les habituer à l'agriculture et les tenir loin de la chasse. Les Récollets commençaient cette vie de souffrance et de privations de toute espèce que les Jésuites adoptèrent à leur tour, et qui, pour plusieurs de ces derniers, se termina par le martyre. Les missionnaires catholiques ont eu la gloire de coloniser le Canada et d'inspirer à son peuple le sentiment chrétien qui l'a empêché de détruire les Sauvages par le fer et le feu, comme cela s'est vu dans d'autres colonies. Les Français, entrant dans leurs projets, ne s'emparèrent pas violemment du pays, qui, en justice, était la propriété de ses anciens habitants ; ils se firent des alliés fidèles de quelques-unes des tribus, et tous leurs postes furent établis d'un commun accord avec elles. Les missionnaires se dévouaient au salut des barbares ; c'est un beau et grand spectacle qu'ils nous offrent, au milieu des solitudes immenses qu'ils parcourent, sous le fardeau d'un labeur héroïque, avec la certitude d'endurer tous les tourments, même la mort, pour convertir des peuplades éloignées ! Ces terribles missions du Canada, selon l'expression de Chateaubriand, n'étaient pas les seuls travaux des Religieux, qui ont contribué immensément à préparer l'avenir du pays en semant les fruits que nous recueillons. Le respect et la reconnaissance s'emparent des cœurs canadiens à la lecture des premières pages de notre histoire. " Il est peu d'études historiques que l'on puisse faire dans ce pays, sans rencontrer le nom d'un prêtre. S'agit-il de l'éducation ? La plupart de nos collèges, sinon tous, ont été fondés par le clergé. Est-il question de la colonisation ? Partout le prêtre a suivi de près le premier colon, et quelquefois l'a devancé. Veut-on parler archéologie religieuse ? on trouve le nom d'un prêtre à la base de chaque monument. De même que les caveaux de nos églises sont remplis de leurs dépouilles mortelles, ainsi nos archives historiques redisent partout

¹ *Etabliss. de la Foi*, p. 97. Ferland, p. 189. Faillon, vol. 1, p. 148-9.

le nom d'un missionnaire, d'un apôtre ou d'un religieux. Le prêtre pénètre toute la société canadienne, toute l'histoire du Canada ; ses œuvres se retrouvent partout, et avec lui l'on voit l'église catholique qui, après avoir fondé notre peuple, le conserve encore et le protège dans les luttes qu'il soutient."¹

A la traite qui eut lieu l'année 1616, le Père Le Caron, qui descendait des Hurons, arriva aux Trois-Rivières le 15 juin et y rencontra, le 1^{er} juillet, le Père Dolbeau venu de Québec dans les barques des navires nouvellement arrivés de France. M. de Champlain, descendant du lac des Nipissiriniens, s'y trouva également. Le 11 juillet, la traite était terminée.²

Un commencement d'immigration arriva de France en 1617. C'est le frère Pacifique Du Plessis³ qui débarqua aux Trois-Rivières avec les premiers colons. De cette année date la mission fixe en ce lieu. Une maladie singulière, aujourd'hui disparue, mais dont les premiers habitants du Canada éprouvèrent les ravages, sévit fortement parmi les hommes du frère Pacifique. On l'appelait le *mal-de-terre*. D'après ce que nous en savons, ce devait être le scorbut combiné de symptômes de fièvre très-maligne. Les malades perdaient leurs forces ; leurs jambes enflaient, devenaient noires et tachetées de sang ; l'enflure finissait par gagner le haut du corps ; les gencives pourrissaient et tombaient avec les dents. Les Sauvages composèrent une boisson d'écorces d'arbres, qui sauva presque tous les malades. "Cette maladie durait deux ou trois mois entiers et tenait les malades jusqu'à huit jours à l'agonie. Ceux qui en étaient atteints répandaient une si infecte puanteur, que, quoiqu'ils fussent renfermés dans leurs cabanes, cette odeur s'étendait jusqu'au milieu du fort" dit M. l'abbé Faillon, en parlant de la même maladie qui se fit sentir plus tard à Montréal. Quand le mal reparut aux Trois-Rivières, en 1634-5, le Père de Brebeuf écrivit : " Cette contagion est si universelle chez les Sauvages de notre connaissance, que je ne sais si aucun en a évité les atteintes." Il n'existe pas de registres pour nous montrer le nombre des victimes du fléau ; nous ne savons pas non plus dans quelle partie de la localité l'on opéra les premiers défrichements et avec quel succès les colons travaillèrent.

1 E. Lefebvre de Bellefeuille. *Revue Canadienne*, vol. 6. p. 717-8

2 Sagard, Hist. du Canada, p. 43. Voy. de Champlain 1615-1618, pp. 113-114. Ferland, vol. I^{er}, p. 178. Etabliss. de la Foi, vol. 1^{er}, p. 89.

3. *Etabliss. de la Foi*, p. 111, 149.

“ Il ne paraît pas, dit M. Faillon, que les associés de de Monts et ceux de Caën eussent jamais eu d'établissement fixe aux Trois-Rivières. Des barques y transportaient des marchandises, et, après la traite, descendaient à Québec avec les pelleteries. ”¹ Fréquenté comme l'était ce poste, par la majorité des traitants français, nous avons pour tant lieu de croire que ceux-ci y venaient à d'autres époques de l'année, et même que plusieurs d'entre les employés y passaient des mois entiers, en dehors du service de la traite. Il est bien vrai qu'antérieurement à 1634 les compagnies marchandes n'y eurent aucun établissement fixe ; mais elles y avaient des magasins ; nous savons de plus que le frère Pacifique y passait toute l'année, instruisant les Sauvages et secourant les Français, lesquels devaient se trouver en ce lieu pour d'autre but que la traite annuelle. Des magasins, un Religieux résidant et des colons mentionnés à plus d'une reprise, font assez voir qu'il ne s'agit pas précisément d'un simple point de repère où se réunissaient pendant l'été les Sauvages et les commerçants. M. Ferland (p. 203) dit que pendant l'hiver de 1622-3, il y avait des Français à Tadoussac et aux Trois-Rivières.

Ce qui est sûr néanmoins, c'est qu'à partir des années 1617 et 1618 l'on remarque aux Trois-Rivières une succession d'événements annuels dignes d'être notés.

Le frère Pacifique Du Plessis appartenait, comme les autres religieux arrivés en même temps que lui au Canada, à la branche de l'ordre de Saint-François nommée les Récollets. Il était natif de Vendôme, chef-lieu du petit pays de Vendômois, dans la Beauce. D'abord apothicaire dans le monde, il fit profession chez les Récollets en 1598 et ne cessa point par la suite de s'occuper de médecine, ce qui le rendit très-utile à ses compatriotes dans la Nouvelle-France. Son dévouement et le tact qu'il sut déployer au service de la religion et de l'établissement de la colonie, le placent sur le même rang que ses supérieurs ecclésiastiques dans l'estime de la postérité. En 1618, il fut député en France avec le Père Huet pour y représenter que les traitants n'accomplissaient pas ce qu'ils avaient promis, et qu'en somme ils agissaient au détriment des missionnaires et de la colonisation.²

1 Hist. de la Col. Française, 1^{er} vol. p. 265.

2 Champlain se plaint de ce qu'on ne lui envoyait pas de cultivateurs, mais le plus souvent des bouchers, des faiseurs d'aiguilles et autres gens inhabiles à défricher le sol.

Aux Trois-Rivières, il tenait la place d'un prêtre, instruisant les Sauvages ainsi que les Français, et baptisant les enfants moribonds. Il édifiait tous les habitants du pays par sa grande douceur, par sa simplicité et par son zèle.¹

A côté du frère Pacifique, apparaissent les figures de quelques interprètes qui ont fini par résider en ce lieu et qui y ont laissé des souvenirs ineffaçables. Tels sont surtout Hertel, Godefroy, Marguerie et Nicolet.²

Les Trois-Rivières réclament à bon titre l'honneur d'avoir possédé de tout temps plusieurs, sinon le principal groupe, de ces vaillantes natures que la tradition nous représente sous le nom d'*anciens voyageurs*. Dans la première période de notre histoire, la situation avancée de ce poste en faisait le point de mire des attaques des Iroquois et nécessitait chez ses habitants un déploiement d'activité et d'énergie extraordinaires. Recevant les premiers coups pendant la guerre, les rendant avec usure, ces voyageurs affrontaient, dans les courts intervalles de la paix, des périls et des fatigues d'un autre genre, qui les ont rendus célèbres dans nos annales. Plus tard, lorsque la tranquillité se fut établie, les voyages de découvertes et de fondations de ville devinrent pour leurs enfants un besoin irrésistible. Ils pénétrèrent au fond du nord-ouest ; ils se rendirent au pied des Montagnes-Rocheuses ; ils connurent la baie d'Hudson avant les Anglais ; en un mot, les premiers ils se sont mirés dans toutes les sources de nos fleuves et de nos rivières. Les chants nationaux, que nous aimons parce qu'ils nous rappellent les jours de nos ancêtres, et que nous admirons pour leur grâce naïve, touchante, inimitable, sont nés sur leurs lèvres. Au sein des déserts, sur les lacs majestueux de l'ouest, à travers mille dangers entremêlés de rares moments de calme, ils composaient, sans luxe de rhétorique et sans trop se soumettre aux exigences de la rime, des complaintes, des récits, des mélopées dont l'ensemble accuse un grand fond de poésie et un penchant à la mélancolie que l'on s'étonne de rencontrer chez ces rudes voyageurs. Leur musique est unique dans son espèce ; l'on ne trouve point ailleurs une cadence comme celle qu'ils ont su donner à ces couplets, dont plusieurs sont de vieilles chansons françaises modifiées et rythmées au mouvement de l'aviron.

¹ Ferland, *Histoire du Canada*, 1^{er} vol. p. 187, 188, 220. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 55.

² Ferland, vol. 1^{er}, p. 178.

Le frère Pacifique ne s'éloigna de la mission que pour faire son voyage en France, dans l'hiver 1618-9; mais auparavant il avait rendu un service d'une telle valeur, qu'on attribue à son habileté et à son sang-froid en cette circonstance le salut de toute la colonie.

Pour empêcher les Français de se venger du massacre de deux de leurs hommes tués par les Montagnais vers le milieu d'avril 1618, les Sauvages de différentes tribus s'étaient assemblés, au nombre de huit cents, aux Trois-Rivières, dans le dessein de surprendre les Français et de leur couper la gorge avant qu'ils eussent eu le temps d'agir. Les délibérations traînant en longueur, ils perdirent l'occasion de faire leur coup, car le frère Pacifique eut connaissance de ce qui se tramait, et prit incontinent des mesures pour en contrecarrer l'exécution. Il connut par *Esrouachit*,¹ capitaine montagnais surnommé Laforière, fin et rusé entre tous et qui témoignait depuis deux ans le désir de s'attacher les Français, le double assassinat qui avait été commis et le danger qui menaçait les blancs. Son premier soin fut d'en avertir les gens de Québec, seul poste susceptible d'offrir quelque résistance et contre lequel l'on se proposait de marcher d'abord. Laforière, voyant que ses guerriers manquaient de vivres et qu'ils ne s'accordaient pas entre eux, voulut gagner la confiance des Français. Il réussit à se faire déléguer à Québec, où, en l'absence de Champlain, commandait M. Beauchêne. Laforière apportait la nouvelle avec beaucoup de mystère, comme s'il ignorait qu'elle fût arrivée à la connaissance des Français de ce poste. Invité à conjurer l'orage, il retourna vers ses compatriotes, et leur persuada aisément de ne point tenter d'attaque sur Québec, qui était pourtant presque réduit à l'impossibilité de se défendre; quarante canots, chargés de femmes et d'enfants, descendirent le fleuve sous sa conduite.

Les Sauvages demandaient pardon et sollicitaient de quoi manger. Les Français étaient tellement affaiblis, par leur petit nombre² et par la disette,³ qu'ils furent obligés de passer par ces conditions dont la dernière était bien la plus difficile à remplir; ils gardèrent en ôtage deux jeunes

¹ Il vivait encore, à Tadoussac, en 1627. (Sagard, *Histoire du Canada*, p. 562, 698-9, 691. Champlain, 1^{re} part., p. 192.)

² Il y avait alors 50 à 60 âmes à Québec. *Le Clercq*.

³ On avait épuisé les champignons de la campagne et les racines du jardin de Québec, attendant toujours les deux navires du sieur Du Pont qui arrivèrent dans l'été. (Sagard. *Hist. du Canada*, p. 46 de l'édition originale.)

garçons, et un *feu de conseil* fut allumé, pour toujours, aux Trois-Rivières. Suivant la coutume des Sauvages, un feu de conseil était allumé à l'occasion d'une assemblée, mais un feu *pour toujours* signifiait que l'on marquait le lieu où il était allumé pour servir à tous les grands conseils à venir. Les Sauvages offrirent des présents de peaux et de grains de porcelaines. Le premier présent adoucissait les Français; le second nettoyait la place encore toute sanglante; le troisième fortifiait les bras de ceux qui avaient porté les cadavres et les délassait après leur travail; le quatrième lavait et nettoyait ceux qui s'étaient souillés par ce meurtre et leur rendait l'esprit qu'ils avaient perdu; le cinquième effaçait le ressentiment des Français, et les ouvrait à la douceur de la paix. Chaque présent était l'occasion d'un discours, en rapport avec le sens qu'on y attachait.¹

“ Peu de temps après, M. de Champlain, de retour de France, s'embarqua avec le Père Paul Huet pour les Trois-Rivières, où ils trouvèrent le frère Pacifique Du Plessis qui avait travaillé de son mieux à ébaucher l'ouvrage du salut des infidèles, comptait avoir baptisé depuis un an quinze ou vingt de ces barbares, enfants, malades ou moribonds. Ce fut là qu'on parla de l'assassinat commis envers nos deux Français, et où M. de Champlain confirma le pardon promis aux meurtriers. Les Sauvages invitèrent une seconde fois M. de Champlain, par les présents ordinaires, de monter en guerre avec eux contre les Iroquois, mais il ne le jugea pas à propos. Sa présence était nécessaire à Québec, où il descendit pour gagner le premier jubilé qui ait jamais été publié en Canada.”²

La conspiration de 1618 ne fut qu'un nuage passager, l'union regna par la suite entre les Français et leurs alliés Hurons, Algonquins et Montagnais.

La guerre contre les Iroquois qui survint presque aussitôt était un motif puissant pour retenir ces trois nations dans l'amitié des blancs. Les Sauvages éprouvaient du reste pour les Français un sentiment mêlé de crainte et d'admiration. Ils s'épouvantaient de l'effet de leurs armes à feu, ils enviaient les articles nouveaux et commodes que leur procurait la traite; enfin ils étaient forcés de reconnaître en leurs personnes des qualités et des aptitudes de premier ordre aux yeux des enfants de la forêt. Bientôt endurcis à la fatigue, habitués aux longs jeûnes,

¹ Sagard, *Hist. du Canada*, p. 42-45. Le Clercq, *P. établis. de la foi*, vol. 1^{er}, p. 113-22. Ferland, *Hist. du Canada*, p. 182-3, 206.

² Le Clercq, *Premier établis. de la foi*, vol. 1^{er}, p. 125.

braves à la guerre, habiles à la chasse et aptes à tous les exercices du corps, les Français imposaient à ces natures barbares un respect facile à comprendre.

En 1618, le poste du saut Saint-Louis est abandonné. Les historiens disent généralement que les magasins de ce lieu furent alors transférés aux Trois Rivières, à cause des attaques des Iroquois. Il y a plutôt lieu de croire que d'autres intérêts amenèrent les traitants à préférer les Trois-Rivières aux environs de l'embouchure de l'Ottawa, et que leurs magasins n'étaient autre chose que des barques. Les seuls magasins de cette époque dont l'existence soit incontestable, étaient à Québec.

Après l'arrivée des vaisseaux à Québec, Pontgravé et Beauchêne montèrent aux Trois Rivières pour la traite. L'affluence des Sauvages y était considérable. Le Père Paul Huet fit dresser une chapelle avec des rameaux pour la sainte messe qu'il y célébra tout le temps de la traite, c'est-à-dire jusqu'au 14 juillet.¹ Il invita aussi Beauchêne et tous les autres Français à faire les feux de la Saint-Pierre (29 juin) et à tirer en l'honneur du saint tous les pierriers de la barque qui les avait amenés de Québec. Le Borgne de l'Isle, capitaine Algonquin² était présent, "mais comme on lui vint à dire de se retirer de derrière le pierrier qui était chargé, il s'en scandalisa et n'en voulut rien faire, disant que les vrais capitaines n'avaient point peur; mais on le contraignit pourtant à se retirer, qui fut bien à la bonne heure pour lui et pour les Français, car le pierrier creva et jeta la culasse par le même endroit où on l'avait fait sortir, et s'il lui fût mes-arrivé (arrivé malheur) nonobstant l'avertissement qu'on lui avait donné, ceux de sa nation l'eussent cru tué à dessein et nous eussent fait la guerre avec tous les autres Sauvages."³

La traite terminée et les Sauvages partis, chacun retourna promptement à Québec, où il fut décidé que le

1 Champlain, 141-4, 156.

2 Converti à Montréal, en 1643. "Le plus fameux de tous les Algonquins." (Dollier de Casson, *Hist. du Montréal*, p. 44.)

Les Algonquins de l'Isle habitaient l'île des Allumettes, ils tenaient la route qui menait au lac Huron et se prétendaient ainsi possesseurs de la rivière Ottawa.

On les appelaient, collectivement, la nation du Borgne, parce qu'ils semblaient avoir une prédilection particulière pour les borgnes, en ayant eu pour chefs pendant la durée de trois générations. (Ferland, vol. 1^{er}, p. 92, 263.)

3 Sagard, *Hist. du Canada*, p. 48-9.

P. Paul Huet et le F. Pacifique Du Plessis iraient en France, ce qu'ils firent, mais ils revinrent l'année suivante sans avoir pu gagner sur l'esprit des marchands.

La chapelle dressée par le Père Huet en 1618 devait être une construction temporaire, le frère Sagard le fait assez voir. Les chapelles de cette époque étaient ordinairement composées de quelques piquets fichés en terre, formant quatre murs, et réunis en haut par une voûte de branchages; le tout, murs et voûte, était recouvert d'écorce. La porte était un rideau d'écorce ou une couverture de laine, l'autel une sorte de table recouverte d'un drap blanc, sur lequel brûlaient quelques chandelles devant un crucifix suspendu à la paroi du fond, entre les images que l'on avait pu se procurer. Tels furent les premiers temples que la vraie religion éleva dans notre pays. Si modeste qu'ils fussent, ils imposaient aux pauvres Sauvages un respect profond pour les mystères du catholicisme, et Dieu y était adoré avec ferveur par ces âmes impressionnables dès qu'elles se laissaient toucher par les vérités religieuses.

Une curiosité bien légitime nous porte à nous demander où était placée cette chapelle. On ne peut répondre que par des conjectures. La traite pouvait avoir lieu sur le rivage de la basse-ville: en ce cas, la chapelle était placée au sommet du Platon, suivant la coutume qu'avaient les Français de bâtir les églises et les chapelles au bord du fleuve et, autant que possible, sur un site élevé. Nous savons cependant que les Sauvages débarquaient plus volontiers sur la Table et sur le haut rivage qui s'étend jusqu'au ruisseau Sainte-Madeleine. A cette époque, la grève, au pied de cette côte et de la Table, était très-large,¹ on pouvait y commercer comme sur une place publique. La carte de 1704 indique, en face du couvent, une chapelle et des cabanes sauvages, toutes placées hors de l'enceinte de la ville, près du bord de la côte; c'est peut-être un indice de l'existence des premières chapelles en ce lieu même.

Il n'y a pas d'apparence que le frère Pacifique soit retourné aux Trois-Rivières en 1619. La flotte arriva de France au milieu de juin, et, s'il monta jusqu'à sa mission, il ne dut pas y rester longtemps, car le 23 août il mourut à Québec.² C'est le premier religieux mort dans la Nouvelle-

¹ Cette grève a servi de place de marché pour la ville jusque vers l'année 1750.

² Sagard, *Hist. du Canada*, p. 55. Le Clercq, *Etabliss.*, vol. 1, p. 155.

France. Il fut enterré dans la chapelle de Québec. Quelques années après, l'on transporta son corps à Notre-Dame-des-Anges, où il repose depuis plus de deux siècles à côté de celui d'Hébert, premier défricheur du Canada, mort en 1627.

Le sieur Pierre Langoissieux, jeune homme natif de Rouen, fut envoyé aux Trois-Rivières. Sous le nom de frère Charles, il se fit beaucoup aimer des Sauvages. Après trois années passées dans cette mission, il fut admis, en qualité de novice, dans l'ordre de Saint-François, au mois de septembre 1622, à Québec. C'est la première prise d'habit religieux en Canada. Le frère Charles passa l'hiver 1622-3 à Québec. Plus tard, en 1635, il fut destiné de nouveau aux missions du Canada. En 1650, de concert avec le Père Paul Huet, le Père Zacharie Moreau et le frère Gervais-Mohier, il fut chargé de négocier le retour des Récollets au Canada, mais l'on sait que ces démarches n'obtinrent aucun résultat.¹

Le Père Guillaume Poulain, qui arrivait de France (juin 1619), fut chargé immédiatement de succéder au frère Pacifique dans la mission des Trois-Rivières.

¹ Sagard, *Hist.*, p. 101-2. Le Clercq, p. 453.500. Ferland, p. 203. Faillon, p. 183.



CHAPITRE IV.

1620-1633.

SOMMAIRE.—Importance du poste.—Terrains accordés aux Récollets.—Guerre des Iroquois.—Prise du Père Poulain.—Assemblée générale des nations pour la paix aux Trois-Rivières.—Arrivée des Pères Jésuites dans le pays.—Menaces de guerre ; supplice d'un prisonnier.—Batisquan, chef sauvage des Trois-Rivières.—Les sauvages cultivent du blé et des citrouilles aux Trois-Rivières.—Prise de Québec par les Anglais ; abandon du Canada.—Retour des Français.—Discours du chef Capitanal pour obtenir qu'on bâtit un fort aux Trois-Rivières.—Le fort Sainte-Croix.—Français surpris par les Iroquois près les Trois-Rivières.—Nécessité d'établir un fort en ce lieu.

La compagnie de Montmorency, formée en 1620, avait Champlain pour lieutenant-général. Pontgravé, l'un des principaux employés de l'ancienne compagnie, eut ordre de diriger la traite des Trois-Rivières, en 1621, quoiqu'il cherchât de préférence à rester à Québec, où se rendaient aussi beaucoup de Sauvages.

On lui avait refusé l'entrée du port de Québec, lui permettant, toutefois, d'aller traiter aux Trois-Rivières pour le compte de ses associés, ce qui ne l'empêcha pas de se rendre quelque temps après à Tadoussac dans le même but. Son principal commis aux Trois-Rivières, se nommait Deschênes. Bientôt après fut réglé le différend qui existait entre les deux compagnies ; elles purent faire la traite ensemble, et finalement un arrêt du Conseil d'Etat les fonda en une seule compagnie.

En 1621, le sieur de Guers, nommé commissaire, dirigeait la traite aux Trois-Rivières pour la nouvelle compagnie. Depuis le transport de la traite du saut Saint-Louis, les affaires du haut Saint-Laurent se concentraient aux Trois-Rivières et en faisaient un poste important.¹

Les Récollets obtinrent, cette même année, pour l'instruction des Sauvages et leur établissement sédentaire, un terrain aux Trois-Rivières. Un acte du roi de France le reconnut en 1632, mais sans bénéfice pour ces Pères, puisqu'il leur fut impossible alors de retourner en Canada. Nous ne savons presque rien touchant les travaux de colonisation qui durent être faits aux Trois-Rivières antérieurement à 1636, par les Récollets, par les Français ou par les Sauvages.

La guerre durait toujours. C'était une succession d'embuscades et de surprises qui tenaient constamment les Français et leurs alliés sur le qui-vive. L'état de la colonie était des plus misérables ; Québec n'offrait qu'une ou deux masure délabrées pour tout refuge.² Il n'y en avait guère plus aux Trois-Rivières. Dans l'été de 1622, trente canots iroquois passèrent devant ce dernier poste, et allèrent attaquer la maison des Récollets à Québec ; on eut le bonheur de les repousser. Mais, bientôt après, le Père Poulain étant parti des Trois-Rivières pour se rendre à la traite au saut Saint-Louis, tomba entre leurs mains et aurait été brûlé sans la promptitude que mirent les Français à l'échanger contre des prisonniers iroquois. Le Père continua son voyage pour aller évangéliser les Nipissiriniens ; le Père Huet le remplaça aux Trois-Rivières.³

Au printemps de l'année 1624, les Hurons, les Algonquins et les Iroquois parurent disposés à enterrer la hache de guerre, suivant leur langage figuré. Soixante canots hurons, vingt-cinq canots iroquois et 13 canots algonquins-nipissiriniens descendirent ensemble aux Trois-Rivières, où, l'on s'en souvient, le feu de conseil avait été allumé. Des flottilles arrivaient de tous côtés ; on n'avait jamais vu un concours de peuples aussi différents. C'était aussi la première assemblée de ce genre qui se tenait depuis l'arrivée des Français et même de mémoire d'homme.

¹ Le Clercq, p. 170, 200. Ferland, p. 188, 190, 198. Champlain, 2e partie, p. 17-18.

² Durant l'hiver 1622-23, la population de Québec était de 50 personnes, celle du reste du Canada était presque nulle. En 1624 et 1626, il n'y eut à Québec que 50 personnes, tout compté.

³ *Etabliss. de la foi*, p. 206-7-8-9, 219. Ferland, p. 202-3-4.

Le P. Le Caron et le F. Sagard avaient jugé opportun de s'y trouver. Heureusement, l'ordre fut assez facile à maintenir.

Les Hurons, au nombre de deux cents, ramenait avec eux le Père Le Caron ; ils arrivèrent aux Trois-Rivières dans le cours du mois de juin ; c'est évidemment alors qu'eut lieu l'assemblée, laquelle était l'œuvre de Champlain. Tous ces sauvages, y compris les Iroquois, apportaient des pelleteries pour la traite.

Les Sauvages mettaient dans ces réunions toute la pompe et la gravité possible ; ils se conformaient à un cérémonial précis. Après avoir suspendu la chaudière de paix, le chef appelé à présider en cette circonstance, se leva seul, et, dans un discours étudié, exposa les motifs qui déterminaient les nations à conclure une paix mille fois plus désirable que la guerre : le but étant d'effacer tous les anciens griefs et de remettre les choses dans l'état où elles étaient avant la funeste division qui avait éclatée, environ un siècle auparavant, entre les Iroquois et les Algonquins. Tous assis en rond autour du feu du conseil, dans l'immobilité la plus complète et fumant le calumet, les Sauvages écoutaient l'orateur sans l'interrompre. Selon les lois de l'étiquette, le premier jour l'on ne devait entendre que le *discours du trône*, comme nous disons dans nos parlements modernes.

La toilette la plus soignée était de rigueur ; les tatouages, les peintures aux contrastes les plus affreux, les ornements de plumes et de verroteries s'étaient en ces solennités où chacun prouvait son bon goût en produisant quelque bizarrerie de costume impossible à rêver.

Aux séances suivantes, on entendit les discours des députés des diverses tribus ou nations assemblées. Les Sauvages possédaient une langue appropriée aux harangues ; ils étaient jaloux de se montrer beaux parleurs ; l'éloquence était prisee comme un grand talent, aussi trouvait-on parmi eux des orateurs remarquables. Les points du discours d'un chef d'ambassade étaient marqués par autant de présents, qu'il devait étaler devant le conseil. Ni l'ordre, ni le nombre de ces présents symboliques ne dépendaient de la fantaisie des particuliers, le tout était réglé par des coutumes que l'on observait religieusement. Les interprètes traduisaient ces discours souvent fort longs et l'on conçoit que plusieurs jours se passaient avant d'en arriver à un arrangement définitif.

Une fois la paix tant désirée conclue, les festins commencèrent. Tout prit un air de fête : Français, Hurons, Iroquois, Montagnais, se mêlaient ensemble et fraterni-

saient avec enthousiasme. Le Père Le Caron descendit ensuite à Québec.¹

Le 19 juillet, le sieur de Caen partit de Québec avec des barques pour traiter aux Trois-Rivières au cas où il y eût rencontré encore des Sauvages ; c'est lui qui était chargé de la traite en première instance. Le 26, arriva à Québec une barque portant deux soldats qu'il envoyait en son vaisseau pour les mettre à la chaîne, en punition de quelques légèretés qu'ils avaient commises. Le 1^{er} août, il était lui-même de retour à Québec.²

Le frère Charles Langoissieux et un Père récollet furent envoyés de Québec pour la mission des Trois-Rivières, avant le 25 août, jour du départ des navires pour la France.³

Les Récollets, trop pauvres pour soutenir les missions du Canada que la compagnie des marchands persistait à laisser sans secours efficaces, s'adressèrent aux Jésuites pour partager leurs travaux. En 1625, trois Pères et deux Frères débarquèrent à Québec. Le Père de Brebeuf, jésuite, et le Père de la Roche-Daillon, récollet, se rendirent de suite aux Trois-Rivières, par les barques qui y allaient en traite. "Ils y furent reçus charitablement par notre missionnaire qui y résidait. On trouva plusieurs chefs de Hurons qui leur facilitèrent les moyens de poursuivre leur route et les conduire avec leur petit équipage dans leur pays." Les Pères se disposaient à partir pour le pays des Hurons lorsqu'arriva la nouvelle qu'une partie de ces sauvages s'étaient soulevés et avaient noyé le Père Viel, récollet. Ils retournèrent à Québec, attendant que le calme fût rétabli.⁴

Au commencement de l'année 1627, une dizaine de jeunes algonquins ayant surpris, en pleine paix, trois iroquois ; l'un de ces derniers s'échappa et les deux autres furent conduits aux Trois-Rivières où ils furent livrés aux supplices.

Nous empruntons au Frère Sagard le récit suivant, en y ajoutant quelques détails fournis par Champlain et Le Clercq :

"Notre frère Gervais-Mohier m'a appris que comme il fut envoyé par le R. P. Joseph Le Caron, supérieur de

¹ Le Clercq, p. 258-9. Ferland, p. 206-7.

² Voyages de Champlain, édition de 1632, 2^{me} partie, p. 74.

³ Le Clercq, *Etabliss. de la foi*, p. 292. Ferland, *Hist. du Canada*, p. 213.

⁴ *Etabliss. de la foi*, p. 319-20. Ferland, p. 216.

notre couvent de Québec, dans une barque avec le révérend P. Lalemand, jésuite, pour les Trois-Rivières, à dessein d'apprendre des Hurons, (qui s'y devaient trouver) des nouvelles de notre Père Joseph de la Roche, qui était dans leur pays, et d'y monter s'il eut été nécessaire pour son secours, étant là, arrivèrent sur le soir trois canots de jeunes Montagnais, volontiers qui malgré leurs parents et capitaines étaient partis pour la guerre contre les Iroquois, pour y mourir ou pour en ramener des prisonniers, ce qu'ils firent.

Il dit qu'ils venaient chantant tout debout dans leurs canots, comme personnes fort contentes et joyeuses, et que si loin qu'on les aperçut et qu'on put décerner leur chant et leur posture, on jugea à leur mine qu'ils venaient de la guerre et qu'assurément, ils avaient autant de prisonniers comme ils répétaient à la fin de chaque couplet de leur chanson le *fillabo ho*, ce qui fut trouvé véritable, car ils répétaient deux fois, aussi avaient-ils deux prisonniers.

Ils en font de même quand ils ne rapportent que les têtes de leurs ennemis, ou leurs perruques écorchées, lesquelles ils attachent chacune au bout d'un long bois, arrangé sur le devant de leurs canots, pour faire voir leurs prouesses et la victoire obtenue sur leurs ennemis à ceux qui leur doivent une honorable réception pour ces exploits.

Le bon frère Gervais, désireux de voir ces prisonniers de plus près, et sonder s'il pouvait obtenir leur délivrance, se fit conduire à terre avec le R. P. Lalemant et de là entrèrent dans les cabanes pour voir ces pauvres prisonniers qu'ils trouvèrent chez un sauvage montagnais nommé Macabo¹ ou Martin par les Français qui nous était grand ami.

Son gendre appelé Nepagabiscou et par les Français Tricatin, fils d'un père nommé Neptegaté, c'est-à-dire homme qui n'a qu'une jambe, non qu'il fut boiteux, mais était son nom de naissance. Ce Nepagabiscou² était capitaine des sept autres barbares qui l'avaient accompagné à la guerre contre les Iroquois, d'où ils avaient

¹ Il mourut en 1628, à Québec. (Champlain, 2^e partie. Sagard, *Hist.*, p. 573.)

² Napagabiscou, algonquin de nation, avait été instruit par le Père Le Caron et baptisé, pendant qu'il était malade, par le frère Gervais; depuis lors il se dévouait au service des religieux et des Français. (Le Clercq, p. 390, 393. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 518—534, 567, 917, 927.)

amenés ces deux prisonniers, lesquels ils avaient surpris occupés à la pêche du castor, en une rivière de leur village ou bourgade.

Ces pauvres esclaves, l'un âgé d'environ 25 ans, et l'autre de 15 à 16, étaient assis à plate terre, proche de ce capitaine Nepagabiscou, festinant en compagnie de plusieurs autres sauvages, d'une pleine chaudière de pois cuits et de la chair d'élan, avec la même gaité et liberté que les autres, du moins en faisaient-ils le semblant pour n'être estimés poltrons ou avoir peur des tourments, desquels ils avaient déjà eu le premier appareil capable de pouvoir tirer des larmes de personnes moins constantes, car pour moindre mal, nous criions bien à l'aide.

Le bon Frère dit qu'on leur avait déjà arraché les ongles de tous les doigts des mains, puis brûlé le dessus avec de la cendre chaude, ordinairement mêlée de sable brûlant pour en étancher le sang. L'un d'eux avait été très-bien battu par une femme montagnaise, qui lui mordit le bras dont elle mangea une grande pièce, disant que c'était une vengeance de la mort de son fils qui avait été pris et mangé en leur pays.

Ils avaient aussi été très-bien battus en les prenant et par les chemins, dont ils étaient presque tout brisés de coups, particulièrement le plus jeune, qui ne pouvait quasi marcher d'un coup de massue qu'il avait reçu sur les reins, sans que cela l'empêchât de la mine gaie et joyeuse, et de chanter avec son compagnon mille brocards et imprécautions à l'encontre de Napagabiscou et de toutes les nations montagnaises et algoquines, qui ne se fâchaient nullement d'entendre un si fâcheux ramage, telle étant leur coutume, qui serait méritoire si elle était observée pour Dieu ou à cause de Dieu, mais le malheur est qu'il n'y a rien que la seule vanité qui les porte d'être estimés inébranlables pour les injures et pleins de courage dans les tourments.

Le festin étant fini, on les mena en une autre grande cabane, où quantité de jeunes filles et garçons se trouverent pour la danse, qu'ils firent à leur mode, dont les deux prisonniers étaient au milieu qui leur servaient de chantres, pendant que les autres dansaient autour d'eux, si échauffés qu'ils suaient de toutes parts.

Les instruments musicaux étaient une grande écaille de tortue et une façon de tambour, de la grandeur d'un tambour-de-basque, dans lequel étaient des grains de blé d'Inde ou petits cailloux pour faire plus de bruit. Il se trouva quelques petits garçons assis au milieu de la danse, auprès des prisonniers, qui frappaient avec de

petits batons sur des écuelles d'écorce, à la cadence des autres instruments, pour servir de basses.

La danse finie, l'on ramena les prisonniers dans la cabane de Nepagabiscou où était préparé le souper que Macabo son beau-père lui voulait faire pour son heureux retour. Le frère Gervais qui se trouva là présent, fut prié et ne s'en put excuser parce que ce bon Macabo l'aimait comme son petit-fils et ainsi l'appelait-il.

Ce festin était composé d'un reste de chair d'élan de son hiver passé, moisie et sèche, qu'on mit dans la chaudière sans la laver ni nettoyer, avec des œufs de canaris, si vieux et pourris que les petits y étaient tous formés, et partant fort mauvais. On y ajouta encore des poissons entiers sans être habillés, puis des pois, des prunes et du blé d'Inde qu'on fit bouillir brouillés et remués tout ensemble avec une grande aviron."

Le frère Gervais profita du moment du festin pour plaider la cause des prisonniers et tâcher d'attendrir le cœurs de leurs maîtres, mais on lui répondit que tout ce qu'il voyait étaient des choses ordinairement dans la vie des nations du Canada et que les captifs mouraient dans les tourments pour satisfaire la vengeance de ceux qui avaient perdu de leurs parents à la guerre contre les Iroquois.

Cependant, les Sauvages promirent de différer l'exécution jusqu'à l'arrivée de M. de Champlain qui devait se rendre à la traite plus haut sur le fleuve.

Champlain envoya Boullé, son beau-frère, qui partit de Québec le 9 mai, pour prévenir les conséquences de cet acte de mauvaise foi, vu que les prisonniers avaient été capturés en temps de paix. La moitié de l'assemblée voulait la guerre, l'autre moitié préférait la paix. Boullé obtint que l'on ne ferait rien avant l'arrivée des vaisseaux de France, et, le 21, il était de retour à Québec, après avoir fait promettre aux sauvages de rendre leurs captifs.

Le frère Gervais partit le lendemain des Trois-Rivières, s'arrêta dans l'embouchure de la rivière Nicolet à cause du grand vent qui soufflait du lac, puis reprit son voyage et arriva à l'entrée de la rivière des Iroquois avant M. de Champlain et les sauvages des Trois-Rivières qui ramenaient l'un de leurs captifs. Après bien des pourparlers, il fut décidé que ce malheureux serait renvoyé dans son pays, avec une escorte, pour parler de la paix. Chimeouriniou, capitaine montagnais, appelé le Meurtrier par les Français, un autre Montagnais nommé Maître-Simon et un Iroquois de nation, adopté depuis longtemps par une

veuve algonquine ou huronne, partirent avec le prisonnier libéré. Deux ou trois français l'accompagnaient aussi ; de ce nombre était un nommé Pierre Magnan, de Tougne, près de Lisieux, en Normandie. Les députés furent bien reçus d'abord ; mais une tribu iroquoise, qui ne partageait pas le sentiment des autres, réussit à faire naître une querelle, et on les massacra. Par représaille, les Sauvages des Trois-Rivières tourmentèrent leur prisonnier d'une façon horrible ; puis, l'ayant fait mourir à petit feu, ils le mangèrent. La guerre recommença.¹

Jusqu'à l'arrivée des Hollandais, la supériorité des Iroquois n'était pas bien marquée ; les Algonquins rachaient par leur courage ce qui leur manquait en prudence et en discipline. Plus tard, les armes à feu que les Hollandais fournirent aux Iroquois permirent à ceux-ci de prendre un ascendant irrésistible sur leurs ennemis, qui n'en pouvaient obtenir, car les Français évitèrent pendant longtemps de fournir des fusils à leurs alliés. (Ferland, vol. 1^{er}, p. 148.)

L'un des chefs sauvages des Trois-Rivières en 1627 se nommait *Batisquan*. (*Voyage de Champlain*, 2^{me} partie, p. 192). L'édition de 1603 mentionne la rivière de *Batiscan* ; la carte de 1609 la désigne également. Sur la grande carte Champlain, 1612, figure la *contrée de Batisquan*. L'édition de 1632 dit : " La rivière Batisquan, fort agréable et poissonneuse, est proche de celle de Champlain."

Le 31 juin 1634, le Père Le Jeune baptisa à Québec un enfant dont le nom était Pichichich et qui fut appelé Adrian, son père, *Tchimaouirineou*, était surnommé *Baptiscan* par les Français. (*Relation* de 1634, p. 7). Il vivait encore aux Trois-Rivières en 1638. (*Registres des Trois-Rivières*). Peut-être était-il fils de celui dont nous parlons plus haut.

L'appréhension dans laquelle on était de voir Québec tomber entre les mains des Anglais décida le frère Gervais à aller vivre au milieu des Algonquins, conformément à la demande que lui en faisait Napagabiscou. Ayant obtenu la permission d'exécuter son généreux projet, il partit de Québec le 19 juillet 1628, en compagnie du Père Joseph Le Caron, devenu supérieur, et après des peines infinies, ils arrivèrent aux Trois-Rivières, " où était posé un camp de montagnais et d'algonquins qui les reçurent avec une joie et applau-

¹ Champlain, 1632, 2^{me} part., p. 119, 122-123, 126-7-8-9. Etabliss. de la Foi, Le Clercq, 1^{er} vol, p. 380, 453. Sagard, *Hist.*, p. 470, 484.

dissement d'un peuple affectionné envers nos pauvres religieux. Ces sauvages étaient là, attendant la maturité de leurs blés et citrouilles, déjà avancés pour la saison. Ces bons Pères avec leurs hôtes se cabanèrent là avec eux, où à peine eurent-ils passé huit jours de temps, qu'il leur arriva nouvelle de l'éloignement des Anglais, avec des lettres des chefs de Kébec, par lesquelles il les suppliaient de retourner à leur couvent puisque les plus grands dangers semblaient être passés." Vingt canots hurons, dans l'un desquels était le Père Joseph de la Roche-Daillon, descendant des *pays d'en haut*, arrivèrent aux Trois-Rivières le 25 juillet. Après les premiers instants consacrés à rendre grâce à Dieu et à échanger quelques renseignements, "ils avisèrent par entre eux s'ils devaient retourner tous trois à Kébec, ou non, d'autant que les sauvages ayant appris qu'on les mandait de Kébec, en avaient témoigné du mécontentement, particulièrement Napagabiscou et les anciens et les vieillards, qui après leur Conseil s'offrirent de les nourrir tous trois, et de prendre soin d'eux comme de leurs propres enfants." De nouvelles lettres étant arrivées de Québec, les Pères se décidèrent à y retourner au grand chagrin des sauvages qui auraient voulu garder au moins le frère Gervais pour recevoir de lui des instructions religieuses. "On ne saurait exprimer la douleur de Napagabiscou quand il fallut se séparer. Ce pauvre chrétien, devenu apôtre de sa nation, ne manqua pas de se rendre, au mois de mars suivant, à Québec, où il allait tous les ans reprendre de nouvelles forces, lorsqu'il ne trouvait pas de nos Pères aux Trois-Rivières." ¹

La compagnie des Cent-Associés ou de la Nouvelle-France fut fondée en 1627. Sous le patronage du cardinal de Richelieu, elle remplaçait la compagnie de Montmorenci et devait réaliser une partie des vœux de Champlain pour l'établissement du Canada. Malheureusement, les premiers secours furent capturés en mer par les Anglais, et la prise de Québec, qui eut lieu le 19 juillet 1629, acheva de détruire la colonie.²

Voici les noms de ceux que l'on sait être restés dans le pays : Guillaume Huboust et sa femme Marie Rollet, veuve de Louis Hébert ; Guillaume Couillard et sa femme Guillemette Hébert ; Adrien Duchesne et sa femme ; Jean Godefroy, Nicolas Marsollet, Jean Nicollet, François Mar-

1 Sagard, *Histoire du Canada*, p. 928-935. Le Clercq, p. 390-393.

2 Le Clercq, p. 391-3.

guerie et Jacques Hertel.¹ Ces cinq derniers, commis de la traite et interprètes, appartiennent plus particulièrement à l'histoire des Trois-Rivières.

La prise de Québec avait eu lieu en pleine paix. Au mois de juillet 1632, les Anglais rendirent ce poste, sur les représentations que le cardinal de Richelieu avait adressées à la cour d'Angleterre.

Les Jésuites revinrent au mois de juillet, sur les vaisseaux d'Emery de Caën ; mais il ne fut pas loisible aux Récollets d'y reprendre le cours de leurs missions.

Les Anglais, qui trafiquaient dans le bas du fleuve, avaient annoncé qu'ils se rendraient aux Trois-Rivières pour le même objet. Champlain, revenu de France le 23 mai 1633, rassembla promptement les nations pour leur persuader de repousser ces avances. Les Algonquins des Trois-Rivières, sous les ordres du chef Capitanal, arrivèrent à Québec le mardi 24 mai, au nombre de dix-huit canots, et prirent part au Conseil. Ce qu'ils désiraient par-dessus tout depuis plusieurs années, c'était de voir un Fort français bâti sur leurs terres des Trois-Rivières, ils en avaient fait la demande à diverses reprises, mais sans pouvoir l'obtenir. Nous allons voir avec quelle habileté leur chef profita de l'occasion qui se présentait pour parler de ce sujet favori et tirer une promesse de la bouche de Champlain. Capitanal fréquentait habituellement les français de Québec qui avaient pour lui beaucoup d'égards, sachant l'influence qu'il exerçait sur ses gens. Son père avait été tué aux côtés de Champlain dont il était l'ami.

L'interprète Olivier ayant exposé aux Sauvages les devoirs qu'ils avaient à remplir envers leurs alliés les Français, leur reprocha de chercher à traiter avec les Anglais qui étaient les ennemis de la France. Ce discours renfermait des allusions à Capitanal ; ce fut lui qui y répondit, " avec une rhétorique aussi fine et déliée qu'il en saurait sortir de l'école d'Aristote ou de Cicéron. "² Il gagna au commencement de son discours, la bienveillance de tous les Français par une profonde humilité, qui paraissait avec bonne grâce dans ses gestes et dans ses paroles.

" Je ne suis, dit-il, qu'un pauvre petit animal qui va rampant sur la terre. Vous autres Français, vous êtes les

¹ Ferland, *Cours d'Histoire du Canada*, vol. 2^e, p. 6.

² " Les Algonquins, qui ne diffèrent des Montagnais que comme les Provençaux des Normands, ont une prononciation tout-à-fait gaie et gentille." *Relation* de 1633, p. 8.

grands du monde qui faites tout trembler. Je ne sais comme j'ose parler devant d'aussi grands capitaines ; si j'avais quelqu'un derrière moi qui me suggérerait ce que je dois dire, je parlerais plus hardiment. Je me trouve étonné, je n'ai jamais eu d'instruction, mon père m'a laissé fort jeune ; si je dis quelque chose je le vais recueillant ça et là à l'aventure, c'est ce qui me fait trembler.

“ Tu nous dis que les Français nous ont toujours aimés, nous le savons bien et nous mentirions si nous disions le contraire. Tu dis que tu as toujours été véritable, aussi t'avons-nous toujours cru. Tu nous a assistés en nos guerres, nous t'en aimons tous davantage, que veux-tu qu'on réponde ? tout ce que tu dis est vrai.

“ Tu dis que les Français sont venus habiter à Québec pour nous défendre, et que tu viendras en notre pays pour nous protéger. Je me souviens bien d'avoir ouï dire à nos pères que quand vous étiez là-bas à Tadoussac, les Montagnais vous allèrent voir et vous invitèrent à notre insu de monter ça haut, où nos pères vous ayant vus, vous aimèrent et vous prièrent d'y faire votre demeure.

“ Pour l'habitation que tu dis que nous avons demandée aux trois rivières, je ne suis qu'un enfant, je n'ai point de mémoire, je ne sais si je l'ai demandée : vous autres, vous avez votre *massinahigan* (c'est-à-dire vous savez écrire) qui vous fait souvenir de tout : mais quoi que c'en soit, tu seras toujours le bienvenu.

Remarquez la prudence de cet homme à faire voir que non-seulement les Sauvages, mais encore les Français désirent cette habitation. Il poursuit son discours en disant :

“ Quand tu viendras là-haut avec nous, tu trouveras la terre meilleure qu'ici : tu feras, au commencement, une maison comme cela (il désignait un petit espace de la main) pour te loger : c'est-à-dire : tu feras une forteresse ; puis tu feras une maison comme cela (désignant un grand lieu) et alors nous ne serons plus des chiens qui couchent dehors, nous entrerons dans cette maison (il voulait dire un bourg entouré de palissades). En ce temps-là on ne nous soupçonnera plus d'aller voir ceux qui ne vous aiment pas : tu sèmeras des blés, nous ferons comme toi, et nous n'irons plus chercher notre vie dans les bois, nous ne serons plus errants et vagabonds.

“ Voilà le sieur de Caën qui a cru que j'avais envoyé des castors vers les étrangers ; j'ai envoyé vers ces quartiers-là quelques peaux d'orignal, non pour traiter mais

pour couper les bras à nos ennemis. Tu sais que les Iroquois ont de grands bras ; si je ne leur coupais, il y a longtemps que nous serions tous pris : j'envoie des présents aux nations qui leur sont voisines, afin qu'elles ne se joignent pas avec eux ; ce n'est pas pour offenser les Français, mais pour nous conserver.

“ Tu dis que nous voulons aller à l'Anglais, je m'en vais dire à mes gens qu'on n'y aille point ; je te promets que ni moi, ni ceux qui ont de l'esprit n'iront pas : que s'il y a quelque jeune homme qui fasse un saut jusque-là sans être vu je n'y saurais que faire, tu sais bien qu'on ne peut pas tenir la jeunesse. Je le défendrai à tous ; si quelqu'un y va, il n'a point d'esprit : tu peux tout, mets des chaloupes aux avenues, et prends les castors de ceux qui iront.

“ Tu nous dis que les Pères vivront parmi nous, et nous instruiront ; ce bonheur sera pour nos enfants, nous qui sommes déjà vieux, nous mourrons ignorants : ce bien n'arrivera pas si tôt que nous voudrions.

“ Tu dis que nous prenions garde à ce que nous ferons, tu nous pincas au bras, et nous frémissons : puis après tu nous pincas au cœur, et tout le corps nous tremble. Nous ne voulons point aller aux Anglais ; leur capitaine a voulu faire alliance avec moi, et me tenir pour son frère, et je n'ai pas voulu, je me suis retiré, disant qu'il était trop grand capitaine. Je me souvenais bien d'une parole que tu nous avais dite, que tu reviendrais. Je t'attendais toujours, tu as été véritable, tu le seras encore en nous venant voir en notre pays : je n'ai qu'une crainte, c'est qu'en ce commerce des Français avec nos gens, il n'y ait quelqu'un de tué, et alors nous serions perdus : mais tu sais que tout le monde n'est pas sage, les plus avisés se tiendront toujours dans leur devoir.”

“ Voilà à peu près la réponse de ce Sauvage qui étonna nos Français, lesquels m'ont témoigné qu'il relevait sa voix selon les sujets qu'il traitait, puis la rabaisait avec tant d'humilité et une posture ou action si soumise, qu'il gagnait l'affection de tous ceux qui le regardaient sans le comprendre.

“ La conclusion fut que le sieur de Champlain leur dit : Quand cette grande maison sera faite, alors nos garçons se marieront à vos filles et nous ne serons plus qu'un peuple. Ils se mirent à rire, répétant : Tu nous dis toujours quelque chose de gaillard pour nous réjouir, si cela arrivait nous serions bien heureux. Ceux qui croient que les Sauvages ont un esprit de plomb et de terre, con-

naîtront par ce discours qu'ils ne sont pas si massifs qu'on les pourrait dépeindre."¹

Faute d'avoir sous la main les ressources nécessaires pour élever un fort aux Trois-Rivières et le garder, on se contenta de s'installer à Sainte-Croix, sur une petite île qui commande le passage du rapide Richelieu, où il devait être plus aisé de se rendre, et qui servirait uniquement à protéger la traite aux époques de la descente des flottilles. Par ce moyen, les Sauvages du haut du fleuve étaient tenus éloignés des Anglais qui montaient jusqu'aux environs de Québec. Le poste des Trois-Rivières n'offrait pas assez de sécurité contre les incursions des Iroquois, il était trop avancé dans le pays pour pouvoir être secouru facilement, et tout à fait privé de moyens de défense. Quelques forts et cent cinquante hommes armés à la légère, dit Champlain, auraient suffi pour réduire l'orgueil des Iroquois ; malgré les instances du fondateur de Québec, la France se contenta d'envoyer quelques soldats.

Les Sauvages des Trois-Rivières n'aimaient pas à abandonner le lieu de leur ancien rendez-vous pour se rendre au nouveau fort Sainte-Croix ; mais il s'y décidèrent après des hésitations.²

Le 29 mai, arriva à Québec la chaloupe des Trois-Rivières qui portait la facture de toutes les marchandises de traite du sieur Emery de Caen, déposées dans la barque restée aux Trois-Rivières et 170 castors.

On avait annoncé l'arrivée prochaine d'une flottille huronne. Pour encourager les Sauvages à descendre jusqu'à Sainte-Croix, et les protéger contre les Iroquois qui rôdaient toujours, une chaloupe équipée et bien armée fut envoyée avec ordre de se rendre à l'entrée de la rivière des Prairies et d'y attendre les canots. Trois jours après, un canot arriva avec de tristes nouvelles : le mardi, 31 mai, les voyageurs ayant mis pied à terre en amont des Trois-Rivières pour se délasser, furent aperçus par une troupe de vingt-huit iroquois cachés dans un bois. Au moment où ils se rembarquaient sur leur chaloupe, les Iroquois fondirent sur eux en décochant une volée de flèches ; deux Français furent tués et scalpés et quatre autres blessés grièvement. L'équipage rebroussa chemin, se rendit à Sainte-Croix et de là transporta les blessés à Québec. L'un de ces derniers nommé Robert

¹ Relation de 1633, pp. 27, 28.

² Ferland, p. 259-260.

Mellon, était en plus grand danger que les autres ; il avait reçu six coups de flèches et mourut bientôt après.

Cent cinquante canots hurons, portant sept ou huit cents hommes, descendirent quelques jours après sans être inquiétés.¹

Champlain avait à cœur la prospérité de sa colonie, dont il voyait les besoins et les ressources naturelles ; il était homme à ne rien négliger pour l'asseoir solidement et surtout la mettre à l'abri des ravages des Iroquois. Les postes au-dessus de Québec n'étaient plus tenables, il fallait bâtir des forts pour placer les magasins et les employés de la traite en sûreté, et pour secourir les flottilles alliées qui descendaient des Hurons, de l'Ottawa et de la rivière des Trois-Rivières. Les Sauvages qui se rendaient alors au fleuve par cette dernière rivière étaient des Montagnais, qui atteignaient le lac Saint-Jean en remontant le Saguenay et descendaient avec leur chasse au magasin des Trois-Rivières. Des nations de l'ouest y abordaient aussi en communiquant par les rivières qui viennent se décharger dans le Saint-Maurice, pour éviter les dangers qui se présentaient sur le Saint-Laurent. Le lac Saint-Pierre était un champ d'embuscades où les Iroquois allaient et venaient en maîtres, ils y pénétraient par la rivière Sorel qui portait, à cause de cela, le nom de rivière des Iroquois. Il devenait presque impossible de remonter ou de descendre le fleuve sans tomber dans leurs pièges. L'endroit le plus rapproché du lac et le plus commode de toute la contrée environnante était le poste des Trois-Rivières, tant pour les avantages de la traite, que par la facilité qu'il donnait aux missionnaires de pénétrer dans l'intérieur du pays, vers la baie d'Hudson ; Champlain résolut d'y élever un fort.²

1 *Mercur* de France, tome 19, p. 818-821. Fertand, *Hist.*, p. 261.

2 Ferland. *Hist. du Canada*, p. 270. *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec*, p. 35.



CHAPITRE V.

1634.

SOMMAIRE.—Secours qui sont fournis au Canada.—M. de La Violette est chargé de la fondation du fort des Trois-Rivières.—Le Platon.—La traite qui eut lieu au mois de juillet.—M. de Champlain visite le fort.—Mort de Capitanal.—Les Religieux se préparent à aller demeurer aux Trois-Rivières.—Le Père Le Jeune.—Etablissement de la résidence de la Conception.—La chapelle construite en 1634.—Festins des Sauvages sur les tombeaux.—Anecdotes.—Un prisonnier iroquois.—Détresse des Sauvages pendant l'hiver.—Le lac Saint-Paul.

La flotte qui arriva de France, au mois de juin 1634, sous le commandement de M. Duplessis-Bochart, amenait un renfort d'immigration et trois religieux, dont l'un était le Père Jacques Buteux. D'autres secours devaient suivre d'assez près.

Jusqu'à cette époque, la population du Canada ne s'était guère élevée au-delà de soixante personnes et comptait à peine deux familles établies dans le pays. C'était beaucoup de découvertes, de déboursés, de fatigues et de périls bravés pour un bien petit résultat; la faute, on le sait, en retombe sur les compagnies de traitants dont les intérêts privés étaient servis au préjudice de la colonisation. M. de Lauzon et la compagnie des Cent-Associés entendaient envoyer au Canada des artisans et des familles, où, suivant Champlain, "ces envois feraient croître tous les ans la colonie, et par là augmenteraient les habitations qui donneront de la terreur aux ennemis des Sauvages alliés des Français."

Champlain jugea le moment favorable pour exécuter son projet. En conséquence, il fit préparer une chaloupe montée par quelques soldats et un plus grand nombre d'hommes de métier et de colons, qu'il plaça sous les ordres du sieur de la Violette, afin de les envoyer aux Trois-Rivières y bâtir un fort et une habitation permanente.

L'expédition, partie de Québec le samedi, 1^{er} juillet, arriva aux Trois-Rivières le mardi, 4 juillet 1634¹ et mit pied à terre, probablement dans la petite anse qui existait alors à l'extrémité de la rue du Platon.

C'était le lieu le plus accessible et le plus rapproché du promontoire sur lequel M. de la Violette commença, le même jour, à faire travailler ses ouvriers. L'emplacement désigné était celui de l'ancien fort algonquin, détruit depuis longtemps par les Iroquois.²

Dernièrement, en coupant la pointe du Platon, pour construire le boulevard Turcotte, l'on déterra, presque à fleur de sol, une enceinte circulaire, ayant à peu près quarante pieds de diamètre, formée de bouts de pieux très forts, enfoncés profondément; c'était au centre de la pointe du Platon, près de la rampe nord-ouest de la déclivité du boulevard. Le Platon s'étendait autrefois vers le fleuve à trois cents pieds plus loin qu'aujourd'hui, en sorte qu'entre le fort et cette extrémité, il y avait place pour installer une batterie de plusieurs canons, comme le montre un plan de 1685.

Le Platon est un contrefort ou butte avancée des côteaux situés en arrière de la ville et auxquels il se relie par les terrains élevés qui sont au nord de la rue des Forges. Au temps où le lac Saint-Pierre couvrait la Banlieue, il battait le flanc de ces côteaux, et, d'autre part, le Saint-Maurice s'épanchait, depuis le cap aux Corneilles, sur les terres de la haute-ville, en se confondant avec le Saint-Laurent vers la descente actuelle du coteau, au bout nord-ouest de la rue des Forges. La *Pointe-du-lac* était en cet endroit. L'embouchure du Saint-Maurice allait de là au cap de la Madeleine; deux îles, le Platon et la

1 Il y avait cent ans dans ce mois de juillet que Jacques Cartier avait découvert le Canada. Port Royal en Acadie fut fondé en 1605, Québec en 1608, Orange (Albany) en 1623, New-York en 1625, Boston en 1630, les Trois-Rivières en 1634, Montréal en 1642, Sorel (sous le nom de Richelieu) en 1642, Chambly en 1665, Kingston (fort Frontenac) en 1672, Niagara en 1682, le Détroit en 1700, Mobile en 1701, Louisbourg en 1713, la Nouvelle-Orléans en 1717, Ogdensburg (sous le nom de la Présentation) en 1748, et Halifax en 1749.

2 Faillon, p. 265-6.

pointe aux Iroquois, se montraient seules au large. On comprend que notre description se rapporte à des milliers d'années en arrière. Les eaux, en s'abaissant, par la suite, découvrirent la haute-ville, puis la Banlieue, dont la basse-ville fait partie avec la Commune. Les dernières traces de cette période étaient encore visibles à l'arrivée des Français par le ruisseau Sainte-Madeleine et par celui qui débouchait au fleuve dans la *Fosse*. Quant aux îles qui sont dans l'embouchure actuelle du Saint-Maurice, ce sont des battures mises à sec par l'abaissement du niveau de l'eau, et l'une d'elle, la plus petite, appelée l'île Ogden, est un éboulis de la rive gauche du Saint-Maurice. Longtemps après l'arrivée des Français, la côte sud du Platon se prolongeait encore en pointe abaissée jusqu'à plus de deux cents pieds dans la basse-ville, elle ne fut coupée définitivement qu'en 1825, par M. Ludger Duvernay, pour niveler la rue du Platon, mais les traces en sont encore visibles.

Avec M. de la Violette, les Pères Brebeuf et Daniel se rendirent aux Trois-Rivières pour y rencontrer les Hurons, qui se faisaient attendre plus que de coutume. Enfin, sept canots de cette tribu abordèrent aux Trois-Rivières et d'autres suivirent en disant que les Iroquois s'étaient jetés sur un fort détachement des leurs et l'avaient dispersé. La traite n'eut point l'importance des autres années, les Sauvages amis survenaient en petites troupes et s'empressaient de reprendre le chemin de leur pays.

Le Père de Brebeuf s'adressa aux Hurons, et fit tout ce qu'il put pour les engager à le recevoir dans leurs canots avec ses compagnons ; ils y consentirent volontiers, mais un capitaine des Algonquins de l'Isle nommé la Perdrix, qui demeurait ordinairement à Québec, fit une harangue par laquelle il recommandait qu'on n'embarquât aucun français. Les Hurons, qui devaient passer à leur retour par le pays de ce capitaine, se montrèrent tout-à-coup refroidis.

Ceci se passait le 4 juillet. Le lendemain le Père Davost et M. Duplessis-Bochard, commandant des navires, arrivèrent de Québec. La Relation de 1634, p. 88, dit que le Père Davost partit de Québec dans une barque, avec M. le général Duplessis-Bochard, trois jours après les Pères de Brebeuf et Daniel, qui en étaient partis le samedi, 1^{er} jour de juillet. Le Père de Brebeuf (Relation de 1635, p. 24) fait arriver le Père Davost et M. Duplessis aux Trois-Rivières le 5, qui était un mercredi. M. Duplessis fit aussitôt assembler les Sauvages, pour les inviter à se

rendre au vœu des missionnaires et mettre la Perdrix en demeure de s'expliquer. Quand ce chef fut satisfait, les Hurons soulevèrent d'autres objections. En résumé, ils auraient mieux aimé embarquer dans leurs canots des hommes de guerre que des *robes-noires* inoffensives. M. Duplessis employa toutes ses ressources pour les convaincre. Messieurs de l'Espinay-Couillard et Olivier, l'interprète, y mirent aussi toute leur influence, mais inutilement. Les jours suivants, 6 et 7 juillet, nouvelles assemblées, suivies d'un grand festin donné par les Français. Les Hurons se décidèrent enfin à prendre avec eux le Père de Brebeuf, le Père Daniel et un jeune homme nommé le Baron. Ils partirent précipitamment le 7, au son de la canonnade destinée à les rendre plus recommandables aux yeux des Sauvages. Huit jours après, le Père Ambroise Davost s'embarqua avec deux autres français. Trois Français, dont un nommé Petit-Pré¹ les suivirent huit autres jours après dans une troisième escouade. Deux des français de l'expédition s'appelaient Robert le Cocq et Dominique Scot. Tous se rendaient au pays des Hurons, situé à trois cents lieues, par des chemins effroyables.

Les Sauvages qui restaient aux Trois-Rivières étaient des Algonquins et surtout des Montagnais, la plupart attaqués du dangereux mal-de terre.²

Vers la fin de juillet, M. de Champlain visita les travaux du fort, il trouva qu'ils progressaient à sa satisfaction. Le 3 août, il était de retour à Québec. C'est la dernière visite que le célèbre fondateur paraît avoir faite aux Trois-Rivières. Un an après, il écrivait au cardinal de Richelieu : " L'habitation des Trois-Rivières est placée dans un des plus beaux endroits de tout ce pays, où la température de l'air est bien plus modérée, le terroir plus fertile, la pêche et la chasse plus abondante qu'à Québec."

M. de la Violette continuait à diriger les travaux du fort, qu'il avait ordre de bâtir de grosses pièces de bois fichées en terre et assez spacieux pour fournir un logement au besoin. M. Duplessis-Bochard le laissa à ses occupations, et arriva à Québec le 4 août, prêt à partir pour la France avec le commandement de la flotte. Dans sa barque, il amenait à Québec un jeune sauvage orphelin, des Trois-

¹ Il était encore aux Trois-Rivières en 1638. (*Registres de la paroisse.*)

² Relation de 1634, p. 88-9, 90. Relation de 1635, p. 23-4-5, 27.

Rivières, âgé d'environ 12 ou 14 ans, nommé *Akhikouch*, qui était malade et reçut au baptême le nom de Dieu-donné. Il ne vécut que le temps de recevoir un peu d'instruction.

" M. Duplessis nous dit qu'on travaillait fort et ferme au lieu nommé les Trois-Rivières; si bien que nos Français ont maintenant trois habitations sur le grand fleuve Saint-Laurent : une à Québec, fortifiée de nouveau; l'autre à quinze lieues plus haut, dans l'île de Sainte-Croix, où M. de Champlain a fait bâtir le fort de Richelieu; la troisième demeure se bâtit aux Trois-Rivières, quinze autres lieues plus haut, c'est à-dire à trente lieues de Québec. Incontinent après le départ des vaisseaux, le Père Jacques Buteux et moi (le Père Le Jeune) nous irons là demeurer pour assister nos Français; les nouvelles habitations étant ordinairement dangereuses, je n'ai pas vu qu'il fût à propos d'y exposer le Père Charles Lalemant, ni autres. Le Père Buteux y vient avec moi pour étudier la langue ¹."

C'est vers cette date que mourut Capitanal, atteint probablement de la contagion qui décimait ses compatriotes. L'éloquent chef sauvage eut le temps de voir s'élever aux Trois-Rivières " la maison " qu'il avait demandée au nom de sa nation; mais il ne put l'habiter. Il tomba malade, quelque part sur la rive sud du fleuve, où il paraît qu'une troupe nombreuse l'accompagnait. Assemblant ses principaux camarades, il leur enjoignit de conserver la bonne intelligence avec ses amis les Français, et, pour preuve de l'amour qu'il portait à ces derniers, il ordonna que son corps serait enterré parmi eux aux Trois-Rivières. Il se fit transporter auprès du fort pour y mourir, demandant d'être porté en terre par les Français, auxquels il destina un présent. On lui accorda cette faveur, et M. de Champlain fit mettre une petite clôture à l'entour de son tombeau pour le rendre remarquable. " Si nous eussions été pour lors aux Trois-Rivières, écrit l'année suivante le Père Le Jeune, je ne doute point qu'il ne fût mort chrétien. J'ai un grand regret de la mort de cet homme, car il avait témoigné en plein conseil que son dessein était d'arrêter ceux de sa nation auprès du fort de la rivière d'Anguien; ² il m'en avait donné parole en particulier. Il était aimé des siens et des Français."

1 Relation de 1634, p. 91. Relation de 1635, p. 13, 5.

2 " Le fort de la rivière d'Enghien " a bien l'air d'être celui des Trois-Rivières. Le Père Le Jeune venait de recevoir (voir Relation de 1636, p. 3) une lettre du duc d'Enghien (depuis le grand Condé) et peut-être avait-il dessein de donner son nom à la rivière des Trois-Rivières.

Capitanal laissa avec sa femme trois enfants : un garçon âgé d'environ dix-sept ans et deux petites filles. Le garçon mourut dans le courant de l'année 1636, sans se convertir ; il fut soigné par les jongleurs de sa tribu, malgré les instances que le Père Buteux fit pour éloigner ces charlatans. Depuis l'automne précédent, où les missionnaires l'avaient réprimandé ouvertement, durant un festin des morts qui avait lieu sur la fosse de son père, il s'était abstenu de les voir. La Relation contient le singulier récit des pratiques superstitieuses qui signalèrent sa maladie, sa mort et son enterrement. La plus jeune des filles, âgée de deux ans, mourut à la fin de décembre 1635, peu après son baptême.

Les préparatifs étant terminés et le fort pouvant offrir un refuge à quelques habitants, l'on s'occupa surtout d'obtenir des prêtres qui restassent en permanence dans ce lieu. Dans l'embarras de savoir qui envoyer, le Père Le Jeune, supérieur des Jésuites, se décida à y aller comme on l'a vu plus haut, et s'adjoignit le Père Buteux dont il se plaît à citer le zèle et l'abnégation.¹ Il était vivement sollicité d'établir une maison aux Trois-Rivières, et voici ce qu'il écrivait de Québec, au Général de son Ordre, au mois d'août 1634 :

“ Nous demeurerons aux Trois-Rivières, le Père Buteux et moi. Ce lieu est sur le grand fleuve, 30 lieues plus haut que Kébec, sur le chemin des Hurons ; on le nomme les Trois-Rivières pour ce qu'une certaine rivière qui vient des terres, se dégorge dans le grand fleuve par trois embouchures. Nos Français commencent là, cette année, une habitation ; il y faut deux de nos Pères. J'ai été fort longtemps en balance qui y pourrait aller. Le Père de Brebeuf et le Père de Nouë étaient d'avis que je demeurasse à Kébec ; mais j'ai reconnu que le Père Lalement appréhendait cette nouvelle demeure, y croyant qu'il n'en reviendrait pas si on l'y envoyait, s'offrant néanmoins de bon cœur à faire ce qu'on voudrait. Il est vrai qu'il y meure ordinairement quelques personnes en ces commencements ; mais la mort n'est pas toujours un grand mal.

“ Après avoir recommandé l'affaire à Notre-Seigneur, je me suis résolu d'y aller moi-même pour les raisons suivantes :

“ 1^o J'ai cru que je ne faisais rien contre le dessein de V. R. quittant la maison pour sept ou huit mois ; car je

¹ *Documents historiques*, (manuscrits) recueillis par le Père Martin p. 65. Bibliothèque fédérale, Ottawa.

peux retourner au printemps, je ne sais néanmoins si je reviendrai devant la venue des vaisseaux : de plus, je laisse entre les mains d'une personne qui fera mieux que moi cent fois, *quis ego sum?* un atome à comparaison de lui. Je doutais de son estomac pour les prédications de Kébec, mais l'auditoire est petit, et il ne trouve aucun inconvénient à cela :

“ 2^o J'ai cru que Notre-Seigneur aurait pour agréable que je donnasse ce contentement au Père, de ne point quitter Kébec où nous sommes déjà un petit accommodés, et que s'il y a du danger, que je le dois prendre pour moi ;

“ 3^o Le fils de Dieu mourant en croix nous a déterminés à la croix, il ne la faut donc pas fuir quand elle se présente ; c'est ma plus forte raison, on souffre il est vrai dans une nouvelle habitation, notamment précipitée comme celle-là. Je ne sais comment sera faite la maison ; être pêle-mêle avec des artisans, boire, manger, dormir avec eux ; ils ne sauraient faire là aucune provision de quoi que ce soit ; tout cela ne m'étonne point, les cabanes de Sauvages que j'ai habitées cet hiver sont bien pires. Le Père Buteux me réjouit, car il prend cela de bon cœur ; je le vois fort résolu à la croix. Votre Révérence a raison de dire que c'est l'esprit qu'il faut avoir. Nous étudierons là la langue, quoiqu'avec moins de commodité qu'à Kébec, à cause du logement, où il y aura un plus grand tintamarre que dans les cabanes des Sauvages ; car nos Français, avec lesquels nous serons tous ensemble, ne sont pas si paisibles et si patients que ces barbares. De plus, je voulais prendre cet hiver un sauvage avec moi à Kébec pour m'instruire, puisque je commence à les pouvoir interroger ; cela ne se pourra pas faire aux Trois-Rivières, mais il n'importe, je ferai ce que je pourrai.

“ Resteront à Kébec, le Père Lalement, le Père Masse, le Père de Nouë et nos deux Frères ¹ avec tous nos hommes. La douceur et la vertu du Père Lalement tiendra tout en paix, et fera réussir le travail de nos gens. Envoyer le Père de Nouë et le Père de Brebeuf aux Trois-Rivières, je ne voyais point d'apparence, 1^o Pour ce que le Père de Nouë gouverne ici nos hommes ; 2^o Le Père Buteux eût perdu une année, il n'aurait rien fait du tout en la langue ; 3^o *Satis calidus est, licet alioquin optimus*, P. de Nouë ; il fallait donc que le Père Lalement et moi y allassions : j'ai pris le sort pour moi, croyant

1 Le frère Gilbert et le frère Jean Liégeois.

laisser la maison en plus grande paix que si je fusse demeuré, je crois que V. R. approuvera mon procédé ; du moins j'ai pensé suivre en ceci le mouvement de Dieu ; qu'il soit loué pour un jamais ! Voilà ce que nous faisons cette année. C'est une grande occupation que de bien souffrir, Dieu nous en fasse la grâce." ¹

Le Père Le Jeune écrit que si l'on envoie de France le frère Claude Frémont et le frère Serrurier, l'un d'eux sera placé, soit aux Hurons, soit aux Trois-Rivières, selon le besoin qu'il y en aura. Il insiste pour avoir un supérieur aux Trois-Rivières. " parce que ce n'est pas trop de tenir là trois Pères, afin qu'il y en ait toujours deux libres pour les Sauvages. Que si Votre Révérence n'en veut envoyer que deux, le Père Buteux, à qui j'apprendrai cette année ce que je sais de la langue, demeurera avec lui à Kébec ou aux Trois-Rivières, et moi avec l'autre ; mais à mon avis ce n'est pas trop de trois pour les Trois-Rivières : l'un sera pour nos Français, les deux autres pour les Sauvages, voire même il se pourra faire qu'on en enverra un d'eux aux Hurons, avec les deux qu'il y faut faire passer." ²

Dans la même lettre, le Père Le Jeune demande au général de son Ordre de le relever de sa charge de supérieur. " En vérité mon révérend Père, je n'ai pas les talents, ni les qualités, ni la douceur requises pour être supérieur, de plus je le dis et il est vrai, c'est un grand détourbier pour l'étude de la langue ; je dis un très-grand détourbier, dirais-je même que ceci, cette année, nuit au salut peut-être de quelques Sauvages. J'apprends que les Sauvages qui sont aux Trois-Rivières sont tous malades et meurent en grand nombre. Le Père Buteux même, qui a passé par là, m'écrit qu'il serait à propos que j'y allasse : je suis dans les écritures, je n'ai rien ou peu de choses prêtes, les vaisseaux seront bientôt prêts à faire voile ; je serai surpris de mes lettres et informations, que j'envoie à V. R. touchant nos besoins, je me dépêche tant que je peux. Si je n'étais point supérieur, je serais délivré de tout cela ; il y a longtemps que je serais là-haut. Je me dispose pour y aller tout-à-fait jusqu'au printemps, ou jusqu'à la venue des vaisseaux." ³

1 *Premières missions des Jésuites en Canada*. Documents recueillis par le Père Auguste Carayon. 1 volume, Paris, 1864, pages 127-30.

2 *Premières missions*, Auguste Carayon, p. 136.

3 *Premières missions*, Auguste Carayon, p. 138-9.

Après avoir dit que les PP. Bernier et Pinette, ou les PP. Garnier et Le Jeune, iraient s'établir aux Trois-Rivières, ce dernier ajoute :

“ M. de Lauzon ¹ nous mandait que nous transportassions nos gens aux Trois-Rivières où l'on va faire une nouvelle habitation, disant que tout mûrirait mieux en ce quartier-là. On a été bien en branle s'il le fallait faire ; du moins on y voulait envoyer trois ou quatre hommes. J'ai toujours cru qu'il ne fallait point diviser nos forces (c'est-à-dire l'unique maison de Québec) qui fussent par après le soutien des autres ; qu'il fallait voir le lieu devant que d'y rien entreprendre. Enfin ceux qui sont passés les premiers mandent que la terre y est fort sablonneuse ; que tout y mûrira mieux pour un temps mais que ce sol sera bientôt las. Je m'en vais demeurer là avec le Père Buteux ; nous verrons ce qui en est. Quand la terre serait très-bonne, je ne serais pas d'avis que l'on quittât le soin de cette maison où nous sommes. On parle de commencer de nouvelles habitations en divers endroits, et d'avoir là de nos Pères ; je pense que nous ne saurions pas entreprendre de nous loger et bâtir partout. Nous allons, le Père Buteux et moi, demeurer aux Trois-Rivières expressément pour assister nos Français, car nous n'irions pas sans cela ; cependant nous portons des meubles pour la sacristie et des habits pour nous, et, ce que je trouve plus étrange, nos propres vivres que nous leur donnerons : car nous mangerons avec eux, faute de logis où nous puissions nous retirer. Nous faisons cela volontiers, car j'apprends que messieurs de la Compagnie (des Cent-Associés) nous aiment fort et nous assistent tant qu'ils peuvent, selon l'état de leurs affaires ; aussi faisons-nous et ferons-nous tout ce que nous pourrons en leur considération ; car outre que nous portons aux Trois-Rivières jusqu'à de la cire et de la chandelle, nous envoyons divers effets au pays des Hurons.” ²

Le Père Le Jeune était un homme de grand mérite, estimé et respecté universellement. On sait qu'il entretenait une correspondance avec les princes de Condé. Ses rapports à la cour le rendaient très-utile à la jeune colonie. La notice biographique suivante est empruntée à la page vii de l'introduction des trois volumes des précieuses Relations des Jésuites :

1 En 1634, M. Jean de Lauzon était intendant de la compagnie des Cent-Associés ; il fut gouverneur de la Nouvelle-France en 1651-6.

2 *Premières missions*, p. 149-151.

“ Paul Le Jeune peut être regardé comme le père des missions des Jésuites en ce pays, quoiqu’il n’y soit venu qu’en 1632, après la restitution de Québec à la France. Il avait toujours nourri dans son cœur le désir de venir évangéliser les Sauvages du Canada, les entretiens qu’il avait eus à La Flèche avec le Père Masse, qui avait été pris en Acadie par les Anglais, ne contribuaient pas peu à exciter son ardeur. Aussitôt après la confirmation du traité de Saint-Germain, il partit de Honfleur avec le Père Anne de Nouë, et arriva à Québec le 5 juillet 1632. En peu de temps, il acquit une si parfaite connaissance de la langue montagnaise qu’il put écrire en sauvages un cathéchisme pour ses néophytes. En 1634, il établit une Résidence¹ aux Trois-Rivières. C’est lui qui, en 1635, fit l’oraison funèbre de Champlain. Après avoir rempli la charge de Supérieur jusqu’en 1639, il travailla encore dix ans parmi les Sauvages. En 1649, il fut rappelé en France, et établi procureur des Missions Etrangères. Le P. Le Jeune a écrit la Relation de 1632 et les huit suivantes.” Il mourut à Paris, le 7 août 1664.

Il partit de Québec le dimanche, 3 septembre 1634, avec le Père Buteux, pour aller aux Trois-Rivières commencer l’établissement d’une mission permanente. Le voyage fut très-désagréable en raison du mauvais temps ; dans le rapide Richelieu, dit-il, “ nous touchâmes une fois, échouâmes une autre, et notre barque, dans un grand nord-ouest, frisa une roche qui donna de l’horreur à tous ceux qui la virent.”

Le vendredi, 8 du même mois, ils arrivèrent au but de leur voyage. “ Le séjour y est fort agréable, la terre sablonneuse, la pêche en son temps très-abondante ; un Sauvage rapportera quelquefois dans son canot douze ou quinze éturgeons, dont le moindre sera parfois de la hauteur d’un homme. Il y a quantité d’autres poissons très-excellents. Je décrirais volontiers (c’est le Père Le Jeune qui parle) la beauté de ce lieu, mais je crains d’être long. Tout le pays entre Québec et cette nouvelle habitation, que nous appelons la Résidence de la Conception, m’a semblé fort agréable.”²

Les Pères n’eurent d’abord que le logement en commun avec les ouvriers qui travaillaient au fort. Le Père Le Jeune s’en montre incommodé dans une lettre qu’il écrivit alors aux religieux de Québec.

¹ Les *Résidences* des Jésuites étaient des missions fixes autour desquelles ils groupaient les Indiens pour les former à la vie civilisée.

² Relation de 1635, p. 6. 13.

La dévotion à la Sainte Vierge était générale dans le pays. Les habitants de Québec avaient donné le nom de l'Immaculée-Conception-de-Marie à leur nouvelle chapelle ; ceux des Trois-Rivières adoptèrent le même vocable qui est devenu celui de la paroisse. Il y eut aux Hurons une mission appelée aussi de la Conception de Notre-Dame.

Les renseignements nous manquent pour désigner avec certitude l'endroit où fut construite cette chapelle. Cependant il est probable qu'elle occupait le site du boulevard. Voici comment :

“ Notre maison, en ce premier commencement, n'était que quelques bûches de bois jointes les unes auprès des autres, enduites par les ouverture d'un peu de terre, et couvertes d'herbes ; nous avions en tout douze pieds en quarré pour la chapelle et pour notre demeure, attendant qu'un bâtiment de charpente qu'on dressait fut achevé.”¹

“ Le 27 du mois de septembre 1634, un élan (original) parut de l'autre côté de cette grande rivière (le Saint-Laurent). Nos Français en donnèrent avis à quelques Sauvages cabanés proche de l'habitation ; quelques-uns d'eux s'en vont attaquer ce grand animal qui se rafraichissait dedans l'eau, l'allant prendre du côté des terres pour le pousser plus avant dans le fleuve ; ils volaient après dans leurs petits canots d'écorce. Ils l'approchèrent à la portée d'un javelot et l'un d'eux lui lança une épée qui le fit bondir et chercher le chemin de la terre pour se sauver, ce qu'il eût fait aisément s'il eût pu aborder ; mais voyant ses ennemis de ce côté-là, il se jette à l'eau, où il fut bientôt lardé de coups d'épée. Comme il tirait à la mort, ils le repoussèrent vers le bord du fleuve et là le mirent en un moment en pièces, pour le pouvoir apporter en leur cabane. Nous voyions cette chasse de notre habitation, élevée sur une plate-forme naturelle qui a vue sur la grande rivière.”²

Si le mot “ plate-forme ” était mis ici pour désigner le Platon, où M. de la Violette venait d'établir le fort, le Père Le Jeune ne dirait pas : “ Le 5 novembre (1634) j'allai voir les reliquas d'une bonne palissade, qui a autrefois entouré une bourgade, au lieu même où nos Français ont planté leur habitation. Les Iroquois, ennemis de ces peuples (les Algonquins) ont tout brûlé ; on voit encore le bout des pieux tout noirs.”³ Il y avait donc

1 Relation de 1635 p. 6.

2 Relation de 1635, p. 14.

3 Relation de 1635 p. 15.

quelque distance entre le logement des révérends Pères, qui renfermait leur chapelle, et le fort de la compagnie des Cent-Associés ? Puisque de la chapelle, élevée sur une plate-forme qui n'est autre que la Table, on voyait ce qui se passait sur la rive sud du fleuve, il faut croire qu'elle était placée près du bord de la côte. Puis, comme il n'est pas probable que l'on se soit écarté du voisinage du fort, nous concluons qu'elle occupait la ligne que fait de nos jours la promenade du boulevard, longue d'environ 500 pieds. Notre conjecture s'appuie d'ailleurs sur un fait assez digne d'attention : à partir de l'année 1637, les Jésuites ont possédé le fief Pachirini qui était originellement le carré formé par les rues Saint-Louis, Notre-Dame (rue de l'Evêché), Saint-Antoine (ou du Collège) et une partie du boulevard. Si la mesure de 34 perches de profondeur ne s'y retrouve plus aujourd'hui, c'est parce que la côte a été rongée considérablement par le fleuve, et peut-être l'endroit de la chapelle est-il maintenant en dehors de la balustrade vis-à-vis la maison de feu le juge Mondelet, appartenant aujourd'hui à M. George Baptist.

Les *Relations des Jésuites* sont remplies de traits intéressants et d'observations propres à faire connaître en détail l'histoire de cette époque. Nous en donnons des extraits ou des analyses qui se rattachent aux Trois-Rivières, sans les accompagner généralement de commentaires, et parfois dans le seul but de grouper certains faits suivant l'ordre chronologique :

“ Le 28 septembre 1634, le Père Buteux et moi (le Père Le Jeune) trouvâmes une troupe de Sauvages qui faisaient festin auprès des fosses de leurs parents trépassés ; ils leur donnèrent la meilleure part du banquet qu'ils jetèrent au feu, et s'en voulant aller, une femme rompit des branches et des rameaux d'arbres, dont elle couvrit ces fosses. Je lui en demandai la raison ; elle repartit qu'elle abriait l'âme de ses amis trépassés contre l'ardeur du soleil qui a été fort grande cet automne. Ils philosophent des âmes des hommes et de leurs nécessités, comme des corps, se figurant que nos âmes ont les mêmes besoins que nos corps.”

“ Le 23 d'octobre 1634, quinze ou vingt Sauvages revinrent de la guerre, amenant un prisonnier. Si tôt qu'ils purent découvrir notre habitation et leurs cabanes, ils rassemblèrent leurs canots et s'en vinrent doucement par le milieu du grand fleuve, poussant de leur estomac des chants tous remplis d'allégresse. Si tôt qu'on les aperçut, il se fit un grand cri dans les cabanes ; chacun sortit au

devant pour voir ces guerriers, qui firent lever debout le pauvre prisonnier et le firent danser à leur mode, au milieu d'un canot. Il chantait, et eux frappaient de leurs avirons à la cadence ; il était lié d'une corde qui lui passait de bras en bras derrière le dos, et d'une autre aux pieds, et encore d'une autre assez longue par le travers du corps. Ils lui avaient arraché les ongles des doigts, afin qu'il ne se put délier. Admirez, je vous prie, la cruauté de ces peuples : un Sauvage nous ayant aperçus, le Père Buteux et moi, dans la mêlée avec les autres, nous vint dire tout rempli de joie et de contentement : *tapoue kouetakiou nigamouau* : en vérité je mangerai de l'Iroquois ! Enfin, ce pauvre homme, sorti du canot, fut conduit dans une cabane ; à l'entrée, les enfants, les filles et les femmes le frappaient, qui d'un bâton, qui d'une pierre. Vous eussiez dit qu'il était insensible, passant chemin et recevant ce coups sans détourner la vue. Si tôt qu'il fut entré, on le fit danser à la cadence de leurs hurlements. Après avoir fait quelques tours, frappant la terre et s'agitant le corps, en quoi consiste toute leur danse, on le fit asseoir, et quelques Sauvages nous apostrophant nous dirent que cet Iroquois était l'un de ceux qui, l'année dernière, avaient surpris et massacré trois de nos Français ; c'était pour étouffer en nous la compassion que nous en pouvions avoir. Ils osèrent bien demander à quelques-uns de nos Français s'ils n'en mangeraient pas bien leur part, puisqu'il avait tué de nos compatriotes. On leur répartit que ces cruautés nous déplaisaient et que nous n'étions point des antropophages. Il ne mourut point, néanmoins : car ces barbares, ennuyés de la guerre, parlèrent à ce jeune prisonnier, qui est homme fort et d'une riche et haute taille, de faire la paix ; ils ont été longtemps à la traiter, mais enfin ils l'ont conclue. ”

“ Le 24 du même mois, grand nombre d'Algonquins étant arrivés, je m'en allai chercher par leurs cabanes une petite fillette que j'avais baptisée et nommée Marguerite, l'an passé ; sa mère me reconnut bien et me dit qu'elle était morte : c'est autant de gagné pour le ciel, je ne l'avais fait chrétienne qu'afin qu'elle y allât. Comme je vins à demander des nouvelles du père de cette enfant, que j'avais commencé d'instruire, un Sauvage me répondit qu'il était mort ; à cette parole, une sienne fille, âgée de dix-huit à vingt ans, fit un grand cri tout éplorée ; on me fit signe que je ne parlasse point de la Mort dont le seul nom leur semble insupportable. ”

“ Le (dimanche) 29 octobre, il arriva une chose assez facétieuse, que je coucherai ici pour faire voir la simpli-

cité d'un esprit qui ne connaît point Dieu. Deux sauvages étant entrés en notre habitation pendant le divin service que nous faisons à la chapelle, se disaient l'un à l'autre : ils prient celui qui a tout fait ; leur donnera-t-il ce qu'ils demandent ? Or, comme nous tardions trop à leur gré : Assurément, disaient-ils, il ne leur veut pas donner. Voilà qu'ils crient tous tant qu'ils peuvent (nous chantions Vêpres pour lors). Or, un jeune truchement venant à sortir, ils l'abordèrent et lui dirent : Hé bien ! celui qui a tout fait vous a-t-il accordé ce que vous demandiez ? Oui, répond-il, nous l'aurons. Assurément, repartent-ils, il ne s'en est guère fallu qu'il ne vous ait éconduit : car vous avez bien crié et bien chanté pour l'avoir ; nous disions à tout coup que vous n'auriez rien ; mais encore que vous a-t-il promis ? Ce jeune homme, souriant, leur répondit conformément à leur grande attente : il nous a promis que nous n'aurions point faim. C'est la grande béatitude des Sauvages d'avoir de quoi contenter leur ventre."

"Le 18 novembre 1634, tous les Sauvages s'écartèrent, qui de ci, qui de là, dans les bois, pour aller, pendant l'hiver, chercher l'élan, le cerf, et le caribou, dont ils vivent ; si bien que nous demeurâmes sans voisins, nos seuls Français restant en notre nouvelle demeure. Le 30 décembre, la neige n'étant ni assez dure, ni assez profonde pour arrêter les grandes jambes de l'élan, une troupe de ces pauvres barbares s'en vint crier miséricorde en notre habitation. La famine, qui fut cruelle l'an passé, les a encore traités plus rudement cet hiver, du moins en plusieurs endroits ; on nous a rapporté que vers Gaspé, les Sauvages ont tué et mangé un jeune garçon que les Basques leur avaient laissé pour apprendre leur langue ; ceux de Tadoussac avec qui j'hivernai, il y a un an se sont mangés les uns les autres, en quelques endroits. M. Duplessis-Bochart, montant à Québec, nous a dit qu'il y en avait encore quelques-uns dans les bois qui n'osent paraître devant les autres, à raison qu'ils ont méchamment surpris, massacrés, et mangés leurs compagnons. Nous avons été témoins de leur famine aux Trois-Rivières : ils venaient par bandes, tous défigurés, décharnés comme des squelettes, aimant, disaient-ils, autant mourir auprès des Français que dans leurs forêts. Le malheur pour eux était que, comme cette habitation ne faisait que de commencer, il n'y avait point encore de magasin aux Trois-Rivières, nos Français et nous n'ayant apporté de Québec que les vivres nécessaires pour le nombre des hommes qui y résidaient. Nous nous efforçâmes pourtant de les

secourir, chacun de son côté leur faisant la charité selon ses forces, ou selon son affection ; pas un de ceux qui vinrent vers nous ne mourut de faim. Le Père Buteux et moi, entrant dans une cabane, une femme nous dit qu'il n'était resté qu'elle et sa compagne de tous ceux avec lesquels elles avaient hiverné dans les bois. On a trouvé des chasseurs roides morts sur la neige, tués du froid et de la faim, entr'autre celui qui avait pris le prisonnier Iroquois duquel j'ai parlé ci-dessus. Un Sauvage me dit dans cette famine que sa femme et sa belle-sœur étaient en délibération de tuer leur propre frère ; j'en demandai la raison. Nous craignons, fit-il, qu'il ne nous assomme pendant notre sommeil pour nous manger. Nous vous apportons, lui dis-je, tous les jours une partie de nos vivres pour vous secourir. Cela est vrai, répond-il tu nous donnes la vie, mais cet homme est à demi fou ; il ne mange point, il a quelque méchant dessein ; nous le voulons prévenir, en seras-tu fâché ? Je me trouvais un peu en peine : de consentir à sa mort, je ne pouvais ; je croyais d'ailleurs qu'ils avaient juste occasion de craindre. Nous lui donnâmes conseil de ne point laisser de hache ni d'épée en sa cabane, sinon celle dont il aurait à faire, laquelle il poserait sous sa tête en dormant ; il s'accorda à cela et nous donna ses haches et ses épées, pour les emporter en notre chambrette. A trois jours de là, ce pauvre misérable s'en alla à Québec, où, ayant voulu tuer quelque Français, M. le Gouverneur, reconnaissant sa folie, le fit enchaîner pour le rendre aux premiers Sauvages qui viendraient. Or, ces allées et venues de Sauvages affamés ont duré quasi tout l'hiver ; nous faisons ordinairement quelque festin de pois et de farine bouillie, à toutes les nouvelles bandes ; j'en ai vu tels d'entr'eux qui en mangeaient plus de huit écuellées devant de sortir de la place. Pendant qu'on leur préparait le banquet, nous leur parlions de Dieu, nous leur représentions leurs misères ; ils avaient toute la meilleure volonté du monde de cultiver au printemps, ce qu'ont fait quelques-uns : mais ils ne demeurèrent pas assidûment auprès de leurs blés d'Inde, les abandonnant pour aller pêcher, qui deçà, qui delà."

Tu nous dis de belles choses, répondait un Sauvage au Père Le Jeune, " mais cette prière m'a semblé la meilleure de toutes : *Mirinan oukachigakhi nimitchiminan* : donne-nous aujourd'hui notre nourriture, donne nous à manger, voilà une excellente oraison."

" Le 27 janvier 1635, un Sauvage me vint apprendre un secret bien connu des Algonquins, mais non pas des

Montagnais ; aussi n'est-il pas de ce pays-ci, mais de bien avant dans les terres.¹ Il me dit donc que si quelqu'un de nos Français voulait l'accompagner, il s'en irait pêcher sous la glace d'un grand étang, placé à quelque cinq mille pas au delà de la grande rivière, vis-à-vis de notre habitation.² Il y alla en effet et rapporta quelques poissons ; ce qui consola fort nos Français : car ils peuvent maintenant au plus fort des glaces tendre des rêts dans cet étang. J'ai vu cette pêche, voici comme ils s'y comportent : ils font à grands coups de hache un trou assez grandelet dans la glace de l'étang ; ils en font d'autres, plus petits, d'espaces en espaces, et avec des perches ils passent une ficelle de trous en trous par dessous la glace ; cette ficelle, aussi longue que les rêts qu'on veut tendre, se va arrêter au dernier trou, par lequel on tire, et on étend dedans l'eau toute la rêt qui lui est attachée. Voilà comme on tend les filets pour la première fois. Quand on les veut visiter il est fort aisé : car on les retire par la plus grande ouverture pour en recueillir le poisson, puis il ne faut que retirer la ficelle pour les retendre, les perches ne servant qu'à passer pour la première fois la ficelle.³ Quand Dieu aura béni ces contrées d'une peuplade de Français, on trouvera mille biens et mille commodités sur le pays que ces barbares ignorent."

L'abondance de la pêche dans ce lac devint aussitôt d'un grand secours aux habitants des Trois-Rivières. Les Relations en parlent par la suite comme d'une ressource inappréciable dont on tira profit avec avantage, en plus d'une circonstance. Le lac Saint-Paul est long d'environ quatre milles et demi sur un demi mille de largeur ; il n'est pas très-profond, mais il est encore très-poissonneux ; il communique avec le lac aux Outardes, plus petit que lui, et décharge ses eaux dans la rivière Godefroy.

1 Ce devait être un Attikamègue, nation de la langue montagnaise qui habitait le haut Saint-Maurice. Il y avait aussi cet hiver aux Trois-Rivières des Sauvages de Tadoussac.

2 C'est évidemment le lac Saint-Paul, placé entre les terres que M. Godefroy concéda en 1638 et celles que M. de Bécancourt concéda en 1647. Le nom de lac Saint-Paul se trouve dans ces deux titres ; il avait probablement été adopté à cause de son voisinage du lac Saint-Pierre. Un fils de M. Godefroy a porté le nom de sieur de Saint-Paul.

3 Ce procédé est encore en usage dans les environs des Trois-Rivières ; il sert principalement à prendre la loche.

CHAPITRE VI.

1635-6.

SOMMAIRE.—Le mal-de-terre.—“Catalogue des Trépassés.”—Projet de colonisation par les Sauvages.—Le feu prend au magasin.—Festin des Sauvages.—Mort de M. de Champlain.—Français aux Trois-Rivières en 1635.—Baptême et enterrement d'un jeune Sauvage.—Les Attikamègues.—Voyage du Père Buteux à dix lieues du fort.—Guerriers algonquins en pourparlers avec les Français.—Français aux Trois-Rivières en 1636.

La maladie étrange dont il est parlé plus haut sévissait parmi les Sauvages ; elle se jeta sur les Français.¹ La mort de quelques-uns de ces derniers se trouve consignée pour la première fois, aux Trois-Rivières, dans un registre qui existe encore. Ce vieux manuscrit commence à la date du mardi, 6 février 1635. C'est le plus ancien acte de ce genre qui existe dans le pays, les registres originaux de Québec ayant été perdus, en 1640, dans l'incendie de la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance. La note placée en tête est de la main du Père Le Jeune ; notre planche gravée la reproduit fidèlement. En voici le texte :

“ CATALOGUE DES TRÉPASSÉS.

“ *Au lieu nommé les Trois-Rivières.*

“ Messieurs de la compagnie de la Nouvelle-France ayant ordonné qu'on dressât une habitation en ce lieu nommé les Trois-Rivières, M. de Champlain, qui commandait en ce pays, y envoya de Québec une barque sous la conduite de monsieur de la Violette, lequel mit pied à

¹ Relation de 1635, p. 4.

terre le quatrième de juillet de l'an 1634, avec quelque nombre de nos Français, pour la plupart artisans ; et dès lors, on donna commencement à la maison et habitation ou fort qui se voit en ce lieu.

“ Le troisième de septembre de la même année, le R. P. Paul Le Jeune, et le P. Buteux, religieux de la compagnie de Jésus, partirent de Québec dans une barque et arrivèrent ici le 8 du même mois, pour y assister nos Français pour le salut de leurs âmes.

“ Vers la fin de décembre de la même année, le mal-de-terre s'étant jeté parmi nos Français, en emporta quelques-uns qui ont donné commencement aux chrétiens défunts en ce pays.”

Suivent les enregistrements :

“ Le 6 février 1634¹ mourut Jean Guiot, surnommé Négrier, natif du bourg de Chambois, en l'évêché de Sée, en Normandie, il fut enterré au cimetière de cette habitation, désigné par les Pères sus-nommés de la compagnie de Jésus ; il avait été confessé, reçu le St Viatique et fortifié de l'Extrême-Onction par le Père Paul Le Jeune de la même compagnie.”

Premier baptême enregistré : Le (dimanche) “ 18 février 1635, une femme sauvage, native de certains peuples qui sont plus bas que Tadoussac, du même côté, nommée Siperig8e 8a8akhi, âgée d'environ 35 ans, ayant été instruite par le R. P. Paul Le Jeune, de la compagnie de Jésus, fut baptisée par le même en la chapelle domestique de cette habitation, et nommée Anne. Monsieur de la Violette, commandant en ce lieu des Trois-Rivières, a été son parrain.” Elle mourut le 18 mars suivant. (Relation, 1635, p. 8-18.)

Le 6 mars mourut Pierre Drouet, charpentier, natif de Samsansemare,² archevêché de Rouen, en Normandie.

Le 8 mars mourut Siperig8e 8a8akhi ; elle est la première sauvagesse enterrée dans le cimetière.

“ Le 9 mars mourut Isaac Le Conte, tailleur d'habit, natif de Lintot en Normandie, en l'archevêché de Rouen, lequel d'hérétique calviniste, s'était converti à la foi catholique en ce pays.”

1 Ceci est évidemment un chiffre posé par inadvertance, puisque le 6 février 1634, ni le fort ni la Résidence n'étaient établis. D'ailleurs, dès le second enregistrement, le Père Le Jeune écrit : 1635, et répète ce millésime jusqu'à la fin de la première année. Le 6 février 1635 paraît être la date de la rédaction de l'entête du cahier.

2 C'est l'orthographe du registre. On trouve Sanseusémare dans l'archidiocèse de Rouen.

Le vendredi, 23 mars mourut Guillaume Née, marié en la paroisse de Saint-George, de l'archevêché de Rouen.

Le 7 avril mourut Michel Sonet, marié au hameau nommé Diepdal en la paroisse de Saint-Martin de Canteleu, en l'archevêché de Rouen.

Le 26 avril mourut Michel Coysy, natif en la paroisse de Saint-Martin de Canteleu, en l'archevêché de Rouen.

"Le 27 juillet fut enterré.....Lefebvre, valet de M. le général Du Plessis, lequel fut noyé, se baignant près du Fort."

Le 12 décembre, baptême du fils de Makeabistichich, "sauvage algonquin de la petite nation," dont la femme se nommait Kanec8ik. L'enfant, âgé de 12 à 13 ans, s'appelait 8sc8et8, on le baptisa sous le nom de Claude pendant qu'il était malade dans une cabane ; il mourut le 14 du même mois.

Le samedi, 22 décembre, fut baptisé au fort un jeune garçon montagnais, âgé de 10 ans et nommé André par monsieur de Malapart, son parrain. Il mourut le 24 du même mois.

Le 27 décembre fut baptisée une petite fille de 2 ans, appelée 8mineg8m8c8c8, "enfant du capitaines des montagnais Capitanal, nommée Marie par monsieur de Maupertuis et monsieur Nicollet, ses parrains." Elle mourut le 3 janvier suivant. (Relation, 1636, p. 9.)

Le lundi, 31 décembre, fut baptisée une sauvagesse âgée de 17 ans, nommée Anne par M. Nicollet, interprète du fort. Elle était sœur du petit garçon baptisé le 22 sous le nom d'André. (Relation, 1636, p. 10.)

En résumé, cela donne 7 sépultures de Français, 2 de Sauvages et 5 baptêmes de Sauvages pour l'année 1635.

Quelques notes, tirées des cinq premières années du registre, ne sont pas sans intérêt :

Le 9 février 1636, mourut Antoine.....manœuvre, écrasé par un arbre qu'il abattait dans les bois. Le 26 juillet 1636 est inscrit le décès d'Antoinetrompette de M. le général Duplessis-Bochart. Le 12 décembre 1636, au baptême d'une petite sauvagesse, figure la première marraine mentionnée au registre, c'est Marie Le Neuf, épouse de M. Jean Godefroy ; la marraine qui vient après est Alison Gourdin, "femme du brasseur du Fort."

Le 1^{er} juillet 1637, enterrement de Claude Sylvestre, jeune garçon de Paris. Cette année figurent les noms de Jacques Jeffart, Thierry Desdames, Jean Montfort, maçon des Trois-Rivières, Pierre Martin, commis et interprète

des Hurons, madame de Combalet (qui est servie par des valets) et Simon Baron.

Le 22 juillet 1638, enterrement de Marie, âgée de 4 ou 5 jours, fille de Pierre Blondel et de sa femme... Alyson. Il a aussi les noms de Pierre Corré et Joblin Bridé.

Le 31 janvier 1639, enterrement de Marguerite, fille de François Boulé, habitant de Sillery. Elle avait été baptisée deux mois auparavant par le Père De la Place. Même année, sans date, sépulture de Jean, âgé de 15 jours, fils de Pierre Blondel. Les noms de Michel le serrurier, Martin de Vaultpain, M. Brest. M. Nicolas Fouin, Guillaume Thibault, D. Catilon, et David Dunet dit Des Lauriers, sont également inscrits cette année là.

Le nombre des Français de tout âge enterrés aux Trois-Rivières dans les années 1635-6-7-8-9, est de treize; celui des Sauvages chrétiens est de vingt-six. Les enregistrements des baptêmes montrent que les gouverneurs, les employés du fort et les nouveaux colons, étaient fréquemment parrains des Sauvages. Les premières années du registre font voir qu'on les baptisait, jeunes ou adultes, à l'article de la mort surtout. "J'avoue bien qu'il faut soigneusement prendre garde de ne point baptiser ceux qui sont en santé, sans les avoir éprouvés et tenus au rangs des catéchumènes, comme il se faisait en la primitive église." (*Relation* de 1637, p. 23.)

En 1635, le Père Le Jeune et le Père Buteux paraissent seuls au registre. En 1636, les Pères Quentin et Davost baptisent des enfants que l'on enterre peu après. En 1637, les noms des Pères du Marché, Daniel, Claude Pijart, et de la Place s'y trouvent pour la première fois. A partir de 1640, où le registre commence à être écrit en latin, jusqu'à 1672, les noms des prêtres y sont mentionnés rarement.

Reprenons notre récit où nous l'avons quitté.

"Le 6 de février 1635, la grande rivière fut gelée tout-à-fait, en sorte qu'on passait dessus en assurance; elle gela même devant Québec, ce qui est fort extraordinaire, à raison que les marées sont là fort violentes. Il me semble que la rigueur de l'hiver s'est fait sentir particulièrement en ce mois-ci."

Vers la fin de février, les Sauvages, contraints par les nécessités de la chasse, ou épouvantés des ravages que la maladie exerçait aux environs du fort, s'étaient tous enfuis dans les bois, laissant quelques misérables malades à la merci des Français. Ceux-ci, voyant qu'il ne restait plus une seule cabane pour abriter ces malheureux, entre

Catalogue des Trespassez Au Lieu nommé Les Trois Rivières.

Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle France
donné par l'ordonnance d'un habitant de ce lieu nommé les Trois
Rivières Monsieur de Champlain qui venant de se faire
aider de Robert d'Amour barque sous la conduite de Monsieur de
la Rivière lequel mit pied à terre le quatorze d'octobre de l'année
1674. avec quelques hommes de nos François pour la plupart
artisans de ce lieu ordonne communément à la maison d'habitants
ou fort qui se doit de ce lieu.

Le sieur de la Rivière de la même année Le P^{re} Per
paul le Belue, J^{re} D. Belue Religieux de la Compagnie
de Jesus porteur de Robert d'Amour barque par arrivèrent par
le 8. du même mois de l'année nos François de la Rivière de la même.

Par la fin de l'année de la même année le sieur de la Rivière
ordonna de nos François de ce lieu quelques uns qui
ont donné communément aux Esquimaux de ce lieu

autre une vieille Sauvagesse ¹ qui s'en allait mourante, contraignirent les derniers Sauvages qui partaient à ne point tout emporter avec eux, suivant leur coutume. Les soldats sortirent du fort, et, le pistolet au poing, ils les obligèrent à dresser de nouvelles cabanes pour servir en quelque sorte d'hôpital.

La fin de l'hiver dut s'écouler paisiblement, car la Relation ne signale aucun fait digne d'attention.

" Le 14 d'avril 1635, toutes les glaces étant parties, je m'embarquai dans un canot, avec un de nos Français et un Algonquin, pour aller voir ce beau lac ou étang dont j'ai parlé ci-dessus, que j'avais vu tout glacé pendant l'hiver. En chemin je fis la chasse du rat musqué. Cet animal a une fort longue queue; il y en a de gros comme des lapins. On l'appelle rat musqué, parce qu'en effet une partie de son corps prise au printemps, sent le musc; en autre temps elle n'a point d'odeur." ²

Le Père Le Jeune partit le samedi 21 avril, laissant le Père Buteux aux Trois-Rivières, pour descendre à Québec, où les navires de France, sous le commandement de M. Duplessis-Bochart étaient attendus. Ils n'arrivèrent que dans la première quinzaine de juillet.

Le 22 juillet, eut lieu à Québec une assemblée de Français et de Hurons pour aviser à ce qu'il fallait faire relativement aux missions lointaines du pays des Hurons. Le Père Buteux, descendu récemment des Trois-Rivières, y assistait, ainsi que le Père Le Jeune. ³

Le 23 juillet, le Père Buteux quitta Québec en même temps que les Pères Mercier et Pijart, destinés aux missions huronnes. Son premier soin en arrivant aux Trois-Rivières fut d'inviter les Sauvages de ce lieu à commencer la culture de la terre. " Si Capitanal vivait encore, il favoriserait sans doute ce que nous allons entreprendre ce printemps pour pouvoir rendre les Sauvages sédentaires petit à petit. Comme ces pauvres barbares sont dès longtemps accoutumés à être fainéants, il est difficile qu'ils s'arrêtent à cultiver la terre s'ils ne sont secourus. Nous avons donc dessein de voir si quelque famille veut quitter ses courses, s'il s'en trouve quelqu'une nous emploierons au renouveau trois hommes à planter du blé d'Inde proche de la nouvelle habitation des Trois-Rivières, où ce peuple se plaît grandement. Si cette

1 " Que nous ne pouvions faire entrer dans le fort, où il n'y avait que des hommes." (Relation de 1635, p. 8, colonne 2^{me}.)

2 Relation de 1635, p. 18.

3 Relation, 1635, p. 19.

famille s'arrête pendant l'hiver, nous la nourrirons de blé de notre récolte et de la sienne, car elle mettra aussi la main à l'œuvre ; si elle ne s'arrête point, nous retirerons notre part, et la laisserons aller. Quant aux hommes que nous désirons employer pour leur assistance, M. de Champlain nous a promis qu'il nous en accommoderait de ceux qui sont en l'habitation des Trois-Rivières, à raison que ne faisant point défricher pour nous en ce lieu, nous n'y tenons point d'hommes, mais deux Pères tant seulement qui ont soin du salut de nos Français. Nous satisferons pour les gages et pour la nourriture de ces ouvriers, à proportion du temps que nous les occuperons à défricher et cultiver avec les Sauvages. Si j'en pouvais entretenir une douzaine, ce serait le vrai moyen de gager les Sauvages. Notre Seigneur, pour lequel nous entrons dans ce dessein, le veuille bénir par sa bonté et ouvrir les oreilles à ce pauvre peuple abandonné." ¹

Le Père Le Jeune écrit que près des vestiges de l'ancien fort algonquin, sur le Platon, il y avait quelques arpents de terre défrichée où les Sauvages s'étaient adonnés autrefois à la culture du blé d'Inde. ² Il devait y avoir également, dans les environs du fort français, des terres défrichées par les colons du frère Pacifique Du Plessis en 1617, et par les soins des Pères Récollets, concessionnaires de terrains aux Trois-Rivières, en 1621. Tout nous porte à croire que, sans faire des progrès sensibles, ces défrichements furent en activité à partir de l'année 1617.

Du moment où la Résidence fut bâtie, la traite des Trois-Rivières augmenta rapidement, les Sauvages l'adoptèrent comme quartier-général, vu la facilité des communications aux alentours du poste, ainsi que l'avantage d'abriter leurs flotilles sous le canon du fort. A partir de 1635, jusqu'à la fin du siècle, la ville des Trois-Rivières occupe une large place dans l'histoire du Canada.

L'ambition louable des missionnaires était de réunir les Sauvages pour les faire chrétiens et les dresser à la vie civilisée. Ce qui paraît avoir surtout déterminé le Père Le Jeune à s'établir aux Trois-Rivières, c'est la pro-

¹ Relation de 1635, p. 20, 21, 22.

² Voyageant de Québec aux Trois-Rivières, dit le Père Le Jeune, dans la Relation de 1636, les Sauvages m'ont montré quelques endroits où les Iroquois ont autrefois cultivé la terre. (Relation de 1636, p. 46, 1^{re} colonne.)

messe que les Algonquins firent à Champlain de s'arrêter en ce lieu et d'y semer du blé d'Inde quand les Français y auraient élevé un fort, "pour autant que leurs prédécesseurs ont eu autrefois une bonne bourgade en cet endroit qu'ils ont quittée pour les invasions des Iroquois. Le capitaine de ce quartier-là m'a dit que la terre y était fort bonne et qu'ils l'aimaient fort. S'ils deviennent sédentaires, comme ils en ont manifesté la volonté, nous prévoyons là une moisson plus féconde des biens du ciel que des fruits de la terre."¹

Connaissant l'intérêt que les révérends Pères Jésuites portaient au pays et le bien qu'ils pourraient faire pour la conversion des Sauvages, la compagnie des Cent-Associés leur avait concédé, en 1634, pour ainsi dire tout le terrain des Trois-Rivières, réserve faite du poste.

Le Père Le Jeune s'embarqua le 15 septembre 1635, pour les Trois-Rivières, où il s'aperçut avec plaisir que les Nipissiriniens comprenaient le montagnais qu'il avait appris tout nouvellement.

Poursuivant toujours leurs projets de colonisation, les deux Pères qui se proposaient d'hiverner aux Trois-Rivières, déclarèrent qu'ils n'avaient pas besoin d'*engagés*, mais que volontiers ils paieraient des gages à une douzaine de Français qui s'établiraient près du fort, de manière à y commencer, avec les Sauvages, un établissement sérieux. M. de Champlain offrait de leur procurer du travail rémunératif dans les temps de chômage forcé.

"Le samedi, 1^{er} décembre, le feu s'étant mis à l'habitation des Trois-Rivières, un capitaine des Sauvages les exhorta si vivement à nous secourir et de sauver le pain et les pois, qu'en effet le magasin se sauva : autrement, disait-il, nous sommes perdus, si cela brûle."

"Le 10 du même mois de décembre, le Père Buteux étant entré en une cabane où l'on faisait un festin de graisse d'ours à *tout manger*, s'étant mis en rang avec les autres sans y prendre garde, on lui donne un grand plat tout plein de ce nectar ; lui, bien étonné, le refuse, disant qu'il venait de dîner ; le distributeur du festin se fâche et lui dit : Pourquoi es-tu donc entré ici, si tu ne veux pas être du festin ? Il faut que tu manges tout cela, autrement notre banquet sera gâté. Le Père, pour le contenter, en goûte un peu. Là-dessus arrive le Père Quentin, qui entre aussi sans y penser ; le voilà condamné à en manger sa part. Comme ils disaient tous deux que cela

¹ Relation de 1634, p. 12.

leur était impossible, on les condamne de stupidité et de n'avoir qu'un petit cœur, puisqu'ils n'avaient pas un grand estomac. J'en ai plus mangé, disait l'un d'eux, que n'en sauraient manger toutes les robes-noires. Les Pères lui repartirent : Puisque tu es si vaillant homme, mange encore notre mets. Oui dà, répondit-il. Il le fit en effet, à condition qu'on lui donnerait encore à manger en notre maison."

Le mardi, 25 décembre, jour de Noël, mourut à Québec, M. de Champlain, dont la perte fut une véritable calamité pour la colonie de la Nouvelle-France qu'il avait fondée. M. de Châteaufort prit le commandement à sa place. Le Père Le Jeune descendit à Québec et prononça l'oraison funèbre ; ses conseils étant devenus plus nécessaires que jamais, il dut y rester plus longtemps qu'il ne l'aurait voulu. Les Pères Buteux et Quentin passèrent la saison des neiges aux Trois-Rivières.

Outre les colons et le personnel du fort, il y eut cette année, aux Trois-Rivières, pour les besoins de la traite, M. de Launay, M. Maupertuis, M. de Malapart, Jean Nicolet en qualité d'interprète, et M. de Saint-Jean, gentilhomme qui, par la suite, accompagna habituellement M. de Montmagny.

" Le 7 janvier 1636, le fils d'un grand sorcier, ou jongleur, fut fait chrétien, son père s'y accordant, après de grandes résistances qu'il en fit : car, comme nos Pères éventaient ses mines et le discréditaient, il ne pouvait les supporter en sa cabane. Cependant, comme son fils tirait à la mort, ils prièrent le sieur Nicollet de faire son possible pour sauver cette âme : ils s'en vont donc, le Père Quentin et lui, en cette maison d'écorce, pressant fortement ce Sauvage de consentir au baptême de son petit-fils. Comme il faisait la sourde oreille, une bonne vieille lui dit : Quoi ! penses-tu que l'eau que jetteront les robes-noires sur la tête de ton enfant le fasse mourir ? Ne vois tu pas qu'il est déjà mort et qu'à peine peut-il respirer ? Si ces gens-là te demandaient ta porcelaine et tes castors, pour les offices de charité qu'ils veulent exercer envers ton fils, tu aurais quelque excuse ; mais ils donnent et ne demandent rien. Tu sais le soin qu'ils ont des malades, laisse-les faire ; si ce pauvre petit meurt, il l'enterrent mieux que tu ne saurais faire. Le malade fut donc baptisé et nommé Adrien par le sieur Duchesne, chirurgien de l'habitation ; il mourut quelque temps après. Le Père Buteux le demanda pour l'ensevelir à notre façon. Non, non, dirent les parents, tu ne l'auras pas tout nu ; attends que nous l'ayons paré et puis nous

te le donnerons. Ils lui peignirent la face de bleu, de noir et de rouge ; ils le vêtent d'un petit capot rouge, puis l'enfourrent de deux peaux d'ours et d'une robe de peau de chat sauvage, et par dessus tout cela, d'un grand drap blanc qu'ils avaient acheté au magasin ; ils accommodent ce petit corps dans tout ce bagage, en forme d'un paquet bien lié de tous côtés et le mettent entre les mains du Père Buteux qui baise doucement ces dépouilles sacrées, pour témoigner aux sauvages l'estime que nous faisons d'un petit ange baptisé." ¹

Le samedi, 25 janvier 1636, le Père Buteux écrit au registre qu'il a baptisé "un jeune Sauvage âgé de 16 à 17 ans, Montagnet de nation ou plutôt des Attikameg8khi, qui reçut le nom de *Paul* ; son nom était Niakeapinat, il était fils de 8ta8abistisi8." M. Nicolas Courson, chirurgien du fort, fut son parrain. C'est la première mention du nom des Attikamègues aux Trois-Rivières. Champlain fait allusion à ce peuple en disant : l'habitation des Trois-Rivières serait un bien pour la liberté de quelques nations qui n'osent venir par là (la rivière des Trois-Rivières) à causes des Iroquois leurs ennemis..... à la faveur de la dite habitation, ils viendraient librement sans crainte et danger, d'autant que le dit lieu des Trois-Rivières est un passage."

Le Père Charlevoix dit qu'en 1635-6 "les Trois-Rivières commencèrent à être l'abord des nations septentrionales" ²

La Relation de 1633 nous parle d'un Sauvage nommé Attikamegou, que les Français appelaient le Prince ; il demeurait alors près de Québec, on l'y retrouve en 1636. "Le Prince et sa mère la Princesse, sont des Sauvages de bonne façon : vous diriez que cette famille a je ne sais quoi de noble ; et s'ils étaient couverts à la française, ils ne céderaient point en bonne manière à nos gentils-hommes français." Le Prince était un jeune homme, très-favorable aux religieux ; il fut un des premiers Sauvages qui leur confièrent leurs enfants pour les baptiser et les instruire, et, comme il avait de fréquents rapports avec les Algonquins des Trois-Rivières, il contribua beaucoup à accréditer les Jésuites parmi ses compatriotes. Dans l'hiver de 1635-6, il passa par les Trois-Rivières, allant en guerre en compagnie d'une quarantaine des siens ; le Père Le Jeune l'exhorta à se faire chrétien, ce

¹ Relation de 1636, p. 10.

² *Histoire de la Nouvelle-France*, édition de MDCCXLIX, vol. 1, page 195.

qu'il promet pour l'époque où il reviendrait de la guerre, puis étant allé prier dans la chapelle, il suivit l'expédition. La Relation de 1637 paraît le désigner comme le chef qui périt dans un combat contre les Iroquois, en se sacrifiant pour donner le temps à ses compagnons de se sauver.¹

Les Attikamègues appartenaient aux nations de la langue montagnaise ; ils s'entendaient cependant avec les Algonquins, puisque toutes les langues du nord de ce continent, si l'on met à part la langue des Esquimaux,² dérivent d'une source commune et qu'il y a entre elle la même affinité qu'entre le latin et l'italien, par exemple. Cette tribu n'était pas nombreuse ; mais sa timidité plus que son petit nombre de combattants l'éloigna toujours de la guerre. Les Religieux la convertirent facilement sans pouvoir réussir à arrêter sa vie nomade. Nous aurons souvent occasion d'en parler. Les Relations disent : " Les Sauvages de ce pays les nomment Attikamègues, du mot attikameg8 qui signifie un certain poisson blanc. Je n'en ai point vu en France de semblable, il est d'un fort bon goût ; et peut-être que s'en trouvant quantité au pays de ces bonnes gens, on leur a fait porter le nom de ce poisson. Ils demeurent dans les terres, au nord des Trois-Rivières, ils ont commerce avec d'autres nations, encore plus éloignées de nos habitations. Ils descendent par le fleuve que nous appelons en sauvage Metaber8tin, en français les Trois Rivières, pour venir trafiquer au magasin de messieurs de la Nouvelle-France. Pendant le séjour qu'ils font là, nos Pères, qui sont en la Résidence de la Conception, aux Trois-Rivières, font un autre trafic avec eux : ils leur promettent, au nom de Jésus-Christ, une éternité de grandeur, pour une obéissance passagère."

Le nom de *Poissons-Blancs* figure pour la première fois dans les registres des Trois-Rivières, en octobre 1644 ; pendant un demi siècle, il fut employé aussi souvent que le mot Attikamègue, Attikameg, Attikameg8ek, Attikamek ou Attikameg8, selon les variantes qu'offrait la prononciation des diverses nations sauvages.

Les *Têtes-de-Boule* du haut Saint-Maurice sont peut-être leurs descendants. On le croit généralement ; mais ce fait n'est point reconnu par l'Histoire. Ce sont plutôt les restes des anciennes tribus nomades de ces contrées, éteintes par les guerres, la famine, la maladie et les boissons

¹ Relation, 1636, p. 15, 16, 17. 1637, p. 79-80.

² Ferland, vol. 1^{er}, p. 91.

fortes. La tête de ces Sauvages ne présente pas de dimensions exagérées ; ils ont les pommettes des joues proéminentes, voilà tout, et encore ce signe de la race tartare n'est pas une règle générale parmi eux. L'état de misère dans lequel vivent les 25 ou 30 familles qui restent de ces tribus fait peine à voir, et leur malpropreté est telle que les blancs en ont horreur. Ils sont probablement les seuls Sauvages du Bas-Canada qui ne reçoivent aucune subvention du gouvernement.

Thomas Godefroy, frère de l'interprète Jean Godefroy, passa l'hiver 1635-6 au milieu des Sauvages, à cinq lieues des Trois-Rivières. Au commencement de mars, il écrivit aux Pères de la Résidence de la Conception qu'un petit Sauvage s'en allait mourant dans la cabane où il était avec d'autres malades ; la lettre, écrite sur une écorce, fut transmise par des Sauvages qui se rendaient au fort. Le Père Buteux ne crut pas devoir entreprendre le voyage par les chemins de cette saison, il écrivit à Godefroy de baptiser l'enfant s'il voyait qu'il se mourait, et d'attendre pour appeler les Religieux que des adultes, susceptibles d'être instruits, fussent en danger de mort. Le 17 mars, Godefroy baptisa le petit garçon, qui mourut presque aussitôt et que ses parents portèrent aux Trois-Rivières pour l'inhumer dans le cimetière des Français, honneur qu'ils étaient toujours fiers d'obtenir.¹

Le 1^{er} avril, le Père Buteux baptisa une petite algonquine de 10 à 11 ans, qu'il alla chercher près des bords d'une rivière située à environ dix lieues plus haut que le fort. Les parents de cette fille ayant des malades dans leurs cabanes, allèrent demander le secours du ministère du Père, qui se mit en marche avec eux. La Relation de ce voyage est curieuse : " Il ne fut pas bien loin de la maison qu'il trouva, comme l'on dit, à qui parler. Les chemins sont ici plus blancs qu'en France, et bien plus fâcheux ; il leur fallait tantôt prendre des raquettes, tantôt les quitter ; ils marchaient sur le grand fleuve glacé, qui leur dérobait bien la vue de ses eaux, mais non pas l'appréhension du danger de s'y perdre, car le soleil avait commencé à fondre les glaces, qui en plusieurs endroits n'avaient plus qu'un doigt d'épaisseur. La neige aux autres endroits, venant à mollir sur le haut du jour, les faisait enfoncer avec leurs raquettes, qui se chargeaient de ces glaçons et leur donnaient une espèce de torture aux jambes ; si fallut-il tirer cette charrue depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, sans dételer,

¹ Relation, 1636, p. 18.

sinon peut-être l'espace d'un petit quart d'heure "..... Rendu aux cabanes, le Père vit de suite que les malades n'étaient pas en danger de mort et que ses fatigues n'auraient d'autre résultat que de faire plaisir aux Sauvages. On lui offrit un repas de langue et de muffle d'original dont il y avait abondance dans le campement ; la neige, profonde et dure cette année, avait favorisé la chasse. Le Père obtint la permission de baptiser une petite fille qu'il se rappelait avoir vue aux Trois-Rivières, il lui donna nom *Marie*, et pour parrain Robert Hache son domestique. Comme il s'app préparait à retourner chez lui, plusieurs Sauvages se mirent en devoir de l'accompagner et de conduire en même temps aux Trois-Rivières le corps d'un petit garçon qu'ils voulaient confier au cimetière des Français..... " Si quelqu'un trouve ces narrés un peu longs, je les prie d'avoir égard, que de gagner quelque pauvre Sauvage à Dieu et à l'Eglise, c'est tout notre trafic en ce nouveau monde, toute la manne que nous cueillons en ces déserts ; que nous ne chassons qu'à cela dans ces grands bois, et que nous ne faisons autre pêche sur ces larges fleuves." ¹

" Le 2 d'ayril 1636, le Père Quentin fit un voyage à quelques lieues des Trois-Rivières pour quelques malades dont on nous avait donné avis. Il se contenta de leur donner quelques instructions sans en baptiser aucun, ne les voyant pas ni en péril de mort ni suffisamment instruits. Le sieur Jean Nicollet lui servait d'interprète, avec sa charité et fidélité ordinaires, dont nos pères tirent de si grands services en semblables occasions. J'ai quelques Mémoires de sa main qui pourront paraître un jour touchant les Nipissiriniens avec lesquels il a souvent hiverné et ne s'est retiré que pour mettre son salut en assurance dans l'usage des Sacrements, faute desquels il y a grand risque pour l'âme parmi les Sauvages." ²

Le 4 mai, le Père Le Jeune et M. Gand partirent de Québec pour rencontrer aux Trois-Rivières les guerriers algonquins qui demandaient des secours aux Français pour soutenir la guerre contre les Iroquois. M. Gand voulut faire sentir aux Sauvages qu'ils n'avaient aucun droit à solliciter de l'aide, puisqu'ils ne remplissaient point les conditions auxquelles il leur aurait fallu se soumettre pour profiter avantageusement de l'amitié des Français. Toujours errants, et misérables par là même, ils ne vou-

¹ Relation, 1636, p. 19.

² Relation de 1636, p. 54.

laient ni se fixer dans des défrichements, ni établir leurs familles sur les terres françaises. Les Iroquois leur faisaient une guerre sans répit, dans laquelle les Français ne pouvaient les suivre. On les invita à venir se placer sous la protection du fort.

Après l'assemblée, le Père Le Jeune retourna à Québec avec M. Gand. Ce dernier eut occasion de remonter aux Trois-Rivières le 21 du même mois. Les Pères Buteux et Quentin demeuraient à la Résidence de ce lieu ; ils y avaient passé l'hiver.¹

Le 23 mai, mourut la femme de Matawan, sauvage influent parmi les siens et que les Français appelaient le grand Olivier. Matawan était d'une haute taille, il était bon discoureur, mais il excellait surtout dans la jonglerie ; on raconte de lui des choses extraordinaires, surtout des prédictions qui se sont trouvées vérifiées. Il mourut moins de deux ans après sa femme, qu'il avait fait décider à recevoir le baptême, après beaucoup d'instances ; sur son lit de mort, il se convertit et protesta qu'il abandonnait ses erreurs qui n'étaient que des badineries, suivant son expression.

Les Français employés aux Trois-Rivières en 1636, nous sont à peu près tous connus. C'étaient : M. Adrien Duchesne, chirurgien de l'habitation, venu en Canada vers l'année 1616. Il était de Dieppe en Normandie, et oncle de Charles Le Moine, de la même ville, dont la postérité s'est couverte de gloire dans la Nouvelle-France. A la prise du pays par les Anglais, Duchesne était encore à Québec avec sa femme, et y resta ; en 1646, il retourna aux Trois-Rivières en qualité d'interprète. Il paraît avoir été le premier possesseur d'une partie des plaines d'Abraham, près de Québec, où se décidèrent, en 1759, les destinées de la France dans le Canada.

Robert Hache était serviteur des Pères Jésuites des Trois-Rivières ; le P. Le Jeune dit de lui : C'est un bon enfant que les grosses besognes découragent et qui n'a ni le courage ni les forces pour les travaux du Canada ; il serait tenté de demander de s'en retourner en France, mais la crainte d'un refus le retient. Il a bonne volonté.² Il resta au service des Religieux, et fut envoyé plus tard à Sillery, où nous le retrouvons en 1645.

François de Ré, (il signait Derré) appelé M. Gand, commis-général des vivres aux Trois-Rivières, l'un des

¹ Relation, 1636, p. 57-65.

² *Premières Missions des Jésuites*, p. 134.

employés les plus actifs de ce temps, voyageait entre les Trois-Rivières et Québec. Il donna le terrain sur lequel les Jésuites établirent la mission de Sillery. A sa mort, arrivée en 1641, il était réputé l'un des bienfaiteurs des missions de la Nouvelle-France.

Jean Rousseau, qui fut tué accidentellement sept ans plus tard, aux Trois-Rivières, par une bombarde.

Jean-Paul Godefroy, commis de la traite ; Jean de Launay, aussi commis de la traite ; Jean Nicollet, interprète et commis ; M de la Treille, commis ; Nicolas Courson, aide-chirurgien ; Jean Dorival, maître-valet du fort ; et Jean Alaume, boulanger du fort, complétaient le personnel connu des employés français aux Trois-Rivières, en 1636.



CHAPITRE VII.

1636.

SOMMAIRE.—Familles de Godefroy, Le Neuf, Pepin, Lafont, Dodier
Isabelle, Sauvaget, et Hertel, premiers colons des Trois-Rivières

La première famille qui mérite, à tous égards, de figurer dans l'histoire des Trois-Rivières est celle de Godefroy.

Thomas Godefroy dit de Normanville, né au village de Lintot, pays ou commune de Caux, en Normandie, était fils de Pierre Godefroy, écuyer, et de Dame Perrette Cavelier. Il suivit Champlain au Canada, vers l'année 1616, avec son frère Jean Godefroy dit de Lintot. Anne Godefroy, leur sœur, épousa Jean Testard dit Lafontaine et dit Laforêt, de la ville de Rouen, en Normandie ; sa descendance existe en Canada sous le nom de de Montigny. A partir de 1636, les principaux événements de la vie de Thomas Godefroy, tels que ses voyages chez les Attikamègues en compagnie du Père Buteux, son voyage en France avec le Père Le Jeune, ses deux captivités chez les Iroquois, ses combats et sa mort sur le bûcher, sont des faits liés étroitement à l'histoire des Trois-Rivières ; nous nous en occuperons en leur temps.

Jean Godefroy dit de Lintot, interprète renommé sous le gouvernement de Champlain, était frère de Thomas Godefroy dit de Normanville, et parent de Jean-Paul Godefroy de la paroisse de Saint-Nicolas des Champs de Paris, qui joua un rôle important et honorable dans les affaires de la colonie. Son nom est écrit dans les registres : M. de Tonnerre, puis, en 1649, M. de Tonnancourt, qui s'est

transmis à une branche de sa famille par René Godefroy de Tonnancourt, son petit-fils, et à la seigneurie et paroisse de la Pointe-du-Lac. Le nom de Lintot, qui lui venait de son village natal, passa à son fils aîné, Michel ; mais dans les archives de la justice des Trois-Rivières et dans un contrat fait à Montréal, l'on voit qu'en 1652, 1662 et 1665, Jean Godefroy était encore désigné sous ce nom que portait également son fils. L'orthographe de Linctot, pour Lintot, fut adoptée vers la fin du dix-septième siècle. Jean Godefroy était interprète aux Trois-Rivières en 1635 ; il n'y a pas de doute qu'il y ait été assez souvent employé comme tel dans le cours de vingt années antérieures, mais depuis ce moment il y a passé sa vie. Le 30 avril 1636, il est qualifié de propriétaire foncier en cet endroit. Ses principales fonctions consistaient à y diriger la traite des pelleteries pour le compte de la compagnie des Cent-Associés, qui avait le monopole de ce trafic. Après la mort de M. de Champlain, il renonça à la vie aventureuse des voyages lointains. En 1638, il reçut la concession du fief Godefroy, mesurant trois quarts de lieue sur le fleuve et trois lieues de profondeur dans les terres, à l'exclusion du petit lac Saint-Paul et de la rivière de ce nom, qui le séparent du côté du nord-ouest de la seigneurie de Bécancour. Ce fief fut augmenté de 50 arpents de front en remontant le fleuve jusqu'à la seigneurie de Nicolet. Le nom de Godefroy est resté attaché à la rivière qui sert de décharge principale au lac Saint-Paul et qui, avec la rivière Marguerie, serpente à travers ces terres, où passe aussi de nos jours le chemin de fer d'Arthabaska. En 1655, Jean Godefroy possédait un emplacement sur le terrain de la haute-ville, voisin de la maison de son frère Normanville, côté nord-ouest de la rue Saint-Pierre, entre les rues des Champs et Bonaventure. Jean Godefroy est, sans contredit, l'un des colons qui contribuèrent le plus efficacement à donner de l'importance au premier établissement des Trois-Rivières. Par ses rapports avec la puissante compagnie des Cent-Associés, par les défrichements qu'il fit aussitôt après la fondation du fort, et surtout par son alliance avec la famille Le Neuf, il devint l'un des principaux fondateurs de la ville. En 1636, il passa en France, et y épousa mademoiselle Marie Le Neuf du Hérisson, âgée de 24 ans, et dont le père et l'oncle vinrent s'établir avec elle aux Trois-Rivières. Godefroy continua à s'occuper de la traite et à rendre des services au pays, tandis que son frère, plus jeune que lui, était généralement envoyé dans les expéditions où son expérience et son courage reconnu le rendaient indispensable. Du

mariage de Jean Godefroy et de Marie Le Neuf sont nés plusieurs enfants qui, selon la coutume du temps, prirent chacun un surnom :

Michel de Lintot, le premier enfant blanc, né et enregistré aux Trois-Rivières, fut baptisé le mercredi, 21 octobre 1637, et eut pour parrain et marraine monsieur Michel Le Neuf du Hérisson, son grand-père, et mame du Hérisson, sa grand-mère. Il épousa, en 1665, mademoiselle Perrine Picoté de Bélestre, âgée de 20 ans, sœur de M. Pierre Picoté de Bélestre, amenée de France par mademoiselle Mance et les prêtres du Séminaire de Montréal. Elle était novice à la Congrégation, ¹ lorsqu'elle se décida à renoncer à la vie religieuse pour se marier. Michel de Lintot demeura d'abord dans la maison de son père avec sa jeune épouse. Nous le retrouverons major des Trois-Rivières et seigneur du fief du Tort.

Louis de Normanville, né en 1638, fut procureur-du-Roy et mourut dans cette charge en 1681. Il avait épousé en 1663, Marguerite, fille d'Etienne Seigneuret, et en eut un fils : René Godefroy de Tonnancourt, né le 12 mai 1669, qui fut lieutenant-général civil et criminel de la juridiction des Trois-Rivières.

Jacques, baptisé le 6 mars 1641, filleul de Jacques Hertel et de madame de la Potherie, porta dans sa jeunesse le nom de Vieux-Pont.²

Jeanne, baptisée le 11 Avril 1644, filleule d'André Crosnier et de Marguerite Le Gardeur de la Potherie, entra en religion chez les dames Ursulines de Québec. Nous empruntons à l'ouvrage intitulé *Les Ursulines de Québec* les notes suivantes qui la concernent. " Elle avait été élevée, dès l'âge de cinq ans, dans notre monastère, et messieurs ses parents nous l'avaient donnée afin de lui procurer une éducation sainte. Dès l'âge si tendre de six ans, elle avait l'esprit brillant et fort développé, et une mémoire heureuse, ce qui fit qu'en peu de temps elle fit de grands progrès dans la doctrine sainte et autres études convenables à son âge. Elle remportait le plus souvent les prix accordés aux élèves qui montraient des dispositions à l'étude. A l'époque où nos Mères furent affligées par le premier incendie (30 décembre 1650) de leur monastère, M. Godefroy vint des Trois-Rivières, dans la plus rude saison de l'année, pour amener sa fille au sein de la famille. Dès que le monastère fut rebâti, la petite Jeanne

¹ *Histoire de la Colonie française*. Faillon, vol. III, p. 316.

² Registre des audiences des Trois-Rivières, 26 août 1658. Registre de la paroisse, 1658.

fut la première à demander à revenir, car à cette époque même, n'étant encore que dans sa huitième année, il lui fallait quelque occupation sérieuse. Vers le temps de sa première communion, Dieu lui donna une forte inclination à se faire religieuse; mais comme elle était trop jeune, ses parents, pour la divertir, l'amènèrent une seconde fois aux Trois-Rivières, où tout fut employé pour la porter à différer son pieux projet. Monseigneur de Laval, l'avant vue au pensionnat après son arrivée et ayant su qu'elle désirait se faire religieuse, l'obligea encore à vivre quelque temps au milieu de sa famille, afin d'éprouver sa vocation. Elle y fut par obéissance; mais elle revint à Québec vers la fin du même mois, et l'on fut forcé de l'admettre enfin au monastère. Le 9 octobre suivant, elle prit l'habit religieux, ainsi que le nom de Saint François-Xavier. Cependant Monseigneur voulut prolonger ses épreuves jusqu'à ce qu'elle eût ses dix-huit ans accomplis, et la fervente novice qui brûlait du désir de prononcer ses vœux fut obligée d'attendre jusqu'au mois d'aout 1661 pour consommer son sacrifice. Depuis ce moment jusqu'à celui de sa mort, elle ne fit plus que courir dans les voies de la perfection. Employée d'abord à l'Institut, elle fut successivement dépositaire, maîtresse des novices, et maîtresse-générale du pensionnat. Ses vertus favorites étaient la charité et l'humilité, et elle en donna partout des exemples. Comme elle offrait tous les jours au ciel une prière fervente pour obtenir l'humilité, le Seigneur exauça enfin cette âme innocente en lui envoyant des sujets de sacrifice pénibles et continuels; ayant été affligée d'infirmités vers l'âge de soixante ans, le ciel permit qu'elle éprouvât aussi un affaiblissement moral dont elle s'apercevait très-bien, ce qui fut pour elle un nouveau moyen de pratiquer sa chère vertu, l'humilité. Après avoir été ainsi éprouvée par les souffrance, pendant plusieurs années, elle mourut presque subitement le 28 juin 1713, sans avoir même été jugée en danger de mort par les médecins. Elle était âgée de 70 ans, et elle en avait 52 de profession."

Joseph de Vieux-Pont, baptisé le 20 juillet 1645, eut pour parrain M. de Montmagny, gouverneur-général. Il servit dans les troupes avec le grade de lieutenant, au détachement de la marine en Canada. C'est à lui que M. du Hérisson, son oncle, donna, en 1665, les terrains de la Banlieue, mesurant une lieue de front sur le fleuve, et cinq lieues de profondeur. La guerre des Iroquois l'ayant empêché de coloniser cette seigneurie, il négligea d'accomplir les formalités qui devaient lui en assurer la posses-

sion incontestée. En 1674, il se contenta de concéder le fief Vieux-Pont, de quinze à dix-sept arpents de front compris entre la troisième et la quatrième rivière de la Banlieue, sur une lieue de profondeur.¹ Nous aurons à parler des débats qui surgirent de ces concessions de terre. Le 21 octobre 1675, Joseph de Vieux-Pont épousa Catherine, âgée de dix-huit ans, fille de Maurice Poulain de la Fontaine. L'un et l'autre moururent vers l'année 1700.— Leurs enfants : 1o Marguerite, née en 1676, épousa Jacques Hertel de Cournoyer et mourut en 1714 ; 2o Louis, sieur de Normanville, né en 1678, devint officier dans les troupes, épousa en 1720 Marguerite Lemaître, et revendiqua les terres de la Banlieue ; 3o Catherine-Michelle, née en 1680, épousa, en 1707, Jean le Maître, sieur de La Longé ; 4o Pierre, sieur de Rocquetaillade, né en 1684. Il alla demeurer au Détroit, où il épousa, en 1724, Catherine Vien, et où il mourut en 1744. Son fils eut la gloire de battre le général Washington au mois de juin 1756, près du village d'Astigné, dans la vallée de l'Ohio.² 5o Jacques, sieur de Vieux-Pont, né en 1684, officier dans les troupes, épousa, en 1719, Louise-Françoise Véron de Grandmenil, il mourut en 1724 ; sa fille Charlotte se maria en 1747 à Antoine-Claude le Proust ; 6o Jean-Baptiste, né en 1686, mort enfant ; 7o Jean-Baptiste, sieur de Godefroy, né en 1689, épousa en 1716 Jeanne Véron, sœur de Louise-Françoise ; 8o Charlotte, née en 1691, se maria en 1717, à Michel Fafard, sieur de Longval ; 9o Jeanne, née en 1696, morte en 1711.

Jean-Amador de Saint-Paul, baptisé le 18 juillet 1649, par le Père Buteux, eut pour parrain et marraine Charles-Amador de Saint-Etienne, sieur de la Tour, et son épouse. A l'âge de 17 ans, il portait le nom de Jean-Amador dit de Tonnerre (*Recensement*). En 1675, il épousa Madeleine, fille de Claude Jutras, et en eut : 1o Jean-Baptiste de Saint-Paul, lequel se maria, en 1726, à Madeleine, fille de Pierre Lemaître. ; 2o Barbe, qui fit alliance avec Antoine le Pelé dit Desmarets. Sa femme étant morte vers 1680, Jean-Amador prit en secondes noces, Françoise le Pelé dite Desmarets, qui lui donna : 3o Françoise-Michelle, 1683, mariée en 1729 à Jean Boucher, sieur de Montbrun ; 4o Marie-Josephte, 1686, ; 5o Marie-Madeleine, née en 1688, mariée en 1738 à René Boucher, frère du précédent ;

¹ Papiers concernant la Banlieue, greffe des Trois-Rivières. Doc. de la Tenure Seig., p. 87.

² Mémoire sur les affaires du Canada, années 1749-60, p. 80.

60 Jean-Paul, 1691, mort âgé de 19 ans. Le sieur de Saint-Paul possédait une terre dans la Banlieue, il mourut en 1730 ; sa dernière femme était morte trois ans auparavant.

Pierre, né en 1651, mort au berceau.

Marie-Renée, née le 23 octobre 1652, épousa en 1677, M. Le Boulanger dit St. Pierre, et mourut veuve en 1736, à l'âge de 84 ans.

Pierre de Roquetaillade, né en 1655, concéda en 1675, le fief qui porte son nom, "contenant une demie lieue ou environ le long du fleuve, côté sud, à commencer depuis ce qui est concédé au sieur Jean Godefroy son père, au-dessus des Trois-Rivières, jusqu'aux terres dépendantes de la seigneurie de Nicollet, appartenant au sieur Cressé, avec trois lieues de profondeur dans les dites terres..... en considération des bons et agréables services que le dit sieur de Rocquetaillade a rendus à Sa Majesté et qu'il continue de lui rendre dans la compagnie des gardes, servant auprès de la personne du comte de Frontenac, gouverneur-général. ¹

Jean-Baptiste, né le 1^{er} avril 1658, vivait en 1681 chez son frère Amador, d'après le recensement de cette année.

Jean Godefroy fut représentant de la bourgade des Trois-Rivières au Conseil Souverain de Québec, ² déploya beaucoup d'activité et d'esprit d'entreprise sans s'acquérir de l'aisance et fut ennobli en 1668 par le roi Louis XIV, en récompense des services qu'il avait rendus à sa patrie d'adoption. Les lettres de noblesse portant la date de cette année, furent égarées, on ne sait comment. ³ Dans sa lettre au ministre en date du 2 novembre 1672, M. de Frontenac, parlant des hommes de mérite que comptait la colonie écrit : " Il y a encore le sieur Godefroy qui est un des premiers qui soient venus dans ce pays, y ayant quarante ans qu'il y est établi, ⁴ qui se trouve chargé d'une très grande famille, ayant plusieurs filles et six garçons, qui sont tous gens de cœur et les premiers prêts à aller à toutes les expéditions qu'on leur propose, n'ayant point de meilleurs canotiers dans tout le pays, comme M. de Cour-

1 Documents relatifs à la Tenure Seigneuriale, p. 83.

2 Un contrat de mariage, en date du 2 février 1651, nomme, parmi les témoins : " noble homme Jean de Godefroy, Conseiller au Conseil établi par Sa Majesté." (*Greffe des Trois-Rivières.*)

3 Ferland, vol. 1^{er}, p. 407. En 1669, une ordonnance obligea les nobles à produire leurs titres, pour en obtenir la confirmation. Peut-être ceux de Jean Godefroy furent-ils égarés alors.

4 Venu en Canada vers 1616 ; établi aux Trois-Rivières vers 1632 ?

celles vous le pourrait certifier, qui les a toujours employés dans toutes ses entreprises. Si vous ordonniez quelques gratifications pour quelques personnes du pays, il y aurait de la justice que celui qui n'est pas trop accommodé dans ses affaires, et qui a une fille qu'il ne peut marier faute d'avoir de quoi lui donner, fut un des premiers à se ressentir des libéralités de Sa Majesté." ¹ L'année suivante, le 13 novembre, le même gouverneur écrit que le sieur Godefroy a reçu ses lettres d'ennoblement. ² Pour la seconde fois, on eut le malheur de les perdre, mais le roi en fit dresser de nouvelles en 1685. ³ Celles-ci eurent à subir un retardement inexplicable avant de parvenir à la famille. Nous voyons ⁴ que le 15 novembre 1713, René de Tonnancour, procureur du Roi aux Trois-Rivières, et le 11 mai 1717, le même, devenu lieutenant-général de la juridiction civile et criminelle de ce siège, fit des instances pour être mis en possession du précieux parchemin, lequel se trouve enfin enregistré à Québec en 1721. ⁵ Les services du père et de ses enfants y figurent ensemble, ainsi qu'on le voit : " Jean Godefroy a travaillé l'un des premiers à former la dite colonie, a dépensé beaucoup de bien, tant à défricher des terres qu'au service de Sa Majesté contre les Iroquois, qui faisaient pour lors une guerre cruelle à nos sujets du dit pays ; il était journellement aux mains avec les Sauvages accompagné d'un de ses frères et de dix de ses enfants, dont cinq furent tués et son frère prisonnier et brûlé par ces barbares." ⁶

Nous n'avons pas la date de la mort de Jean Godefroy, mais, sa femme, Marie Le Neuf, est inscrite avec la qualité de veuve au recensement de 1681. D'après les recensements de 1665 et 1667, il avait dû naître en 1607 ; il n'avait donc qu'une dizaine d'années quand il suivit Champlain en Canada ; mettons cependant qu'il avait alors vingt ans, il n'est pas moins vrai qu'il travailla en ce pays pendant

1 Manuscrits de Paris, 2^{me} vol., 2^{me} série, p. 138.

2 Manuscrits de Paris, 2^{me} vol., 2^{me} série, p. 364, dans le post-scriptum d'une lettre intitulée " Etat de la Colonie."

3 Ferland, vol. 1^{er}, p. 407.

4 Manuscrits de Paris, II^{me} vol., 2^{me} série. Manuscrits de Paris, vol VI^{me}, 3^{me} série.

5 Ferland, vol. 1^{er}, p. 407.

6 Registre des Insinuations, Conseil Supérieur, E. cité par M. Ferland.

plus d'un demi siècle et que ses fils s'y distinguèrent de diverses manières. En 1672, la famille Godefroy était la plus considérable des Trois-Rivières. La tradition veut qu'un Godefroy, fameux traitant, ait bâti l'édifice qui est aujourd'hui l'Evêché. Ce qui paraît certain, c'est que vers le milieu du dix-septième siècle, Etienne Seigneuret possédait ce terrain, qui passa, par sa fille Marguerite, à Louis Godefroy de Normanville, son mari, second fils de l'interprète Jean Godefroy. Le fils de Marguerite Seigneuret et de Louis Godefroy fut le juge René Godefroy de Tonnancour, qui hérita de la propriété et la transporta à ses enfants.

La descendance de Jean Godefroy et de Marie Le Neuf n'est pas la seule du nom de Godefroy dans le pays. En 1683, Jacques, fils de Jean Godefroy et de Colette d'Anterville, de Saint-Martin de Canteleu, évêché de Rouen, épousa aux Trois-Rivières, Jeanne Brunet, de Charlesbourg, près de Québec. Leur fils, Jacques, né en 1683, se maria, vers 1716, à Marie-Anne Chesné; on le trouve, peu après, marchand au Détroit, où il est nommé "honorable homme Jacques Godefroy de Maubeuf."

Voici ce que nous savons au sujet des familles Godefroy, en France :

Théodore Godefroy, qui fut avocat au parlement de Paris, puis conseiller du Roy, publia des ouvrages concernant les rois, la noblesse et le cérémonial de France, entre les années 1610 et 1649. Denis Godefroy, aussi avocat au parlement et bibliographe du Roy, composa aussi des livres dans le même genre entre 1655 et 1682.¹

Le nom de GODEFROI, comme *Jaufredus*, *Goffredus*, dans les formes latines, est le même que *Geoffre*, *Goutefrey*, *Jouffroy*, *Geoffroy*, etc., bon, ou secourable ami, en langue tudesque; *god*, bon, *fried*, ami, en allemand. Godefroy, Godefrey, Godfrid, Gottfried, Gontefrey, signifient bon ami; Gutman, bon homme; Gutherz, bon cœur; Gudmond, bon protecteur; Godard, bon et hardi. Tous ces noms, y compris *Godin*, sont empruntés à des radicaux germaniques qui signifient également *Dieu*.²

On retrouve aujourd'hui en France des membres, il nous semble, de la famille Godefroy des Trois-Rivières. Les principaux sont M. le marquis de Godefroy, à Paris, et monsieur Godefroy, au château de Grand-maison, département de l'Aisne. Ils portent : *d'azur à deux che-*

1 *Bibliothèque héraldique*. Joannès Guigard. Paris, 1861.

2 De Caston, *Origine, étymologie et signification des noms propres*, Paris, chez Auguste Aubry. 1867, p. 343,

vrons d'argent, accompagnés en chef de deux molettes d'or, et en pointe d'une rose du même. Il y a encore deux autres familles de ce nom dont les armes sont : de gueules à trois bandes d'argent. (Supplément à l'hist. des grandes familles du Canada, p. 19-20.)

C'est en 1636 que commence réellement l'établissement de la ville par l'occupation de plusieurs terres et surtout l'arrivée de la famille Le Neuf qui suivit Jean Godefroy. Les Le Neuf étaient de Caën, en Normandie. A l'époque où elle vint aux Trois-Rivières, cette famille avait pour chefs deux frères : Michel-Mathieu Le Neuf du Hérisson, né en 1601, et Jacques Le Neuf de la Potherie, né en 1606. Disons quelques mots de ces deux gentilshommes.

Le Neuf du Hérisson s'établit aux Trois-Rivières avec sa mère et sa femme, Jeanne le Marchand. En 1649, il obtint la concession du fief Vieux-Pont "pour la bonne connaissance que nous avons du sieur Michel Le Neuf, sieur du Hérisson, et de son zèle à l'accroissement de la colonie dans la Nouvelle-France, ayant déjà mis en valeur plusieurs terres que nous lui avons ci-devant concédées..... lui octroyons une lieue de terres à prendre le long du fleuve Saint-Laurent, à l'endroit des Trois-Rivières, en remontant le dit fleuve, sur cinq lieues de profondeur dans les dites terres et lieux non concédés." ¹ Ce magnifique morceau de terre, l'un des plus riches du Bas-Canada, était une acquisition faite en vue de l'avenir, car Michel Le Neuf, comme la plupart des gentilshommes de ce temps, s'occupait surtout d'établir les membres de sa famille de manière à procurer le bien-être de leur postérité, c'est pourquoi, en 1665, il donna sa concession, sous seing privé, à son neveu Joseph, fils de Jean Godefroy, qui ne put en profiter. Le contrat original, au dos duquel était inscrite la donation, fut brûlé dans l'incendie de la maison du donateur, et nous savons que les droits de Joseph de Vieux-Pont ne furent réclamés qu'en 1722 par son fils. M. du Hérisson devint lieutenant-général civil et criminel aux Trois-Rivières; sa fille Anne épousa Antoine Des Rosiers.

Le Neuf de la Potherie amena avec lui sa femme, Marguerite Le Gardeur, âgée de 28 ans, et la mère de cette dernière, Catherine Cordé, veuve de René Le Gardeur de Tilly, de Thury-Harcourt en Normandie, accompagnée de ses fils : Pierre Le Gardeur de Repentigny et Charles Le Gardeur de Tilly, qui devint gouverneur des Trois-Ri-

vières. Marie-Madeleine Le Gardeur, fille de Pierre, épousa en 1646, à Québec, Jean-Paul Godefroy, parent de Jean Godefroy. Les familles Le Neuf et Le Gardeur arrivèrent en Canada en 1636, au nombre de quarante-cinq personnes. C'était un grand renfort pour la colonie, aussi le Père Le Jeune s'en félicite-t-il vivement dans sa Relation de cette année. Jacques de la Potherie concéda, en 1647, la seigneurie de Portneuf, et sa fille aînée, Marie, ayant épousé le sieur René Robineau, celui-ci fit ériger la seigneurie en baronnie, et la donna à son fils. Jacques Le Neuf fut longtemps gouverneur des Trois-Rivières ; ses enfants étaient : *Marie*, 1632, *Catherine*, 1640, qui épousa Pierre Denis sieur de la Ronde, *Michel* sieur de la Vallière et *Alexandre* sieur de Beaubassin.

Nous ne connaissons pas de document qui fournisse la date de l'établissement des premiers colons trifluviens.

Les Pères Jésuites qui s'occupent beaucoup de colonisation en 1635, ne font aucune mention de colons français aux Trois Rivières cette année.

Tout porte à croire, cependant, que Sébastien Dodier, Guillaume Pepin, Jean Sauvaget et Marguerie, commencèrent à défricher dès 1635, sinon avant. Ils sont nommés à titre de propriétaires de terrains, dans plusieurs actes de l'année 1636 ; voici les lieux qu'ils occupaient, depuis la pointe du cap des Iroquois, en remontant le long du Saint-Maurice : Guillaume Pepin, Guillaume Isabelle (concession de 24 arpents, en date du 16 août 1636), et Sébastien Dodier. Entre ces terres et le Saint-Maurice, il y avait un espace libre de six toises. Le terrain élevé qui se trouve entre la rivière et le lit du ruisseau Sainte-Madeleine devait avoir, à cette époque, deux ou trois cents pieds de largeur de plus qu'il n'en a aujourd'hui à cause du courant qui le fait ébouler par larges bandes chaque année. En arrière de ces trois terres, c'est-à-dire à peu près où est la rue des Champs, il y avait Jean Sauvaget et François Marguerie.

Ces défrichements provenaient-ils de ceux qui ont dû être faits en 1617 et 1621 ? La supposition est vraisemblable. Si les premières terres labourées eussent été celles de la Commune, comme elles sont excellentes, on n'aurait pas songé à en ouvrir de nouvelles, et les révérends Pères Jésuites ne les auraient pas obtenues en 1637, puisque leur contrat ne leur accordait que des terrains non-concédés. C'est donc sur le plateau de la haute-ville et le long du Saint-Maurice que l'on doit supposer les premiers établissements des colons. Des cinq concessions connues en 1636, la terre de Marguerie était la seule qui portât encore son nom en 1700. Il est impossible de dresser une carte exacte

des premières concessions faites aux Trois-Rivières, les contrats et les papiers qui renferment des renseignements concernant cette partie du pays, ne suffisent pas pour définir la position de chaque terre. " Les anciens habitants avaient un plan dressé par eux et qui faisait autorité quant à l'étendue des limites des particuliers. Ces bornes, en quelques cas, ne sont plus les mêmes que celles indiquées dans les titres originaux, différence qui peut avoir été causée par des échanges ou des cessions faites entre les concessionnaires primitifs ou leurs représentants." ¹

Guillaume Pepin, né vers 1607, est inscrit en qualité de syndic des Trois-Rivières en 1651, 1652 et 1655. Une petite rivière qui passait sur sa terre, à Champlain, a reçu son nom, mais il demeura en ville jusque vers l'époque de sa mort, en 1697. Sa femme était Jeanne Méchin, née en 1630. Voici la liste de leurs enfants : Jacques, 1646 ; Jean, 1647 ; Marie, 1649 ; Guillaume, 1651 ; Pierre, 1652 ; Etienne, 1654 ; Jeanne, 1656 ; Madeleine, 1657 ; Elisabeth, 1659 ; Louis et Joseph, jumeaux, 1660 ; et Marguerite et Marie-Ursule, jumelles, 1662.

Marie épousa, en 1663, Guillaume de La Rue. Jeanne épousa, en 1674, Jean Héroux dit Bourgainville, ancêtre des Héroux d'Yamachiche. Madeleine épousa, en 1671, François Roussel dit Lajeunesse, et mourut à la baie du Febvre en 1722, elle est enregistrée à sa mort sous le nom de Madeleine Pepin dite Tranchemontagne, sobriquet appliqué à son père, probablement. Elisabeth épousa, en 1671, Jean Arcouet. Marguerite épousa en 1679, Bernard Joachim. Marie-Ursule épousa Nicolas Geoffroy en premières noces, puis, en 1680, Louis Pinard, veuf de Marie-Madeleine Hertel.

Les deux fils jumeaux de Guillaume Pepin moururent en bas âge. Deux de leurs frères aînés, Guillaume et Etienne vivaient aux Trois-Rivières en 1666, mais leurs traces se perdent complètement après cette date. Il y a lieu de croire qu'ils ne furent pas étrangers aux expéditions et voyages de découvertes si populaires parmi les Trifluviens de leurs temps. Le lac Pepin, situé près de la rivière Chipewais, dans la vallée du Mississipi, a dû recevoir son nom de quelque voyageur canadien.

Jean épousa Madeleine Loiseau. Jacques se maria, en 1671, à Marie-Jeanne Caiet, et en eut plusieurs enfants : Marie-Anne, 1673 ; Jean, 1675 ; Marguerite, 1678 ; Pierre, 1680 ; Marie-Antoinette, 1683 ; Jacques, 1685 ; Joseph,

¹ Bouchette, *Dictionnaire topographique*, 1819.

1689 ; Marie Anne, 1691 ; et Marie-Jeanne, 1695. Après avoir demeuré dans la seigneurie de Nicolet pendant huit ou dix années, il alla s'établir à Champlain vers 1681, et y éleva sa famille qui s'est perpétuée et est devenue nombreuse dans le comté.

Pierre, surnommé Laforce, ainsi que le fils d'Etienne de Lafond, son parent croyons-nous, devint capitaine de milice ; à sa mort, survenue en 1722, on l'enterra aux Trois-Rivières. Le fief Laforce, en arrière de Nicolet, fut concédé antérieurement à 1721. Deux ans auparavant, il avait marié sa fille Marie-Louise, dans la chapelle de Nicolet, à Claude Payet, de la Pointe-aux-Trembles de Montréal. Voici la liste de ses enfants : Guillaume, 1682, mort enfant. Pierre, 1683. Jean-Baptiste, 1686, mort enfant. Louise, 1687, morte jeune fille. Marie-Françoise, 1688, morte en 1712. Jacques, 1691, mort enfant. Josephite, 1700. Marie-Renée, 1702, morte enfant. Jean-Baptiste, 1704 et Joseph, 1706.

Marié à Québec, le 20 octobre 1681, Pierre Pepin dit Laforce habitait avec sa femme, Louise Lemyrrhe, "la maison de la Pointe-au-Sable, où on a dit la messe."¹ En cette occasion fut baptisé Pierre, leur fils, qui eut pour parrain Pierre Mouette, écuyer, sieur de Moras. M. Brullon, chanoine de la cathédrale de Québec, administra le baptême. De Pierre Pepin dit Laforce sont sortis les Pepin de Nicolet et de la baie du Febvre.

Une autre famille Pepin a de nombreux rejetons dans le district des Trois-Rivières et dans quelques autres parties du Canada. Son chef était Etienne Pepin dit Lafond, né en 1615, frère ou parent de Guillaume Pepin dont nous nous sommes occupés plus haut. Etienne paraît être arrivé en ce pays après 1640, venant de Saint-Laurent de la Barrière en Saintonge. Il épousa à Québec, en 1645, Marie Boucher, née vers 1627, fille de Gaspard Boucher et sœur de Pierre Boucher, plus tard gouverneur des Trois-Rivières. En 1648, nous trouvons Etienne Lafond² et sa femme aux Trois-Rivières, où ils étaient fixés depuis l'année qui suivit leur mariage, comme le prouve l'enregistrement du baptême de leur premier enfant. En 1652, Lafond est présent à la bataille de la quatrième rivière de la Baie, où M. Duplessis-Bochart fut tué. On voit par un acte de l'année 1655 qu'il possédait une

¹ Registre de la paroisse des Trois-Rivières, 6 nov. 1683.

² Dans quelques-uns des passages qui concernent les anciennes familles des Trois-Rivières, nous écrivons de nom avec l'orthographe qu'il a reçue successivement, ainsi : *Lafond*, puis *Lafond*.

terre voisine de celle de Gaspard Boucher, le long du Saint-Maurice, près le cap aux Corneilles; cette terre porte encore son nom sur la carte de 1700. C'est en 1655 qu'il concéda le fief Lafond, mesurant un quart de lieue au dessous et un quart de lieue au dessus de la rivière Sainte-Madeleine, formant un front d'une demie lieue au fleuve Saint-Laurent, et trois lieues de profondeur dans les terres.¹ La rivière de la Madeleine située à six lieues ou environ plus haut que les Trois-Rivières,² ne peut être autre que l'une des rivières Machiche.

Le sieur de La Fond³ figura honorablement aux Trois-Rivières jusqu'à l'époque de sa mort, le 15 septembre 1665. Sa veuve vivait sur l'une de ses terres, au cap de la Madeleine, en 1667 et 1681; ⁴ elle mourut le 5 novembre 1706, âgée de 79 ans. Voici ce que nous savons au sujet de leurs sept enfants.

1o Jean, né en 1646, épousa Marie Senécal et s'établit à Batiscan. La tradition conservée dans sa famille dit que, de concert avec un Jésuite, il fonda la mission ou paroisse de Batiscan, ce qui nous semble assez exact. Son fils Pierre, né vers 1680, prit le surnom de Maugrain ou Mongrain, qui est resté à plusieurs branches de la famille Lafond; il est célèbre dans la tradition des voyageurs des Trois-Rivières pour ses expéditions en qualité de *guide* au Nord-Ouest, où il fit trente-six voyages. Un vieillard centenaire qui demeure dans le comté de Champlain prétend avoir vu Pierre Mongrain dans les dernières années de sa longue existence, alors que sa réputation d'ancien voyageur en faisait l'objet d'une espèce de culte de la part de la jeunesse de ce temps-là. Un autre Lafond surnommé le "noir Mongrain" a laissé des souvenirs analogues; sa famille paraît se retrouver dans certaines paroisses du golfe Saint-Laurent. Pierre Lafond dit Mongrain laissa trois fils, Joseph, Antoine et Louis. Les deux premiers ont fondé de nombreuses familles dans le comté de Champlain; la descendance de Louis est passée presque toute entière aux Etats-Unis, après avoir habité les Grondines. Sous le rapport de la stature et de la force physique, les

1 Documents de la Tenure Seigneuriale, p. 78.

2 Relation des Jésuites, année 1652, p. 33.

3 *Lafond, La Fond ou Lafon pour La Font, qui est l'abréviation de La Fontaine. (Origine, etc. des noms propres. De Caston, p. 69.)*

4 Parmi les domestiques de madame de Lafond, en 1666 et 1681, il y avait un nommé Pierre de La Fond, né vers 1640, et probablement parent de la famille.

Mongrain sont généralement des hommes remarquables ; ils jouissent aussi d'un excellent caractère.

2o Marie, née en 1648 ; 3o Geneviève, née en 1652 ; 4o Pierre, surnommé Laforce, né en 1655, et dont nous parlerons plus loin ; 5o Françoise, née en 1658, épousa vers 1672 ou 1673 Charles Lesieur, ancêtre des Lesieur, des Désaulniers, etc. ; 6o Etienne, né en 1661 ; 7o Augustin, baptisé le 14 mai 1664, eut pour parrain M. de Mésy, gouverneur-général, et pour marraine Jeanne Crevier, femme du gouverneur Boucher, son oncle maternel. D'Augustin descend madame veuve Charles Boucher de Niverville.

Pierre Lafond dit Laforce, quatrième enfant d'Etienne, épousa, vers 1677, Marie-Madeleine, fille de Nicolas Rivard dit Lavigne, et s'établit d'abord à Batiscan. De 1727 à 1738, le sieur Laforce était au fort Niagara en qualité de garde-magasin. Son fils, Pierre, épousa en 1714, Michelle Lebert, et alla demeurer à Laprairie, où naquit le 4 décembre 1728, son fils René-Hippolyte Laforce,¹ qui s'est distingué dans les guerres contre les Anglais ainsi qu'au service du gouvernement après la conquête. En 1753, il était garde-magasin au fort Niagara, poste occupé autrefois par son père. En 1754, il formait partie du détachement de Jumonville, et lorsque celui-ci eut été assassiné, il fut fait prisonnier et amené en Virginie. Washington le visita dans sa prison et à la vue de ce brave, capturé par trahison, il ressentit un tel chagrin qu'il versa des larmes. Les Français ayant ensuite remporté quelques avantages, demandèrent la liberté du capitaine Laforce. L'on voit par plusieurs lettres, tant anglaises que françaises, la haute estime dans laquelle il était tenu par les deux partis, et combien il avait su se rendre utile à la cause du roi de France en ce pays.² Ayant été échangé, il commanda, en 1756, une barque construite par le sieur Cressé, portant douze canons, sur le lac Ontario. En 1759, il avait sous ses ordres la goëlette de guerre française l'*Iroquoise*, sur le même lac. Après la conquête, il fut nommé capitaine des canonniers miliciens de Québec et commanda la goëlette armée *Providence* pendant la guerre de 1775. Conjointement avec M. Bouchette, il devait s'opposer à la descente des ennemis par la rivière Sorel. En 1776, il

1 Notes sur les Archives de Notre-Dame de Beauport. par Messire Jean Langevin, curé de cette paroisse, 2^{me} livraison, p. 249.

2 *Les Ursulines de Québec*, édition de 1866, vol. 3^{me} p. 228-9. *Notes sur les Archives de Notre-Dame de Beauport*, 2^{me}, livraison. Notes et papiers particuliers en la possession de M. le Grand-Vicaire Langevin.

fut chargé de croiser à Sillery et à l'Anse-des-Mères, près de Québec. De 1777 à 1781, il se trouva à la tête des forces navales sur le lac Ontario, en qualité de Commodore. En 1794, lord Dorchester le nomma lieutenant-colonel de six compagnies de milices de la ville, faubourg et banlieue de Québec, et aussi des compagnies de l'île d'Orléans, Saint-Charles, Saint-Gervais, Saint-Michel et Saint-Valier. Jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Québec en 1801, il continua activement son service et fut chargé plusieurs fois de missions délicates qui montrent le cas que l'on faisait de son expérience.

De sa femme, Madeleine Corbin,¹ Hippolyte eut en 1760, à Beauport : 1^o Marie-Madeleine, qui épousa M. C. Lusignan ; 2^o Pierre, qui fut lieutenant-colonel de milice et notaire ; 3^o Marie-Josephite, qui épousa en 1799 M. René Langlois Germain à Québec. Du mariage de Pierre avec M^{lle} Angélique-Antoinette Limoges, naquit à Terrebonne, en 1800, et fut baptisé à Lachenaie, parce que l'église de sa paroisse natale était interdite, Sophie-Scholastique Laforce, qui épousa à Québec, le 15 août 1820, M. Jean Langevin. De cette alliance sont nés : Monseigneur Jean Langevin, évêque de Rimouski, Messire Edmond Langevin, Grand-Vicaire de Rimouski, l'Honorable Hector Langevin, Ministre Secrétaire d'Etat et Edouard Langevin, écuyer, greffier de la couronne en chancellerie.

Sébastien Dodier vivait encore en 1651 dans une maison à lui appartenante, située à peu près dans l'angle nord-est de la Place-d'Armes. Sa femme était Marie Bonhomme, qui mourut vers 1653. Leurs enfants furent : Sébastien, Pierre, Michel et des sœurs dont les noms ne sont pas mentionnés. Les Dodier étaient parents de Pierre Boucher, comme on le voit au contrat de mariage d'Adrien Jolliet avec Jeanne Dodier.

Guillaume Isabelle, épousa, en 1648, Catherine Dodier âgée de 20 ans. Leurs enfants : *Pierre*, né en 1649, eut pour parrain M. Pierre Boucher, et mourut quelques jours après son baptême ; *Jeanne*, née en 1650, épousa, en 1667, Jean le Pelé dit Desmarets. Guillaume Isabelle était syndic des Trois-Rivières en 1652, lorsqu'il mourut ; il

1 Ses frères étaient : 1o. Michel qui entra dans l'armée, devint paie-maitre, et mourut à Philadelphie. 2o. François qui mourut dans un engagement dans le Haut-Canada. 3o. Julie qui épousa le marquis de Villeraye, capitaine des troupes à l'île Royale et commandant de l'île Saint-Jean en 1753. Ce marquis était de la famille de Louis Rouer, secrétaire du comte de Frontenac, lieutenant particulier, civil et criminel en la juridiction de Québec, et qui avait épousé à Québec Marie Sevestre.

avait encore à cette date des terres aux Trois-Rivières. Sa veuve épousa, en 1653, Pierre le Pelé dit la Haye.

Jean Sauvaget s'établit aux Trois-Rivières avec sa femme Anne Dupuis, veuve de... Benassis, de la Rochelle. Ils étaient mariés depuis longtemps, puisque Jeanne, la seule fille que nous leur connaissions était âgée de 22 ans en 1636. Celle-ci épousa en premières nocces Guillaume Benassis et eut une fille nommée Madeleine, née en 1634; en secondes nocces elle épousa Elie Bourbeau. Jean Sauvaget fut le premier procureur-fiscal aux Trois Rivières; il figure comme tel dans les cahiers de 1652 et 1656. Cette dernière année, il obtient, de concert avec Etienne Seigneuret, marié à Madeleine Benassis, petite-fille d'Anne Dupuis, une terre de trois quarts de lieue de front sur deux lieues de profondeur à la Pointe-du-Lac; c'est une partie du fief Tonnancour; après sa mort, qui eut lieu vers 1661, Anne Dupuis, sa veuve, agrandit cette concession. Sauvaget posséda aussi une terre au cap de la Madeleine.

Un grand nombre de noms qui s'altèrent dans la langue parlée finissent par être écrits suivant la prononciation populaire; cela s'explique d'autant mieux que les prêtres et les différents officiers de la colonie n'exerçaient leurs fonctions qu'en passant, pour ainsi dire, et ils couchaient dans leurs registres les noms tel que l'oreille les leur enseignait. Le nom de la femme d'Hector de La Rue qui, en 1667, était âgée de 42 ans, est écrit Louise Sauvage et ailleurs Louise Sauvagesse.¹

Etienne Seigneuret étant mort, voici quel était le personnel de ces deux familles en 1681: Anne Dupuis, âgée de 96 ans, demeurait, avec sa petite-fille Madeleine Benassis, âgée de 47 ans, veuve d'Etienne Seigneuret, chez la fille de cette dernière, Marguerite Seigneuret, âgée de 26 ans, veuve de Louis Godefroy de Normanville;

1 Monsieur l'abbé Cyprien Tanguay, à qui nous sommes redevable de plusieurs notes soumises à notre examen avec une complaisance dont nous ne saurions trop nous féliciter, expliquera, dans un ouvrage actuellement sous presse, un grand nombre d'altérations de nom des familles canadiennes. Voici, par exemple, quatre noms, pris au hasard dans ses manuscrits:

AUBRENAN, nom irlandais. Le premier du nom, en Canada, est inscrit: Tec Cornelius Aubrenan (O'Brenan), ce qui a formé: Obéri, Aupry, Tecaubry et Aubry, nom le plus répandu de nos jours.

BANLIA est devenu Bainla, Bainlast, Baillat, Baillac, Bayac, Baillard et Bayard; pour surnom: *Lamontagne*.

BARSA a formé Berzat, Breza et Bergerat.

BRÈCHEVIN s'est transformé en Brugevin, Bergevin, Langevin, nom de la famille de monseigneur de Rimouski.

Marguerite avait un fils, qui fut René Godefroy de Tonnancour. Ces quatre personnes, la trisaïeule, l'aïeule, la mère et l'enfant, vivaient dans une maison située où est l'Evêché. La seigneurie de la Pointe-du-Lac et l'emplacement de l'Evêché passèrent de cette manière à la branche des Tonnancour, famille de Jean Godefroy. Anne Dupuis mourut à l'âge de cent ans, et Madeleine, sa petite-fille à 94 ans.

Jacques Hertel, serviteur des Pères Jésuites aux Trois-Rivières, en 1636, était cousin-germain de Jacques Hertel l'interprète, et son plus proche parent en ce lieu. Il devint propriétaire d'une maison, et vivait encore en cette ville en 1657, où nous le retrouvons signant au contrat de mariage de M. Madeleine Hertel avec Louis Pinard. Il mourut en 1658. Dans l'enregistrement de baptême d'une petite Sauvagesse, le 20 décembre 1637, le parrain est inscrit Nicolas Hertel, c'est tout ce que nous savons de cette personne.

Jacques Hertel, sieur de la Frenière, du bourg de Fécamp, pays de Caux, en Normandie, était venu au Canada vers 1615, à la même époque que Jean Godefroy, Nicolet et Marguerie, et comme eux y fut employé en qualité d'interprète ; lorsque les Anglais s'emparèrent de Québec, tous quatre restèrent au milieu des Sauvages, préférant la vie des bois, à laquelle ils avaient pris goût pendant quatorze années de service. Au retour de Champlain, on les vit revenir à Québec avec une connaissance plus approfondie des langues et des coutumes des Sauvages, ayant contracté des amitiés extrêmement utiles parmi les tribus lointaines encore ignorées des Français. Les renseignements assez vagues qui nous sont parvenus sur ce point nous permettent cependant de supposer que Hertel se fixa aux Trois-Rivières avant l'année 1636 ; nous savons qu'il dut s'y rendre fréquemment pour la traite qui s'y faisait chaque été. A partir du 30 avril 1636, où il est parrain d'un petit sauvage, il y résida tout à fait. La double concession qu'il obtint d'un terrain de 25 arpents et d'un autre de 50 arpents aux Trois-Rivières, est du 18 août de cette année. Sa plus ancienne concession porte la date du 16 décembre 1633, elle devait mesurer 200 arpents, mais il est constaté dans l'inventaire de ses biens qu'il n'entra en possession que de 50 arpents en vertu de ce titre. Une autre concession d'une demie lieue du côté du sud, en date du 16 avril 1637, n'était pas réclamée à sa mort. En 1644, il tenta d'opérer des défrichements à l'endroit appelé l'Arbre-à-la-Croix, à l'extrémité sud du fief qu'il venait de concéder de M. l'abbé de la

Madeleine, dans la paroisse de Champlain aujourd'hui. "Il y avait érigé une petite maison qui avait coûté 60 écus pour la charpente seule, et y avait 6 ou 7 arpents de bois abattu ; le tout a été abandonné dès l'année 1647 par la crainte des Iroquois." ¹ Une dernière concession de 14 arpents, faite par M. de Montmagny en 1644, et deux maisons dans l'enceinte fortifiée du bourg complètent à peu près la liste des biens de Jacques Hertel.

Il est l'ancêtre d'une famille nombreuse qui fut ennoblie et qui, sous différents noms, brille dans l'histoire du Canada ; nous nous bornons, dans ces premières pages, à consigner ce qui se rapporte à son chef, pour nous occuper plus tard de sa descendance. Ayant épousé aux Trois-Rivières, le 29 août 1641, Marie Marguerie, sœur de l'interprète de ce nom, il en eut trois enfants : 1° Le 3 juillet 1642, *François* surnommé le *héro*, le plus illustre des enfants des Trois-Rivières, baptisé de la main du Père de Brebeuf ; marraine, Marguerite Couillard, femme de Jean Nicolet ; parrain, François Marguerie. 2° Le 2 septembre 1645, *Marie-Madeleine* ; marraine Marie-Madeleine de la Peltrie, fondatrice des Ursulines de Québec ; parrain M. de Champflour, gouverneur des Trois-Rivières. Après avoir fait son éducation chez les dames Ursulines de Québec, où elle demeura entre l'âge de cinq et de onze ans, elle épousa, le 29 août 1658, ² aux Trois-Rivières, Louis Pinard, chirurgien du fort. C'est le premier mariage d'une fille née aux Trois-Rivières. 3° Le 26 août 1649, baptisée par le Père Claude Pijart, *Marguerite*, qui en 1663, épousa Jean Crevier de Bellerive, seigneur de St.-François.

En 1645, la Compagnie des Habitants venait de se former, Jacques Hertel, déjà lieutenant dans les troupes, fut élu syndic pour les Trois-Rivières, ce qui prouve la confiance que les habitants de cette ville avaient dans son habileté à gérer leurs intérêts. Cette charge était purement honorifique, le règlement ne la conférait que pour trois années consécutives. Jusqu'à sa mort, survenue accidentellement le 10 août 1651, aux Trois-Rivières, dans la maison d'Antoine Desrosiers, nous n'avons aucun fait intéressant à constater à son égard. C'est par son fils François, et dans la postérité de celui-ci, que son nom devait prendre place au premier rang dans l'histoire des Canadiens célèbres. Sa veuve épousa le sieur Quentin Moral, en 1652.

¹ Inventaires des biens de feu Jacques Hertel, 21 août 1651. (*Gresse des Trois-Rivières.*)

² Le contrat avait été fait et signé le 13 juin 1657. (*Gresse d'Ameau.*)

CHAPITRE VIII.

1636-1637.

SOMMAIRE.—M. de Montmagny visite les Trois-Rivières.—Supplice d'un prisonnier.—Arrivée des missionnaires des Hurons.—M. de La Violette.—M. de Châteaufort.—Prêtres aux Trois-Rivières.—Les Sauvages veulent défricher la terre.—Sauvages qui fréquentent les Trois-Rivières.—Alarmes de guerre.—Deux familles Sauvages se mettent à cultiver la terre.—Abénakis en traite aux Trois-Rivières.—Courses des Iroquois qui tiennent la route du lac Saint-Pierre.—Maladie de M. de Châteaufort.—Assemblée des Sauvages, relativement à la guerre et à la traite.—Concessions de terre aux RR. PP. Jésuites.—Famille Fafard-Laframboise.—Première période de l'histoire des Trois-Rivières.

M. de Montmagny, successeur de M. de Champlain, arriva de France le 11 juin 1636. Il resta quelques jours à Québec, et, au mois de juillet, il monta aux Trois-Rivières où il paraît avoir demeuré plusieurs jours, en vue de faire exécuter des travaux considérables dont la place avait un besoin pressant.¹

Le 24 juin, le canon tira pour la fête de Saint-Jean-Baptiste. Les Sauvages croyaient qu'il avait pour effet de chasser le *manitou* (le mauvais esprit), et ils admiraient combien les Français étaient habiles à faire avec leurs canons un vacarme plus grand qu'eux avec les tambours dont ils se servaient dans leurs jongleries. Ils auraient voulu tirer le canon chaque fois qu'ils se sentaient indisposés, pensant que la maladie s'effrayerait et partirait plus vite en entendant cette grosse voix.

¹ Ferland, p. 280.

Le Père Le Jeune arriva de Québec¹ le dimanche 13 juillet et trouva aux Trois-Rivières, les Pères Buteux, Quentin, Chastellain et Garnier. Ces deux derniers, partis de Québec le premier du mois, attendaient les canots hurons, ' qui commencèrent à arriver le 15 au même temps que M. Duplessis montait le fleuve pour se rendre à la rivière des Iroquois (Sorel), où les Sauvages s'étaient rassemblés au nombre de deux ou trois cents pour parler de la guerre. Le lundi, 21, les Pères Chastellain et Garnier s'embarquèrent pour aller au pays des Hurons. M. Duplessis revint, le 31, de son expédition, après avoir réussi à pacifier les alliés des Français. ' Ce qui n'empêcha point les Iroquois de sortir de leurs cantons et de massacrer plusieurs personnes dans différentes parties du cours du fleuve. Les Sauvages des Trois-Rivières en vinrent aux représailles, et firent des prisonniers, dont un fut amené vers le 12 août dans la bourgade pour être tourmenté. " Un misérable boiteux le voyant tout nu, prend une grosse corde en double et la décharge sur ce pauvre corps, sur le dos, sur le ventre et sur l'estomac, de sorte qu'il chancela et pensa tomber, sa chair en resta toute livide et toute morte; d'autres lui mirent du feu dans la bouche; d'autres approchaient des tisons en divers endroits pour le faire rôtir; puis on lui donnait un peu de relâche, le faisant chanter et danser. Une femme le vint mordre par un doigt, tâchant de l'arracher, comme ferait un chien; enfin n'en pouvant venir à bout, elle prend un couteau et le coupe, puis lui met dans la bouche pour lui faire avaler, il tâche de le faire, mais il ne peut. L'ayant rendu à cette tigresse, elle le fait rôtir pour le donner à manger à des enfants qui le succaient déjà. Deux jeunes hommes prirent ce pauvre misérable par les deux bras et à belles dents, comme des loups enragés, mordaient dedans, le secouant comme un dogue furieux secoue une charogne pour en emporter la pièce." Le Père Le Jeune descendit aux cabanes, ' et s'interposa de toutes ses forces entre les bourreaux et la victime. Les

1 C'était le deuxième voyage que le P. Le Jeune faisait aux Trois-Rivières depuis le printemps. (Relation 1636, p. 58 et suiv.)

2 Relation de 1636, p. 57-8.

3 Relation de 1636, p. 60-4-5. M. Duplessis s'était rendu jusqu'à la rivière des Prairies.

4 Les cabanes des Sauvages étaient placées dans la basse-ville actuelle, près du Platon, ou sur la grève, au bas de la Table et du Platon, car la relation dit que le Père " descendit aux cabanes."

Montagnais se soumirent ; mais on eut plus de difficulté avec les Algonquins de l'Isle, dont le chef la Perdrix ne voulait pas se laisser imposer de lois. L'iroquois fut envoyé à Québec, par les sauvages, qui, rendu là, le firent mourir dans les tourments.

Le 18 août, Thomas Godefroy, "jeune homme fort lesté et dispos," devança à la course un huron, aux yeux de quatre ou cinq nations, sur une gageure qu'avait faite pour lui un montagnais ; les Hurons demeurèrent très-étonnés de cela, car ils se croyaient bien supérieurs aux Français.

Le Père Le Jeune, le gouverneur et M. Duplessis étaient encore aux Trois-Rivières, logés au fort, lorsque le 19 arrivèrent des pays des Hurons, les Pères Daniel et Davost. "A la vue du Père Daniel, notre cœur s'attendrit : il avait la face toute gaie et joyeuse, mais toute défaite ; il était pieds nus, l'aviron à la main, couvert d'une méchante soutane, son bréviaire pendu au cou, sa chemise pourrie sur son dos. Ce lui était assez d'avoir baptisé un pauvre misérable qu'on menait à la mort, pour adoucir tous ses travaux."

Cette touchante description rappellera sans doute aux hommes de la génération actuelle les scènes semblables dont le même rivage était le théâtre il n'y a pas encore longtemps, lorsque les missionnaires revenaient de la hauteur des terres, où ils évangélisaient les Têtes-de-Boules, et que toute la population des Trois-Rivières, préparée comme aux grands jours de fête, allait à leur rencontre témoigner de son amour et de son respect pour les courageux pionniers de la croix.

Le Père Le Jeune partit pour Québec vers le 23 août dans la barque de M. Duplessis. Les Pères Buteux et Charles du Marché restaient aux Trois-Rivières, où l'on travaillait à agrandir la Résidence, afin de pouvoir y loger trois missionnaires. M. de Montmagny avait ordonné qu'on élevât deux nouveaux corps de logis, un magasin et qu'une plate-forme fût construite pour recevoir plus de canons. Depuis l'automne précédent, il y avait un dépôt de marchandises, mais pas encore de logement affecté au magasin."

M. de la Violette n'est connu dans l'histoire du Canada que pour avoir été le premier gouverneur des Trois-Rivières. Nous croyons qu'il n'est point nommé

1 Relation de 1636, p. 71, 1^{re} colonne.

2 Relation de 1636, p. 75.

ailleurs que dans le registre de la paroisse de ce lieu ; si cet ancien cahier eut été perdu, nous ne saurions probablement pas qui a bâti le fort et quel était le nom du premier commandant français des Trois Rivières.

Depuis ce moment, jusqu'au milieu de l'été 1636, il resta commandant du fort et y dirigea peut-être une partie des travaux d'agrandissement ordonnés par M. de Montmagny, à la suite de ceux qu'il avait exécutés d'après les instructions de M. de Champlain. Après 1636, son nom ne se trouve aux Trois-Rivières que dans les registres des Audiences, le 6 mars 1657, où M. la Violette¹ est condamné à payer la valeur d'un canot emprunté du sieur Etienne de Lafond, lequel l'avait eu de Nicolas Gaillou dit la Caille. Le recensement de 1666 ne renferme pas son nom, ce qui prouverait, jusqu'à un certain point, que l'ancien gouverneur était mort ou qu'il n'habitait plus les Trois-Rivières. La famille Laviolette, établie de nos jours aux Trois-Rivières, et à laquelle appartenait madame de Niverville, est venue de la Pointe-Lévis vers 1740, et s'est d'abord fixée aux Forges Saint-Maurice ; elle descend apparemment des Blouin dit Laviolette, établis à l'île d'Orléans vers 1670, ou de Mathurin Gayer dit Laviolette, ou de Jacques Monceaux dit Laviolette, tous deux soldats de la garnison de Montréal entre les années 1652 et 1664 ; ce dernier la Violette était devenu colon, près de Montréal, en 1665. Nous regrettons que, jusqu'à présent, les documents fassent défaut pour nous renseigner sur la vie du premier commandant des Trois-Rivières et sur sa descendance, si toutefois il en a eue.

Les sobriquets, si répandus en Canada dès le commencement de la colonie, finissent par remplacer les noms originaires ; parfois aussi le même sobriquet s'applique à plusieurs familles qui n'ont aucun lien de parenté entre elles, par exemple : Laviolette, Belle-isle, Lafleur, Vadeboncœur, Lavallée, etc. Il en résulte une confusion compromettante pour l'historien.

Dans l'enregistrement du baptême d'une sauvagesse, le 17 avril 1636, M. de la Violette, son parrain, est inscrit pour la dernière fois avec le titre de commandant du fort. Le 28 août, M. de Châteaufort est qualifié de commandant aux Trois-Rivières,² il y était allé après avoir mis le nouveau gouverneur-général au courant de l'administration dont il se déchargeait.

1 Il ne porte aucun titre dans cette pièce, où il est nommé trois fois.

2 Relation de 1636, p. 56, 2^e colonne, et p. 76.

M. de Châteaufort paraît avoir gouverné le pays en vertu d'une commission. Le 31 décembre 1635, dans un document concernant la seigneurie de Beauport,¹ il se nomme : Marc Antoine de Brasdefer, escuyer sieur de Châteaufort, lieutenant-général en toute l'estendue du fleuve de Saint-Laurens en la Nouvelle-France. Il serait ainsi le seul gouverneur-général du Canada qui, après avoir quitté ce poste élevé, ait rempli les fonctions de lieutenant-gouverneur. Il existe en France une famille de ce nom, originaire de Provence, elle a pour chef M. de Bras de Fer, au château de Montaiges, département de l'Orne. Les armes sont *de gueules au bras d'argent, tenant une épée du même en bande garnie de sable.*²

A la fin d'août 1636, le Père Buteux avait avec lui, pour desservir la mission des Trois-Rivières, le Père Charles du Marché. Ce dernier fit peu après le voyage de Québec. Les nouveaux logements n'étaient pas terminés; l'on attendait qu'ils le fussent pour pouvoir adjoindre un troisième Père aux deux qui y demeuraient ordinairement.

Le 13 septembre, M. de Montmagny, désirant visiter les Trois-Rivières et le pays plus haut, prit avec lui le Père le Jeune. Le 16, ils arrivèrent aux Trois Rivières, et en repartirent le surlendemain pour la rivière des Iroquois et Montréal, et ne furent de retour que le 7 octobre.

Le Père Davost arriva du pays des Hurons avec quelques escouades de ces peuples, et s'arrêta aux Trois-Rivières dans les premiers jours de septembre, pour y tenir une assemblée relativement à la demande qu'ils faisaient pour que les Jésuites et les Français allassent en plus grand nombre dans leur pays. Il ne fut rien conclu à cet égard, parce que les Français ne pouvaient encore se diviser et que, du reste, il n'y avait pas en ce moment aux Trois-Rivières un interprète capable de traiter avec les Hurons.

Les Pères Masse et du Marché partirent de Québec le 7 octobre pour les Trois-Rivières. Le Père du Marché y était encore le 24 avril 1637. Le Père Buteux ne paraît pas s'être éloigné des Trois-Rivières entre le mois d'août 1636 et le mois d'octobre 1637. Le 12 décembre 1636, le

¹ Documents relatifs à la Tenure Seigneuriale, p. 387. M. Ferland, vol 1^{er}, p. 279.

² Ferland, p. 279.

² Supplément à "l'Histoire des Grandes Familles du Canada," p. 7-8. Les ouvrages publiés par M. l'abbé Daniel, forment deux volumes remplis de renseignements sur les principales familles du Canada.

Père Davost baptisa des enfants aux Trois-Rivières. Le 19 février 1637, le P. du Marché signe au registre et continue jusqu'au printemps.

Au printemps de 1637, plusieurs sauvages s'adressèrent aux Pères Jésuites et aux Français pour s'établir aux Trois-Rivières et y défricher la terre. Cette démarche ne manqua pas d'être accueillie favorablement, d'autant plus qu'elle était faite à l'instigation de Makeabichtichiou, sauvage païen que l'on espérait convertir et qui jouissait de beaucoup d'estime à Sillery, à Québec et aux Trois-Rivières, chez les Algonquins et les Montagnais. Le Père Buteux s'était particulièrement attaché ce sauvage, qui avait rang de capitaine, bien qu'il ne le fût pas au titre ordinaire. Etant tombé malade, à Québec, les Français l'avaient soigné avec sollicitude, ce qui leur valut sa reconnaissance, plus durable qu'on ne devait en attendre des gens de sa race ; il allait par les cabanes prêcher les vérités religieuses qu'on lui avait enseignées, et se serait fait chrétien sans hésitation si l'on avait voulu lui permettre de garder ses trois femmes. Le 27 avril, il se présenta, avec un capitaine montagnais, chez le Père Le Jeune et chez M. de Montmagny, à Québec, pour leur rappeler que M. de Champlain avait fait la promesse, quelques années auparavant, de les aider à former une bourgade aux Trois Rivières, à défricher et à bâtir des maisons à la manière française. Il ajouta que les Sauvages avaient souvent pensé à cette promesse et qu'enfin ils étaient résolus, du moins une partie d'entre eux, de s'arrêter là et de vivre paisiblement avec les Français. Nous avons, disait-il, deux puissants ennemis qui nous perdent : l'un est l'ignorance de Dieu qui tue nos âmes, l'autre sont les Iroquois qui massacrent nos corps ; ils nous contraignent d'être vagabonds, nous sommes comme une graine qui se sème en divers endroits, ou plutôt comme la poussière emportée par le vent ; les uns sont enterrés d'un côté, les autres de l'autre ; le pays va nous manquer, il n'y a presque plus de chasse proche des Français ; si nous ne recueillons quelque chose de la terre, nous allons nous perdre. Voyez si vous allez nous secourir, selon la promesse de défunt M. de Champlain. Les interprètes Nicolet et Olivier, dirent qu'en effet M. de Champlain s'était engagé à les secourir, dès que l'habitation des Trois-Rivières serait construite. Là-dessus, le Père Le Jeune rappela à leur mémoire qu'une double condition avait été posée : les Sauvages s'obligeaient à mener une vie sédentaire et à donner leurs enfants pour être instruits et élevés dans la foi. Le gouverneur se

déclara prêt à accepter cet arrangement ; mais les Sauvages ne paraissaient pas goûter le projet d'envoyer leurs enfants à Québec, il fallut leur promettre de bâtir un séminaire aux Trois-Rivières. Pour moi, dit Makheabichtiou, je ne refuse pas de vous confier mes enfants, mais il faut savoir quel est le sentiment des gens de ma nation, nous en conférerons ensemble. Je témoigne publiquement que je veux croire en Dieu ; plusieurs de mes compatriotes me disent aussi que le Père Le Jeune veut nous perdre, qu'il commence à commander parmi nous, qu'il ordonne déjà du nombre des femmes que nous devons avoir : à tout cela je réponds, que je trouve bon tout ce qu'il enseigne, que nous nous perdons nous-mêmes, et qu'il ne pourrait nous arriver plus de mal qu'il nous en arrive tous les jours. Depuis que j'ai prêché parmi eux qu'un homme ne devait avoir qu'une femme, je n'ai pas été bien vu des femmes, qui sont en plus grand nombre que les hommes ; si un homme n'en peut épouser qu'une, les autres sont destinées à la misère.

La conclusion des Sauvages fut qu'il fallait accepter les offres des Français, mais pas avant l'arrivée de l'un de leurs capitaines, Tchimiourineau, surnommé Baptiscan. (La Relation de 1637, p. 83, écrit *Tchimiouriniou*, et celle de 1634, p. 7, *Tchimaourineou*.)

Le mercredi, 13 mai, le Père Buteux baptisa un enfant âgé de 3 ou 4 ans, de la tribu des Attikamègues, c'est la seconde mention de ce nom aux Trois-Rivières. (*Registre*.) Le 25 mai, Memegouechiou, sauvage attikamègue, âgé de 50 ans, reçut le baptême des mains du P. Buteux. (*Relation* de 1637, p. 20.)

A partir de 1637 jusqu'à 1651, les Sauvages inscrits aux registres de l'église des Trois-Rivières sont, en grande majorité, des Attikamègues ; ensuite viennent les Algonquins, un certain nombre de Montagnais et de Nipissiriniens ; rarement des Iroquois. Après 1652, les Algonquins y paraissent presque seuls. Vers 1675-9, les Attikamègues s'y retrouvent en petit nombre. Les événements qui vont se dérouler plus loin expliquent ces différences.

Les Attikamègues, descendus au printemps de 1637, rencontrèrent aux Trois-Rivières plusieurs familles que le Père Buteux espérait convertir, c'est pourquoi il choisit une dizaine de personnes parmi elles, et autant parmi les nouveaux venus, pour leur donner un festin et entamer le sujet de la religion.

La paix avait été rompue par les Iroquois l'année précédente, l'hiver s'était passé en escarmouches. Un parti

de guerre algonquin qui s'était engagé sans précaution dans le pays des Iroquois fut défait par ceux-ci, et les quelques fuyards qui purent échapper abordèrent vers la fin d'avril aux environs des Trois-Rivières, dans l'état le plus pitoyable qu'il soit possible de voir. L'un de ces malheureux, dépouillé de son dernier vêtement, mit neuf jours à parcourir la distance qu'il y a entre le lac Champlain et les Trois-Rivières; il n'avait ni canot, ni outil pour en construire, et, pour comble d'infortune, il ne trouva rien à manger pendant tout ce temps. Le bruit courait que les Iroquois étaient à quatre journées de marche des Trois-Rivières, et que, l'hiver précédent, ils s'en étaient approchés à deux journées. Chacun était sur le qui-vive, lorsque le 14 mai, une terreur panique se répandit dans les cabanes. Les Sauvages voulaient mettre leurs femmes et leurs enfants en sûreté dans le fort, parce que l'on pensait voir arriver d'un instant à l'autre les Iroquois. Le tumulte et le va-et-vient de ces pauvres gens était pénible à voir, tant la pensée de leurs ennemis les épouvantait. On leur répondit que le lendemain on leur prêterait des pieux pour former une espèce de bourgade à l'abri du fort. Le lendemain, le soleil était à peine levé qu'ils étaient tous à l'ouvrage, petits et grands; ils travaillèrent avec un tel entrain qu'en moins de quatre heures, ils furent entourés d'une palissade assez solide pour leur inspirer de la confiance. Les Iroquois ne se montrèrent pas cette fois, mais le Père Buteux se réjouissait d'un événement qui pouvait contribuer à fixer les Sauvages auprès des Français; il profita de la descente des Attikamègues pour leur donner le festin dont nous avons parlé plus haut, et invita Makheabichtichiou à s'y trouver. Au bout de quelques jours les Sauvages doublèrent leurs barricades, en plantant une seconde rangée de pieux éloignés d'un pied et demi, ou environ, de la première, avec le dessein de remplir ce vide de fascines et de terre. Ils paraissaient disposés à y rester en permanence; le 27, ils passèrent plusieurs réglemens touchant l'entretien et la garde de leur fort.

En même temps, deux familles, celles de Etinechkaouat et de Nenaskoumat se mirent à défricher; avant la fin de mai, ce dernier avait plus d'un demi-arpent d'ensemencé, il ne demandait que de l'aide pour ouvrir un grand champ l'année suivante; ses enfants étaient nombreux et faciles à conduire. Le Père Buteux les encouragea, leur fit la promesse de les secourir, et leur donna le blé d'Inde qu'ils semèrent.

Les Sauvages du Canada cultivaient de préférence le

maïs, ou blé d'Inde. Ils le préparaient de plusieurs manières, c'était en quelque sorte leur mets national. L'empressement avec lequel ils en acceptaient pour le cultiver fit croire aux blancs qu'ils finiraient bientôt par s'attacher aux pratiques de la vie sédentaire, ce fut une erreur ; car rien n'était moins fait que ces peuplades pour notre état de société. M. Ferland, que l'on aime toujours à consulter, a écrit : " Les premiers missionnaires se flattèrent d'amener les Sauvages à la vie civilisée, et, par là, au christianisme ; plus tard, ils reconnurent que ces enfants de la forêt, accoutumés à la liberté la plus absolue, ne pourraient jamais être asservis à la gêne qu'impose la vie civilisée. Vainement a-t-on essayé de les engager à cultiver la terre : il fut toujours impossible d'établir parmi eux l'agriculture, avec son travail assidu, avec ses instruments de labourage, avec ses habitudes d'ordre, d'économie et d'assiduité. Les femmes sauvages consentaient à cultiver quelques petits champs de blé d'Inde et de fèves ; mais il ne fallait pas songer à en obtenir davantage."

Le Père Le Jeune écrit : " Les Trois-Rivières me semblent comme l'Anjou ; c'est un pays sablonneux, je crois que la vigne s'y plairait." Non pas qu'il eût dessein d'appliquer ses néophytes à cette culture, mais parce qu'observateur avant tout, il avait remarqué l'abondance des vignes sauvages qui croissaient dans ces endroits, et qu'il devait savoir que la vigne perfectionnée réussit partout où l'on a trouvé la vigne primitive.

Makheabichtichiou était encore aux Trois-Rivières le jour de la procession du Saint-Sacrement. Il fit sortir tous ses gens, pour adorer le Dieu des Français, ou " Celui qui a tout fait," comme disaient les Sauvages ; à la procession, à vêpres et au sermon, il était accompagné d'Etineckkaouat, capitaine montagnais. Malgré ses bonnes dispositions apparentes, il se conduisit mal dans une bagarre survenue par la faute d'un sauvage qui avait cherché à tuer un français aux Trois-Rivières. Makheabichtichiou était un habile homme qui savait jouir de l'amitié des Français sans cesser d'être tout à sa nation.

Au mois de juin, un parti d'Iroquois fut battu par des sauvages Algonquins et Iroquets alliés. L'un des prisonniers faits en cette occasion, amené aux Trois-Rivières, y fut torturé avec un raffinement de cruauté incroyable ; M. de Montmagny écrivit une lettre pour empêcher ces exécutions, ou, si on ne le pouvait pas, pour qu'elles eussent lieu loin de la vue du fort.

Dans la deuxième semaine de juillet, douze abénakis arrivèrent aux Trois-Rivières pour traiter avec les Algon-

quins. Ce sont les premiers que nous sachions être venus en Canada, où les compagnies marchandes furent, pendant bien des années, hostiles à leurs visites. Ceux-ci avaient été arrêtés à Québec ; on leur avait fait promettre de ne pas se rendre aux Trois-Rivières. Un chef montagnais offrit ses services au gouverneur pour aller barrer les rivières par où ces étrangers pourraient retourner dans leur pays. Selon la coutume des Sauvages, il fallait demander au capitaine du lieu la permission de passer ; cette permission se demandait un présent à la main ; si le capitaine répondait qu'il avait bouché les rivières, cela signifiait qu'il fallait rebrousser chemin. Les Abénakis furent rejoints aux Trois-Rivières par un envoyé de M. de Montmagny ; leurs cabanes contenaient trois arquebuses que M. de Châteaufort confisqua ; mais ils n'avaient pas encore eu le temps d'acheter des castors, dont ils se seraient servis, s'ils avaient pu en obtenir, pour traiter avec les Anglais voisins de leur pays. On leur enjoignit de partir sur le champ.

Vers le 22 juillet, les Hurons descendirent à la traite, et le Père Buteux envoya un canot à Québec pour en ramener le Père Le Jeune. Il y avait aux Trois-Rivières deux jeunes hurons qui attendaient leurs parents dans la flottille de l'été. Ces jeunes gens résidaient toute l'année à Québec pour leur instruction. Au débarquement des Hurons, l'un d'eux, nommé Teouatirhon, apprit de son oncle, qui était capitaine, qu'ils avaient tué deux français, ce qui produisit un grand trouble de part et d'autre ; l'oncle fut arrêté et donna sa parole qu'il attendrait, aux Trois-Rivières, que la nouvelle fût confirmée ; son intention cachée était d'effrayer les jeunes élèves des Pères et de les faire désertir. La nuit venue, il se mit en route avec son neveu.

L'autre jeune homme, appelé Ariethoua, qui logeait dans le fort, se jeta en bas d'un bastion pour les rejoindre. Les Français s'en aperçurent et le capitaine fut fait prisonnier parce qu'il avait manqué à sa parole. Le gouverneur et le Père Le Jeune arrivèrent à propos dans ce démêlé, mais à peine avaient-ils mis pied à terre que d'autres Hurons arrivant assurèrent qu'ils avaient quittés les Français bien portants dans leur pays. C'était en effet la vérité.

La traite durait encore le 6 août, lorsque les canots hurons commencèrent à repartir ; l'un d'eux revint sur les dix heures du soir, il apportait de mauvaises nouvelles : le canot parti avec lui avait été capturé par les Iroquois. L'on alla à la découverte et des traces d'ennemis nombreux

furent trouvées à l'entrée du lac Saint-Pierre. L'alarme se répandit comme un éclair, les Sauvages se préparaient à fuir ou à combattre, suivant le tempérament de chacun ; la plupart des femmes se sauvaient en canot dans les Trois-Rivières ou vers Québec ; seuls, les Français attendaient pour agir que le danger fut manifeste. Enfin, un canot d'Iroquois parut au milieu du fleuve, présentant tantôt la pointe, tantôt le flanc, et se promenant pour braver les Sauvages, ce qui fit croire que les ennemis étaient en force aux environs. " On laisse entrer les Montagnais et les Hurons dans le fort, ou plutôt dans notre réduit, pour les rassurer. Ces pauvres gens s'animent : chacun prend qui une épée, qui un bouclier, qui une hache, qui un couteau, qui une perche. Ils se rassemblent tous, criant comme des enragés ; les capitaines hurlent plutôt qu'ils ne haranguent ; étant armés à leur mode, et quelques-uns parés de plumes, ils se mettent à danser, poussant de leur estomac des chansons de guerre. Comme ces barbares ne se conduisent que par boutades et que la passion les porte plutôt que la raison, ils s'excitent les uns les autres au combat par des chants et des mouvements assez violents ; en quoi ils manquent beaucoup, car ils sont à demi recreus et lassés quand il faut en venir aux mains. Monsieur notre Gouverneur procédait tout d'une autre façon : car sans bruit il faisait disposer ses gens, les faisait armer par escouades, plutôt pour tenir en échec les Sauvages entrés chez nous, quoiqu'ils les eût mis en un retranchement où ils ne pouvaient nuire, que pour se défendre contre les Iroquois. Or, comme ce canot brava- che paraissait de temps en temps pour attirer quelques français ou quelques sauvages dans leurs embuscades, ainsi que nous conjecturons, monsieur le Gouverneur, voyant qu'il s'élevait un petit vent, commande à une barque de lever l'ancre et déployer ses voiles pour les aller reconnaître. La chose fut quasi aussitôt exécutée que commandée ; la barque tire vers le lieu où étaient les Iroquois, le canot disparaît, la barque s'avance et découvre l'ennemi, lequel se promenait, partie sur la rivière, partie sur le bord du bois. Le sieur Nicolet, qui la conduisait, rapporta qu'ils étaient environ cinq cents hommes bien armés. Il voulut les approcher, mais, craignant d'échouer, il ne les put joindre à la portée du mousquet. Comme il en vit quelques-uns se traîner dans des joncs, il fit tirer dessus un coup d'espoir¹ en fonte si dextrement

¹ Petit canon monté sur le pont d'un vaisseau et dont on se servait pour les descentes.

qu'on vit les autres sauvages relever les corps blessés ou tués, autant qu'ils en pouvaient juger. Ils apperçurent aussi dans un canot quelques hommes dont les têtes seulement paraissaient; ils crurent que c'étaient les pauvres Hurons pris le jour précédent qu'ils retenaient prisonniers. Nous bénissions Dieu de bon cœur de ce qu'il avait amené en ce temps-là monsieur le Gouverneur aux Trois-Rivières. Il envoya dire aux Sauvages qu'ils gardassent le silence, et fit avertir leurs capitaines qu'ils se tinssent tous à l'endroit où on les avait placés, et qu'en cas qu'on lui vînt demander trois ou quatre ou cinq de ses gens, pour les placer ailleurs, qu'il les envoyât, les nommant par leurs noms, de peur de confusion. Nous étions six religieux de notre Compagnie dedans notre réduit. J'envoyai le P. Pierre Pijart, venu des Hurons, dans la barque pour assister nos Français, au cas qu'on l'attaquât. Je destinai le Père Buteux pour prendre garde aux Montagnais et les secourir, s'il y en avait de blessés, et le P. Daniel aux Hurons; le P. Claude Pijart se devait mettre, avec le chirurgien, pour assister nos Français; le P. du Marché à la chapelle, pour la garder et entendre les confessions de ceux qui se présenteraient.¹ Pour moi, je m'étais résolu de me trouver en tous ces endroits, afin de voir comme tout s'y passait, et de secourir ceux qui seraient tellement blessés aux approches qu'on ne les pût aisément porter au chirurgien. Or, soit que ces barbares redoutassent nos armes-à-feu, notamment se voyant découverts, soit qu'ils s'en voulurent aller au devant des Hurons, où il y avait moins de danger pour eux et plus grande espérance de proie, ils se contentèrent de nous regarder de loin sans en venir aux mains."²

Le même jour, l'un des Hurons qui avaient été pris s'échappa. Cinq ou six iroquois le suivaient à la course, lorsque, par bonheur, il aperçut dans le bois qu'il traversait un arbre creux assez vaste pour lui offrir un refuge. S'y étant blotti, il ne tarda pas à voir les Iroquois roder à l'entour et fouiller les broussailles tout près de lui; comme il avait une épée à la main, il fut plusieurs fois sur le point de s'en servir, croyant qu'on l'avait décou-

¹ Le 6 juin, le P. Claude Pijart signe les registres; le 31 juillet, il est encore aux Trois-Rivières. Le 25 juillet, le Père Le Jeune. Le 2 août, les Pères Daniel et Pierre Pijart. Le 16 août, le Père Raymbault y arrive. Le 17 août, le Père Joseph Poncet signe au registre. Le Père Le Jeune revient passer quelques jours au commencement de septembre.

² Relation de 1637, p. 89-90.

vert. Enfin, se voyant libre, il arriva au fort dans un état de nudité complète, et dit au gouverneur que les Iroquois occupaient l'entrée du lac, où ils prendraient infailliblement tous ceux des nations d'en haut qui descendraient. L'on envoya aussitôt un canot à Québec, pour faire venir du secours et les déloger.

A la tombée de la nuit, un canot de Hurons arriva avec de tristes nouvelles. Teouatirhon, ce jeune séminariste dont nous avons parlé, avait fini par suivre son oncle et le P. Ragueneau qui remontaient au pays des Hurons ; mais en chemin, ils rencontrèrent dix canots qui descendaient aux Trois-Rivières sous la conduite de Taratouan, capitaine huron, autre oncle de Teouatirhon, à qui il reprocha vivement de n'être pas resté chez les Français qui l'instruisaient. Le jeune homme se décida à retourner avec lui, et laissa le P. Ragueneau et ses compagnons continuer leur chemin. Rendu aux îles du lac Saint-Pierre, Taratouan prit du côté nord avec neuf de ses canots ; c'est là que les Iroquois étaient cachés en plus grand nombre, leur embuscade était si bien dressée que les neuf canots furent entourés et pris, avant d'avoir pu faire un mouvement de résistance. Le dixième canot avait passé du côté du sud, il ne fut aperçu des Iroquois qu'au moment où il arrivait à la décharge du lac, ils le poursuivirent, mais sans pouvoir le prendre, et ceux qui le montaient apportaient une partie de ces nouvelles aux Trois-Rivières.

Sur la minuit arriva un autre canot portant cinq Hurons. Voyageant de compagnie deux canots, l'un avait été capturé à la hauteur des îles du lac, et celui-ci avait évité pas moins de trois attaques ; dans la dernière il avait été poursuivi presque jusque sous le fort. Le gouverneur était désolé d'avoir si peu de monde avec lui, car il ne pouvait songer à préparer une expédition sans dégarner entièrement les Trois-Rivières.

Le 9, l'on vit sur le fleuve un canot dans lequel un homme seul manœuvrait avec une perche. Comme l'on craignait toujours une ruse de guerre, personne ne se montrait disposé à aller à sa rencontre ; quelques Sauvages s'en approchèrent ; mais, en reconnaissant le canot pour être de forme iroquoise, ils revinrent à force d'aviron. Le canonnier du fort voulut tirer dessus ; M. de Montmagny l'en empêcha. Les Pères s'étaient placés sur la pointe du Platon pour voir ce qu'il deviendrait, lorsqu'enfin il toucha terre, et le gouverneur le reconnut le premier. C'était Teouatirhon, qui s'était échappé, ainsi que deux autres captifs. Ces deux malheureux erraient,

dans les bois ; ils n'arrivèrent que le soir vis-à-vis les Trois-Rivières, et allumèrent un grand feu au moyen duquel l'on sut où ils étaient et on alla les chercher. C'est une chose remarquable, dit la Relation, que ces Sauvages étant tout nus, n'ayant ni fusil, ni couteau, ni hache, trouvent le moyen de faire du feu.

Le 11, deux chaloupes, armées en guerre, arrivèrent de Québec, commandées par le capitaine Fournier et par le sieur des Dames. Le gouverneur ne perdit pas de temps, il partit le même jour sur ces chaloupes avec le Père Le Jeune et fit une battue dans le lac Saint-Pierre. Les Iroquois avaient décampé, emmenant trente prisonniers. En revenant aux Trois-Rivières, le gouverneur fut rejoint par quatre autres chaloupes sur lesquelles étaient les sieurs Couillard, Giffard et Pinguet. Par la suite arriva une bonne barque sous le commandement du capitaine Raymbaut ; mais les Iroquois avaient fini leurs courses cet été. Tout ce que l'on vit furent de pauvres prisonniers échappés de leurs mains et quatre canots hurons venus pour la traite ; cela formait à peu près 150 Hurons venus depuis trois semaines. Le 16 août, ils étaient sur leur départ.¹

Le 29 août, le Père Le Jeune, le gouverneur-général et les employés que ce dernier avait avec lui retournèrent à Québec. Ils n'étaient pas rendus, que cent cinquante canots hurons se présentèrent aux Trois-Rivières. M. de Châteaufort était gravement malade, l'on dépêcha un messenger à Québec pour en informer le gouverneur. Celui-ci, occupé à expédier les dépêches de la flotte de France, envoya son lieutenant, M. le chevalier de l'Isle, qui arriva aux Trois-Rivières, avec le P. Le Jeune, le samedi 5 septembre, au bruit du canon. M. de Châteaufort n'allait pas mieux, il communia, le 6, de la main du P. Le Jeune.

Les affaires du commerce et plusieurs séances de conseil étaient terminées dès le 8. Les sauvages manifestaient du mécontentement. Les Hurons se plaignaient entre autres choses, de ce qu'une épidémie qui régnait parmi eux était causée par les Français, qui avaient ensorcelé un capot et l'avaient enfoui dans le sol, près des Trois-Rivières, sans cacher ce dépôt aux Hurons, qui l'avaient déterré et emporté dans leur pays avec le mal qu'il renfermait. Le bruit courait que Champlain en mourant avait déclaré qu'il amènerait avec lui tous les Hurons. Mille contes de cette espèce étaient accrédités

¹ Relation de 1637, p. 22, 66-70, 80-92.

Panche No. 3.

M. Poulain ¹⁶⁵⁵ *medauehouas* ¹⁶⁵⁷
Etienne de Lafont ¹⁶⁵⁵ *Joy Jany* ¹⁶⁵⁰ *bandi Junia* ¹⁶⁵¹
G. Coustures ¹⁶⁶⁰ *guilland* ¹⁶⁶⁰ *N. Gustiniau* ¹⁶⁶⁰
Antoine des Rosiers ¹⁶⁵⁵ *De St Quantin* ¹⁶⁶⁰
Jean Lemayne ¹⁶⁶³ *François Lemoine* ¹⁶¹⁰
Hannag ¹⁶⁵⁶ *Thertel* ¹⁶⁵¹
J. Godefroy ¹⁶⁵⁷ *vicu pont de Godefroy* ¹⁶⁵⁸
J. Godefroy
J. Lencuf ¹⁶⁶⁰ *de la poterie* ¹⁶⁶⁷ *normanus*
Jacques Le Fèvre *Nicolas Crevier* ¹⁶⁶⁷
Jurte Le Fèvre ¹⁶⁵⁷
Jacques Aubuchon ¹⁶⁵² *Mis & Z. Lencuf* ¹⁶⁶⁷
Urbain Bandri ¹⁶⁶⁰ *Debiancourt* ¹⁶⁵³
Jean Cochon ¹⁶⁶⁹ *Me gardour* ¹⁶⁶⁴
Arnaud *Gernion* ¹⁶⁵⁹

Maurice Poulain, année 1656.
Médard Chouar.

Etienne de Lafont.—Jean Papi.—Claude Jutra.

G. Coustures.—Guillaume Papi.—N. Gustiniau.

Antoine des Rosiers.—De St. Quantin.

Jean Lemayne.—François Lemoine, année 1660.

J. Sauvaget, année 1656.—J. Hertel, cousin-germain de l'interprète Jacques Hertel.

J. Godefroy.—Vicü pont de Godefroy.

Jacques Lencuf de la poterie.—L. Godefroy de Normanville.

Nicolas Crevier.

Jacques Le Fèvre. — Pierre Lefèvre, son père.

Jacques Aubuchon. — Michel Feltier.

Urbain Bandri.—Pizard.—De Biancourt.

Jean Cochon.—M. Le Gardour.

Arnaud.—G. Fenion.

Nicolas de Belestre.—Jacques Joviel.—Labadie.

Robert Drouin.—Jean Fodaux.—Michel Gamelin.

Judith Rigaud.—F. Frizon.—M. de la poterie.

Marc Magdelene.—H. de la poterie.—Pierre de Repentigny.

Magdelaine.—Barnet.—Jean Gossin.

dans les tribus des diverses nations, car les Sauvages Hurons, Outaouais, Nipissiriniens, Montagnais, et Algonquins de l'Isle fréquentaient les Trois-Rivières et s'y rencontraient en caravanes nombreuses. Le Père Buteux fit un jour réciter les prières par ceux qui étaient chrétiens ; il s'aperçut que dans la petite chapelle de la Conception l'on parlait six langues. La crédulité de ces nations était partout égale, et jamais les circonstances n'avaient été moins favorables pour faire entrer le sens commun dans leurs esprits superstitieux. Un vieillard montagnais disait à Makeabichtichiou : Avant l'arrivée des robes-noires, les Français qui étaient dans ce pays mouraient souvent ; depuis qu'elles sont ici, ils ne meurent plus ; il faut qu'elles sachent quelque chose qui conserve leur nation.¹

A la vérité, les Sauvages se décimaient par la maladie, et les Français n'en ressentaient aucune atteinte. Il fallut déployer beaucoup d'éloquence et de raisonnement pour les satisfaire et ne pas mettre la vie des missionnaires de leur pays en danger.

La concession du petit fief Pachirini, par M. de Montmagny aux révérends Pères Jésuites, porte la date du 26 août 1637. Son étendue n'est que de onze perches de front au fleuve sur trente-quatre perches de profondeur. Il consistait dans l'origine en quatre perches de front sur huit de profondeur et vingt toises carrées y ajoutées,— borné au nord-est par la rue Saint-Louis, au sud-est par la rue Saint-Antoine (aujourd'hui du Collège,) au front par le sentier qui le sépare de la palissade de la place, et en arrière par la rue Notre-Dame. Le document porte que le fief forme un carré compris entre deux lignes parallèles, longues chacune de trente-quatre perches, courant du front à l'arrière et ayant entre elles une espace de onze perches. Le contenu de ce terrain était donc de trois arpents et soixante-et-quatorze perches carrés. Concéder aux Jésuites avec les mêmes droits et privilèges que ceux attachés à la seigneurie de Sillery.²

Nous avons déjà dit que, selon toutes les probabilités, la chapelle était placée sur ce fief ; la concession paraît enlever le dernier doute à cet égard, puisque les autres terres des Pères Jésuites n'étaient pas occupées avant cette époque. Si l'on calcule que la mort de Champlain et la lenteur des communications avec la France ont causé quelque retardement dans l'obtention du titre, l'on

1 Ferland, p. 290.

2 Dictionnaire topographique de Bouchette, Londres, 1832.

peut supposer que les Pères avaient bien pu s'établir en cet endroit dès leur arrivée aux Trois-Rivières, dans l'automne de 1634, attendu que c'est le lieu le plus voisin du fort, comme le précise l'acte de concession.

La première mention de *Pachirini* dans le registre des Trois-Rivières, est à la date du 14 avril 1643. Il s'agit de la sépulture de Jean Pachirini¹*Sich*, autrement dit le petit Pachirini. Il y a eu aux Trois-Rivières deux familles algonquines de ce nom. Monsieur (*Domini*, dit le registre) Charles Pachirini et sa femme Marie..... font baptiser un enfant en 1661 ; quatre années auparavant, ce sauvage figure comme témoin au mariage de Pierre Couc avec une Algonquine. C'est probablement à lui que M. d'Ailleboust concéda, vers 1650, l'augmentation du fief Pachirini. En 1699, les Jésuites se font transférer " le fief de feu Pachirini, capitaine sauvage dans le lieu des Trois-Rivières, dont les dits Pères Jésuites ont donné, depuis plus de quarante ans, comme tuteurs et administrateurs du bien du dit feu Pachiriny, des contrats de concession à divers particuliers français pour les occuper et y bâtir comme ils ont fait, moyennant quelques petites redevances, lequel Pachiriny est mort, et les dits pères Jésuites sont demeurés dans la jouissance des dits emplacements, dont ils nous requièrent de leur donner la concession. ¹ "

Le chef de la seconde famille Pachirini s'appelait Jean-Baptiste ; lui et sa femme, algonquine, font baptiser leurs enfants en 1674 et 1679 ; il était probablement fils de Charles Pachirini.

Voici le texte du document en vertu duquel les RR. PP. Jésuites furent mis en possession de la plus grande partie des terrains qu'ils ont possédés aux Trois-Rivières :

" La compagnie de la Nouvelle-France, à tous présents et à venir, salut : Le désir de bien établir la colonie en la Nouvelle-France nous faisant rechercher ceux qui y peuvent contribuer de leur part et bien mémoratifs de l'assistance que nous avons reçue en cette louable entreprise des révérends Pères de la compagnie de Jésus, lesquels exposent encore tous les jours leurs personnes aux périls pour attirer les peuples de la dite Nouvelle-France à la connaissance du vrai Dieu et à l'usage d'une vie plus civile ; à ces causes, et pour leur donner quelque retraite proche les habitations que nous établirons en la Nouvelle-France, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, nous avons, aux dits RR. PP. de la com-

¹ Documents relatifs à la Tenure Seigneuriale, p, 52.

pagnie de Jésus, donné, concédé, donnons, concédons par ces présentes l'étendue et consistance de terre qui en suit, c'est-à-savoir : la quantité de six cents arpents de terre, à prendre en la dite Nouvelle-France, au lieu dit les Trois Rivières, à l'endroit où notre dite compagnie fait construire une habitation, ou de proche en proche, ainsi qu'il sera avisé par le sieur Champlain, commandant pour la dite compagnie au fort de Québec et fleuve Saint-Laurent, pour jouir par les dits révérends Pères de la dite compagnie de Jésus, eux et leur société, à toujours, des dites terres en toutes propriété, seigneurie, tout ainsi qu'il a plu au Roy nous concéder le dit pays de la Nouvelle-France, sans qu'ils soient obligés à aucune chose, sinon que d'en donner aveu pour cette seule fois seulement, les dispensant pour toujours après cela, et tant que besoin est ou serait ; avons amorti et amortissons les dites terres ainsi concédées, dans lesquelles les dits révérends Pères et autres de leur société feront passer telles personnes qu'ils choisiront pour les cultiver et dresser les habitations nécessaires ; dans l'étendue des terres ci-dessus, non plus qu'ailleurs en la dite Nouvelle-France, les habitués (habitants) ne pourront traiter des peaux, pelleteries, autrement qu'aux conditions de l'édit du Roy, fait pour l'établissement de notre compagnie, et faisant, par les dits révérends Pères, passer des hommes pour la culture des dites terres, ils en remettront tous les ans les rôles au bureau de notre dite compagnie, afin qu'il en soit certifié et que cela tourne à sa décharge, étant réputé du nombre de ceux qu'elle doit faire passer suivant l'édit ci-dessus. Mandons au dit sieur Champlain, que de la présente concession il fasse jouir les dits révérends Pères de la compagnie de Jésus, et leurs successeurs, leur désignant le lieu le plus commode, proche de notre dite habitation des Trois-Rivières, et assignant leurs bornes de la dite quantité de six cents arpents, pour les mettre en possession et jouissance d'iceux, ainsi qu'il est dit ci-dessus, dont et de quoi il fera son procès-verbal pour être envoyé à la dite compagnie, avec l'aveu ci-dessus qu'il recevra des dits révérends Pères. Fait en l'assemblée générale des intendants, directeurs et associés de la compagnie de la Nouvelle-France, tenue au bureau de la dite compagnie, à Paris, le 15^{me} jour de février 1634.— Signé, pour la Compagnie : Lamy." ¹

M. de Champlain étant mort avant d'avoir mis les révérends Pères Jésuites en possession des 600 arpents de

terre, ce fut M. de Montmagny qui, en 1637, leur donna, pour cette mesure, les terrains qui sont aujourd'hui la commune et le coteau Saint-Louis. D'après l'ordre signé à Paris en 1634, les Pères se regardaient bien et dûment propriétaires; on le voit dans une pièce du 18 août 1636, par laquelle M. de Montmagny concède à Jacques Hertel deux terrains, l'un de 25 arpents, l'autre de 50 arpents (un morceau près du rivage de la basse-ville et le fief Hertel, dans la haute-ville, si nous ne nous trompons) en présence de François Marguerie, de Jean Godefroy et des PP. Jésuites, "tous possesseurs de terrains aux Trois-Rivières, et qui ont signé au contrat."

Dans la rédaction de ce livre, nous tâchons de suivre assidûment l'ordre chronologique, c'est pourquoi nous donnerons autant que possible, dans l'espace du premier demi siècle après l'établissement du fort, des notes concernant les anciens habitants des Trois-Rivières, plaçant chaque individu à la date où nous voyons apparaître son nom pour la première fois en ce lieu.

Cependant, pour compléter la généalogie de certaines familles, et pour suivre les événements, nous attendrons que le récit nous ait amené au 18^{me} siècle, afin d'y retrouver les personnages dans les positions qu'ils ont occupées respectivement. L'on s'apercevra que cette méthode est la plus lucide, surtout en consultant la table des noms propres qui terminera notre travail.

Pour la première fois, nous rencontrons, le 20 décembre 1637, dans le registre des baptêmes le nom de Bertrand Laframboise, l'originaire, selon toute probabilité, comme François Fafard Laframboise, de H otot, évêché d'Evreux, en Normandie. Sept années plus tard, Bertrand Fafard est encore aux Trois-Rivières. Sa femme y est mentionnée en 1645. Elle s'appelait Marie Sédillot, née en 1627, et devait être sœur ou parente de Louis Sédillot venu avant cette époque de l'Île de France, archevêché de Paris, ancienne province comprise maintenant en partie dans les départements de Seine et Seine-et-Oise. Bertrand Fafard dit Laframboise fut l'ancêtre de l'une des familles les plus marquantes des Trois-Rivières. Il était charpentier de métier, et possédait une terre au cap de la Madeleine.

1 L'Académie exige que les articles *le, la, les, du, de, des*, devant un nom propre d'homme, s'écrivent avec la minuscule (le Febvre, la Framboise, du Plessis, de Lorme, de la Touche, des Ilots, des Marais) cependant nous croyons devoir nous conformer parfois à l'orthographe adoptée en Canada par chaque famille.

La première cause inscrite dans le cahier des audiences judiciaires des Trois-Rivières, en date du 19 juin 1655, est la curieuse affaire Crevier-Laframboise : Jeanne Enard, femme de Christophe Crevier, sieur de la Meslée, demanderesse, comparait contre Marie Sédillac, femme de Bertrand Fafard dit Laframboise, défenderesse. Jeanne exige que Marie lui paye la moitié d'un veau qu'elle a gardé et nourri durant quelques semaines, sur la demande de cette dernière, qui est la propriétaire de l'animal. Jugement : sera livrée à la mort du dit veau la proportion de viande que forme la moitié de l'amélioration qu'il a subie étant sous les soins de la Meslée.

Après la mort de Bertrand Fafard sieur de Laframboise, survenue en 1660, sa veuve épousa René Besnard dit Bourjoly. Elle avait eu de son premier mari cinq enfants inscrits aux Trois-Rivières :

1o. Joseph, né en 1645. 2o. Louis Fafard, né en 1649, prit le surnom de Longval, il devint marchand en ville. Sa femme était Marie Lucas, née vers 1655. De ce mariage naquirent : *Joseph* en 1673 ; *Louis-Michel* en 1675, lequel épousa, en 1717, Charlotte de Vieux-Pont et continua la branche des Longval qui existe encore aux Trois-Rivières ; *Alexis* Fafard de Francheville, né en 1678, fut marchand, procureur du Roi au siège des Trois-Rivières, et propriétaire de la seigneurie des forges Saint-Maurice. Sa femme était Marie-Anne Fournel, morte en 1722 ; *Jacques* né en 1680.

3o Etienne, née en 1652, épousa à l'âge de 12 ans, 5 mois et 20 jours, Pierre Boivin.

4o Jean Fafard-Laframboise, né en 1656, marchand et bourgeois en ville, fit alliance avec Françoise le Marchand, laquelle mourut veuve en 1740. Leur fille, Françoise, épousa le baron de Joannès ; leur petit-fils, Jean-Baptiste Laframboise, a été substitut du procureur-du-Roi, capitaine de milice, magistrat, etc., jusqu'après la conquête, et sa fille, Marie-Madeleine, épousa Jean Berranger, enseigne dans le détachement de la marine, en 1750.

5o Marie-Jeanne, née en 1659, et morte à l'âge de 15 ans.

L'autre famille des Fafard-Laframboise descend de François, fils de Jean Fafard et d'Anthonise le Verdier, le Hotot, près d'Evreux, en Normandie. Il avait épousé en 1656, aux Trois-Rivières, Marie, fille de Simon Richard et de Catherine Constancinella. François Fafard était né en 1631, et Marie Richard en 1634 ; ils vivaient encore à Batiscau en 1681. Enfants : Jean, 1657 ; François, 1660 ;

Joseph, 1662; Jeanne, 1664; Pierre, 1667; Louis, 1670 et Marie, 1673. Les deux aînés, Jean Fafard dit Maconce et François Fafard dit de Lorme, étaient interprètes au Détroit à l'époque de la fondation de cette place en 1700. François s'établit à Berthier et, en 1713, épousa aux Trois-Rivières, Jeanne Lemaître.

On a pu juger par les huit chapitres ci-dessus des commencements qu'a eu la ville des Trois-Rivières. D'abord visité par Jacques Cartier, le lieu où elle repose est ensuite fréquenté par la plupart des navigateurs et des traitants français qui parcourent le fleuve. Champlain conçoit bientôt l'idée de le faire habiter. Les compagnies marchandes lui communiquent, pendant une trentaine d'années, toute la vie et l'importance qu'il était possible de donner en ce temps-là aux postes de la Nouvelle-France. Il est vrai que Québec tient le premier rang, à raison de sa position naturellement forte, mais l'île de Montréal est de beaucoup secondaire aux Trois-Rivières. Enfin, réalisant son ancien projet, Champlain y fait élever un fort, et les colons forment la bourgade qui deviendra ville et chef-lieu d'un gouvernement distinct portant le nom des Trois-Rivières.

La première période de cette histoire se termine ici. La suite va nous retracer les progrès de la ville et la marche de ses habitants qui établissent des familles dans les différentes paroisses environnantes, telles que le cap de la Madeleine, Champlain, Batiscan, Bécancour, Saint-Pierre, Nicolet, la baie du Fevre, Yamaska, la Pointe-du-lac, Yamachiche, la Rivière-du-Loup, Maskinongé et les Forges Saint-Maurice. La colonisation part de la ville, s'étend sur la rive nord du Saint-Laurent, en bas de l'embouchure du Saint-Maurice, traverse le fleuve, le remonte sur sa rive sud, et traverse de nouveau le fleuve pour rejoindre un autre courant qui est sorti de la ville en remontant la rive nord.

